

Rapport à monsieur le ministre de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports

Les bibliothèques d'écoles : état des lieux, usages pédagogiques, pratiques de lecture des élèves

N° 2021-190 – octobre 2021

*Inspection générale de l'éducation,
du sport et de la recherche*

Les bibliothèques d'écoles : état des lieux, usages pédagogiques, pratiques de lecture des élèves

Octobre 2021

Thierry GROGNET
Ollivier HUNALT
Alain ABÉCASSIS
Marie-Hélène LELOUP
Anne VIBERT

*Inspecteurs généraux de l'éducation,
du sport et de la recherche*

SOMMAIRE

Synthèse	1
Liste des préconisations.....	4
Introduction	6
1. Les bibliothèques d'école depuis la fondation des bibliothèques-centres documentaires	7
1.1. À la fin des années 1970, les fonctions des bibliothèques d'école s'élargissent avec l'apparition d'une nouvelle dénomination : les bibliothèques - centres documentaires (BCD)	7
1.2. Les bibliothèques-centres documentaires sont présentes dans les programmes de l'école primaire de 1978 à 2007	8
1.3. À partir de 2008, un retour à la dénomination « bibliothèque d'école » dans les textes officiels tout en conservant les caractéristiques des BCD	10
1.4. Le ministère de la culture contribue de manière indirecte au bon fonctionnement des bibliothèques d'école, notamment au travers du dispositif des contrats territoire - lecture (2010)...	11
1.5. Depuis 2018, diverses actions, s'appuyant ou non sur les bibliothèques d'école, sont développées pour renforcer les pratiques de lectures des élèves	12
1.5.1. <i>Un plan pluriannuel de financement de livres pour les bibliothèques d'école lancé en 2018 par la DGESCO</i>	<i>12</i>
1.5.2. <i>Depuis 2018, plusieurs dizaines de « cités éducatives » ont été créées : elles peuvent contribuer à renforcer les pratiques de lectures en soutenant des associations ou en contribuant à l'achat de livres pour les élèves ou les bibliothèques d'école</i>	<i>14</i>
1.5.3. <i>Un vade-mecum sur les bibliothèques d'école est publié par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse en 2020</i>	<i>15</i>
2. Quatre éléments clés pour qu'une bibliothèque d'école permette les usages attendus	16
2.1. Des locaux bien positionnés dans l'école et d'une taille suffisante	16
2.1.1. <i>De nombreuses écoles ne disposent pas des locaux nécessaires à l'installation d'une bibliothèque. 16</i>	<i>16</i>
2.1.2. <i>Certaines écoles disposent d'une bibliothèque mais la taille du local limite considérablement son utilisation</i>	<i>17</i>
2.1.3. <i>Lorsque le local utilisé comme bibliothèque est bien positionné et d'une surface suffisante, cela influe sur la place de la bibliothèque et des livres dans la vie quotidienne des élèves.....</i>	<i>17</i>
2.1.4. <i>Les documents institutionnels mettent en avant l'importance du choix d'un local bien positionné et suffisamment vaste</i>	<i>17</i>
2.1.5. <i>Quelques recommandations de la mission.....</i>	<i>18</i>
2.2. Un aménagement mobilier adapté et de qualité	18
2.2.1. <i>Les aménagements jouent un rôle essentiel pour rendre la bibliothèque attractive pour les élèves et les enseignants mais aussi pour pouvoir y mener des séances d'enseignement pertinentes</i>	<i>18</i>
2.2.2. <i>Le vade-mecum Bibliothèques d'école recommande l'installation d'espaces clairement distincts, permanents ou temporaires, au sein de la bibliothèque.....</i>	<i>20</i>
2.2.3. <i>Quelques recommandations de la mission.....</i>	<i>21</i>
2.3. Des ressources humaines disponibles et formées	21
2.3.1. <i>Le plus souvent, aucun moyen humain spécifique n'est prévu par l'institution ou la municipalité pour soutenir l'activité des bibliothèques d'école</i>	<i>21</i>

2.3.2.	<i>Certaines municipalités s'engagent fortement dans le soutien des bibliothèques d'école en fournissant des agents pour contribuer à leur gestion</i>	22
2.3.3.	<i>Le plus souvent, ce sont un ou plusieurs enseignants de l'école qui s'engagent pour soutenir le fonctionnement de la bibliothèque</i>	23
2.3.4.	<i>La formation des personnes gérant les bibliothèques d'école est insuffisante</i>	23
2.3.5.	<i>Quelques recommandations de la mission.....</i>	24
2.4.	Un fonds adapté, riche et varié	25
2.4.1.	<i>Il n'y a généralement pas de budget spécifique pour enrichir le fonds de la bibliothèque de l'école</i>	25
2.4.2.	<i>Certaines bibliothèques municipales jouent un rôle actif dans l'enrichissement du fonds des bibliothèques d'école</i>	27
2.4.3.	<i>La classification décimale de Dewey est souvent retenue pour classer le fonds des bibliothèques dans les écoles élémentaires et primaires</i>	27
2.4.4.	<i>Quelques recommandations de la mission.....</i>	27
3.	Les usages des bibliothèques d'école	28
3.1.	Le premier usage : l'emprunt des livres pour la classe ou la maison.....	28
3.1.1.	<i>Tous les élèves n'ont pas la possibilité d'emprunter des livres au sein de leur école</i>	28
3.1.2.	<i>Certains enseignants accompagnent activement les élèves lors de l'emprunt de livres</i>	29
3.2.	Un lieu pour effectuer des travaux en utilisant ou non les ressources de la bibliothèque	29
3.2.1.	<i>Des travaux pour utiliser et pour apprendre à utiliser les ressources de la bibliothèque.....</i>	29
3.2.2.	<i>Des séances ne nécessitant pas les ressources de la bibliothèque mais menées au sein de la bibliothèque pour bénéficier du cadre offert par celle-ci</i>	30
3.3.	Un lieu pour lire ou écouter des lectures.....	31
3.4.	Un lieu d'exposition ou de présentation d'exposés.....	31
3.4.1.	<i>Un lieu pour aller voir des expositions ou pour exposer des productions de la classe</i>	31
3.4.2.	<i>Un lieu pour présenter des exposés.....</i>	31
3.5.	Une utilisation de la bibliothèque de l'école hors temps scolaire qui dépend avant tout des ressources humaines.....	31
3.6.	Quelques recommandations de la mission concernant les usages des bibliothèques d'école	32
4.	Les bibliothèques de classe.....	32
4.1.	Une attention variable portée par les enseignants à leur bibliothèque de classe.....	32
4.2.	Les usages intéressants des bibliothèques de classe nécessitent un engagement important des enseignants	33
5.	Les partenariats avec des bibliothèques externes à l'éducation nationale	34
5.1.	Un accueil des élèves déjà ancien pour des activités diverses	34
5.1.1.	<i>La mise en œuvre de projets pour faire découvrir la bibliothèque aux élèves et en fidéliser le public</i>	35
5.1.2.	<i>Un accueil pour le prêt intéressant mais à un rythme parfois insuffisant pour des élèves d'école primaire</i>	36
5.2.	Les bibliothèques territoriales : des centres de ressources pour les enseignants.....	37
5.2.1.	<i>La possibilité d'enrichir les fonds des bibliothèques d'écoles et des bibliothèques de classe, et au-delà</i>	37

5.2.2.	<i>Les principaux freins à l'utilisation, par les écoles, des ressources des bibliothèques territoriales....</i>	37
6.	L'encouragement des pratiques de lecture dans le cadre de l'enseignement	38
6.1.	La lecture en réseau autour de l'étude d'œuvres complètes	38
6.2.	Des présentations orales pour valoriser et partager les lectures	39
6.3.	La tenue d'un carnet de lecteur pour construire un rapport personnel aux livres et une mémoire des livres lus.....	40
6.4.	La mise en voix d'albums ou de textes.....	41
6.5.	La participation à des rallyes-lecture	43
6.6.	Les temps de type « quart d'heure lecture »	43
	Conclusion et perspectives	44
	Annexes	47

SYNTHÈSE

En France, les bibliothèques d'écoles ont une histoire à peu près aussi ancienne que l'école primaire : la demande de la présence d'une bibliothèque dans chaque école primaire remonte à un arrêté du ministre de l'instruction publique datant de 1862. Les fonctions de ces bibliothèques d'école ont évolué au cours du temps. Les bibliothèques d'école telles que nous les connaissons aujourd'hui sont apparues en tant que bibliothèques - centres documentaires (BCD) au cours de l'année scolaire 1975-1976, sous forme expérimentale, dans six écoles. Elles se sont généralisées au sein des écoles du premier degré sous l'impulsion conjointe du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la culture qui ont produit la première circulaire instituant la création des BCD en 1984 avec pour objectif d'améliorer l'efficacité de ces bibliothèques en veillant à ce qu'elles s'insèrent « *dans le projet pédagogique de l'école et dans le projet local de développement de la lecture* »¹.

Cette circulaire demeure fondatrice ; le retour, à partir de 2008, à l'appellation de bibliothèques d'école, n'en modifie pas substantiellement les caractéristiques ni les objectifs pédagogiques : « *mise en situation autonome et active de l'enfant dans son rapport à l'écrit (...), lieu de l'école où sont disponibles les productions langagières, et en particulier l'écrit, sous les formes les plus variées (...), lieu privilégié pour accueillir [des] animations (...) autour des thèmes du livre et de la lecture (...) et un lieu central de l'école où (...) de nombreuses activités [se] déroulent : lecture sur place, moment poésie, heure du conte, auditions, gestion et choix des ouvrages, club lecture, exposés, recherches individuelle ou collective de documentation, présentation de livres, prêt à domicile, etc.* »¹.

Les deux ministères cosignataires ont poursuivi, depuis lors, la politique de développement des bibliothèques d'école. Le ministère de la culture contribue de manière indirecte à leur fonctionnement à la fois par le soutien financier qu'il apporte au développement des bibliothèques des collectivités territoriales, pouvant servir de centres de ressources pour les bibliothèques d'école, et au travers de dispositifs tels que les contrats territoire-lecture à compter de 2010. Le ministère de l'éducation nationale a récemment donné une impulsion renouvelée aux bibliothèques d'école, de manière directe – dotation de 6,5 M€ cumulés depuis 2018 pour les acquisitions d'ouvrages – ou indirecte – par exemple par l'intermédiaire des cités éducatives. Un vade-mecum vient de rappeler, en 2020, non seulement l'intérêt des bibliothèques d'école, mais aussi les principaux critères à respecter pour qu'elles jouent pleinement leur rôle.

L'absence actuelle de données statistiques portant sur les bibliothèques d'école ne permet pas d'avoir une connaissance précise de leur nombre et de leurs caractéristiques. Elle ne permet pas non plus d'avoir une idée, même vague, des moyens engagés annuellement pour l'achat des ouvrages présents dans ces bibliothèques. En se fondant sur les observations et échanges menés dans huit académies différentes² ainsi que sur des observations menées sur d'autres territoires au cours de l'année scolaire 2020-2021 dans le cadre d'autres missions de l'IGÉSR, les inspecteurs généraux ont identifié **quatre éléments clés pour disposer d'une bibliothèque de qualité au sein d'une école** et ont émis des recommandations, de manière pragmatique, sur ces quatre éléments.

- **Les locaux** : leur positionnement dans l'école et leur taille sont essentiels.
- **L'aménagement de ces locaux** : ils conditionnent les usages de la bibliothèque par les enseignants avec leur classe et par les élèves en autonomie.
- **Les ressources humaines mobilisées** : c'est une des faiblesses majeures des bibliothèques d'école, leur gestion reposant, presque toujours, uniquement sur la bonne volonté du directeur, d'enseignants ou de bénévoles sans formation spécifique pour mener cette tâche.
- **Le fonds documentaire** : l'attractivité de la bibliothèque pour les élèves, mais aussi pour les enseignants, en dépend.

Conformément aux attentes, les usages des bibliothèques d'école sont multiples, à commencer par l'emprunt de livres, mais il s'agit également d'un lieu d'apprentissages variés, pour lire, pour écouter des

¹ Circulaire n° 84-360 du 1^{er} octobre 1984.

² Amiens, Créteil, Grenoble, Lyon, Nancy-Metz, Nantes, Reims et Versailles.

lectures, pour préparer des exposés, pour accueillir des expositions, etc., sous réserve des conditions favorables liées aux quatre éléments clés précités.

Des bibliothèques de classe sont généralement installées dans les salles de classe où elles jouent un rôle essentiel lorsqu'il n'existe pas de bibliothèque au sein de l'école, mais elles peuvent être également un complément très utile à ces bibliothèques. Cependant, les usages intéressants de ces bibliothèques de classe observés par la mission requièrent un engagement important de la part des enseignants.

Les bibliothèques municipales constituent, pour les écoles et leurs bibliothèques, un partenaire de choix, allant bien au-delà de pratiques éprouvées telles que la visite-découverte de début d'année. Elles contribuent souvent à l'enrichissement et au renouvellement des ouvrages présents dans les bibliothèques d'école ou les bibliothèques de classe. La mission s'est attachée à identifier les principaux leviers au développement et à la pérennisation de ces relations entre écoles et bibliothèques publiques, comme, par exemple, les facilités offertes par les bibliothèques municipales pour les prêts aux enseignants (nombre d'ouvrages et durée des prêts) et pour la livraison directement dans les écoles des livres prêtés. La question de la gestion, par les bibliothèques municipales, des situations de livres prêtés aux écoles et qui sont abîmés ou perdus reste un sujet de tension majeur et un frein important au développement des relations utiles entre les écoles et les bibliothèques municipales pour améliorer, *in fine*, le service rendu aux élèves par les bibliothèques des écoles.

Les observations menées dans les classes et les échanges avec les enseignants et les inspecteurs ont permis de repérer un nombre important de pratiques pédagogiques contribuant à renforcer les pratiques de lecture des élèves. La mission a tenu à présenter des exemples concrets de ces pratiques qui ne sont pas nécessairement présentes dans toutes les écoles et mériteraient donc d'être plus largement développées : étude d'œuvres complètes, lecture en réseau, présentations orales de livres lus, carnets de lecteurs, mise en voix de textes, rallyes-lecture ou encore le « quart d'heure lecture ».

La mission engage les ministères chargés de l'éducation nationale et de la culture à poursuivre voire amplifier la politique visant à conforter les bibliothèques d'école, qui constituent un atout de premier plan pour la mise en œuvre de la politique en faveur de l'éducation artistique et culturelle, outre les pratiques pédagogiques qu'elles favorisent.

La première recommandation de la mission concerne les ressources humaines chargées de la gestion des bibliothèques d'école. En effet, l'État est fortement engagé sur ce point auprès des établissements du second degré, en pourvoyant les CDI des collèges et des lycées d'un ou plusieurs professeurs documentalistes. Les écoles, qui accueillent parfois plus d'élèves que des collèges, ne disposent quant à elles d'aucun moyen humain mis à disposition par l'État. La gestion des bibliothèques d'école relève le plus souvent de la bonne volonté d'enseignants ou de personnes extérieures à l'éducation nationale bénévoles, sans aucune formation spécifique. La mission ne recommande ni la création de poste spécifique, ni la mise en place de décharge, mais estime qu'il serait intéressant de créer une mission particulière de « gestion de bibliothèque » au sein des écoles qui disposent effectivement d'une bibliothèque, mission qui serait assumée par un ou plusieurs enseignants de l'école. Cette charge serait alors rémunérée sous forme d'heures supplémentaires ou d'une indemnité particulière, avec une rémunération correspondant à une heure de travail hebdomadaire pour les plus petites écoles et jusqu'à trois heures de travail hebdomadaire pour les plus grosses écoles. Une part importante de cette rémunération, peut-être les trois quarts, devra être consacrée à l'ouverture de la bibliothèque de l'école aux élèves, et éventuellement à leur famille, sur des temps périphériques aux temps scolaires (pause méridienne ou en fin de journée juste après la classe).

Indépendamment de ce renforcement des ressources humaines, **un effort de formation en direction des personnes se chargeant de la gestion des bibliothèques d'école est souhaitable.** De telles formations, organisées au niveau des circonscriptions ou des départements, doivent pouvoir accueillir les personnes chargées de la gestion des bibliothèques des écoles indépendamment de leur statut (personnels de l'éducation nationale, agents municipaux, jeunes en service civique, personnes bénévoles). Il serait également intéressant de pouvoir s'appuyer sur des bibliothécaires et des formateurs de l'éducation nationale pour co-animer ces formations. Idéalement, ces formations pourraient être élargies aux agents des bibliothèques municipales en charge du secteur jeunesse sur le même territoire que les écoles concernées

par la formation, afin de permettre de nouer ou de renforcer les liens entre les écoles et les bibliothèques municipales.

La mission recommande également le maintien de l'actuel « plan bibliothèque » proposé par la DGESCO, en invitant à le renforcer, notamment

- par une plus grande clarté quant à sa pérennité ;
- par une plus grande ouverture quant aux conditions d'éligibilité, par exemple pour que les écoles de communes périurbaines pauvres ne bénéficiant pas du cadre des cités éducatives ou les écoles des communes rurales disposant d'une bibliothèque municipale peu adaptée à un usage scolaire puissent bénéficier de ce financement ;
- par une exigence plus ferme quant à l'engagement des collectivités territoriales au côté de l'État, afin de s'assurer que la bibliothèque d'école puisse continuer à être soutenue au-delà du financement exceptionnel proposé par l'État.

Liste des préconisations

Le présent rapport contient tout au long des parties qui le composent des conseils et recommandations s'adressant aux pilotes académiques, départementaux et de circonscriptions qui souhaitent renforcer leur pilotage et l'accompagnement des équipes pédagogiques pour ce qui concerne les bibliothèques d'école et le renforcement des pratiques de lecture des élèves. **Ces recommandations sont, aux yeux de la mission, essentielles pour les inspecteurs chargés du pilotage d'une circonscription pour les aider à mettre en œuvre une politique de circonscription développant effectivement et efficacement les pratiques de lecture des élèves.** Les conseils et recommandations proposés peuvent également être utiles aux formateurs en charge d'animations pédagogiques ou de formations sur le thème de la lecture, ainsi qu'aux bibliothécaires, en particulier les responsables de secteur « jeunesse ». Chaque partie de ce rapport peut être considérée indépendamment, en fonction du centre d'intérêt privilégié par le lecteur (créer une bibliothèque d'école, réaménager une bibliothèque d'école existante, renforcer les pratiques pédagogiques en faveur de la lecture, etc.).

Afin d'éviter de développer ici une longue liste de recommandations qui n'auraient que peu de sens hors du contexte où elles sont développées au sein du rapport, la mission a fait le choix de privilégier, dans cette partie, celles qui s'adressent à l'échelon national, d'une part au ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et d'autre part au ministère de la culture.

Recommandations pour le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports

Recommandation n° 1 : Renforcer et structurer la gestion des bibliothèques d'école en proposant aux équipes pédagogiques un financement par l'État de ressources humaines. De façon concrète cela pourrait se traduire, pour les écoles disposant d'une bibliothèque, par la charge d'une mission particulière de « gestion de bibliothèque d'école » assumée par un ou plusieurs enseignants de l'école. Cette charge pourrait être rémunérée sous forme d'heures supplémentaires ou d'une indemnité particulière, avec une rémunération correspondant à une heure de travail hebdomadaire pour les plus petites écoles (jusqu'à six classes, par exemple) et jusqu'à trois heures de travail hebdomadaire pour les plus grosses écoles. Une part importante de cette rémunération, peut-être les trois quarts, devra être consacrée à l'ouverture de la bibliothèque de l'école aux élèves, et éventuellement à leur famille, sur des temps périphériques aux temps scolaires (pause méridienne ou en fin de journée juste après la classe).

Recommandation n° 2 : Maintenir le plan DGESCO actuel de soutien aux bibliothèques d'école en s'efforçant de le faire évoluer sur plusieurs points :

- renforcer la visibilité des IA-DASEN quant à la pérennité du plan pour faciliter le rejet de dossiers qui méritent d'être renforcés et qui pourront ainsi être réétudiés l'année suivante ;
- élargir le vivier des écoles susceptibles de bénéficier des fonds prévus aux écoles trop éloignées d'une bibliothèque municipale pour pouvoir en tirer pleinement profit et aux écoles situées dans des communes périurbaines pauvres hors cités éducatives ;
- renforcer les exigences d'engagement des municipalités pour les écoles qui souhaitent bénéficier des fonds nationaux dans le cadre de ce plan.

Recommandation n° 3 : Impulser la mise en place de formations, au niveau des départements ou des circonscriptions, en direction des personnes qui gèrent les bibliothèques d'école, en prévoyant des formations mixtes auxquelles peuvent participer l'ensemble de ces personnes, quel que soit leur statut : personnels de l'éducation nationale, personnels municipaux, jeunes en service civique, parents d'élèves ou personnes à la retraite bénévoles. De telles formations peuvent éventuellement être organisées avec le concours des agents des bibliothèques territoriales.³

Recommandation n° 4 : S'assurer, à travers le « Plan français », que les référents français de circonscription (RFC) soient sensibilisés au développement des bibliothèques d'école, aux actions qui y sont menées et aux

³ Cette recommandation fait écho avec la recommandation n° 8, adressée au ministère de la culture, invitant à engager des bibliothécaires à soutenir les actions de formation en direction des enseignants chargés de la gestion de la bibliothèque de leur école.

partenariats noués avec les bibliothèques territoriales afin de prendre ce volet en compte lors de leurs observations dans les écoles et formations des constellations de professeurs des écoles.

Recommandation n° 5 : Veiller à ce que les bibliothèques d'école, leur gestion et leur usage soient effectivement pris en compte dans les évaluations des écoles qui sont en train d'être mises en place par le Conseil d'évaluation de l'école (CEE). Cela permettra d'aboutir, en cinq ans, à un premier recensement départemental, puis national, des bibliothèques d'école.

Recommandations pour le ministère de la culture

Recommandations n° 6 : Maintenir, et si possible renforcer, le dispositif des contrats territoire-lecture, en veillant à ce que le volet « partenariat avec l'institution scolaire », quand la nature du projet s'y prête, soit non seulement présent mais prenne bien en compte les écoles maternelles et élémentaires.

Recommandation n° 7 : Engager, à l'échelon central, une concertation avec le ministère chargé de l'éducation nationale pour que les enseignants puissent accéder par exception aux deux dernières années de la *Revue des livres pour enfants* publiée par la Bibliothèque nationale de France, afin qu'ils puissent suivre l'actualité critique des publications destinées à la jeunesse.

Recommandation n° 8 : Inviter les directions régionales des affaires culturelles à se rapprocher des rectorats pour engager à l'échelon local des discussions avec les conseils départementaux, afin que les bibliothèques départementales proposent des modules de formation destinés aux enseignants s'occupant de la gestion de la bibliothèque de leur école. Ces formations pourraient être co-animées par un bibliothécaire et un formateur de l'éducation nationale. Idéalement, elles devraient permettre aux personnels des bibliothèques territoriales et aux personnels de l'éducation nationale d'un même territoire s'occupant des bibliothèques de leur école de se rencontrer et de nouer des liens utiles à des collaborations ultérieures.^{4 5}

⁴ Cette recommandation fait écho avec la recommandation n° 3, adressée au ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et du sport, invitant à renforcer la formation des enseignants chargés de la gestion de la bibliothèque de leur école.

⁵ Les assises de la formation en bibliothèques (30 novembre 2021) pourraient contribuer à faire émerger un dispositif de formation pour la gestion d'une petite bibliothèque (cours massif ouvert en ligne ou « kit de formation de base ») destiné aussi bien aux bibliothécaires qu'aux enseignants responsables de la bibliothèque de leur école.

Introduction

Le programme de travail annuel de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche prévoit, pour l'année 2020-2021, une mission visant à l'amélioration de la qualité du service public rendu à l'utilisateur ayant pour thème « *les bibliothèques d'écoles : état des lieux, usages pédagogiques, pratiques de lecture des élèves* »⁶. Le présent rapport rend compte des travaux menés dans le cadre de cette mission. Il s'appuie, à titre principal, sur des observations et des entretiens menés par cinq inspecteurs généraux au cours de l'année scolaire 2020-2021. Cette mission s'est déroulée dans des conditions particulières en raison de la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19 : les premiers déplacements prévus en novembre 2020 ont dû être reprogrammés début 2021 ; certains n'ont pu avoir lieu ; les visites dans les écoles et les échanges avec les enseignants ont été réalisés de façon à ne pas nécessiter de moyens de remplacement, même si des circonscriptions ont pu mobiliser des personnels à cet effet ; quelques entretiens ont eu lieu en visioconférence.

D'un point de vue méthodologique, la mission a d'abord tiré parti de la documentation existante (textes officiels, rapports antérieurs, mémoires d'étude, articles, etc.). Faute de données statistiques disponibles, car il n'existe pas de recensement national des bibliothèques d'école ni de comptabilisation annuelle de leur activité, la mission n'est pas en mesure d'en dresser un tableau exhaustif actualisé. Il n'a pas paru souhaitable d'ajouter à la charge de travail, accrue durant cette période particulière, au niveau des circonscriptions ou des départements, la contrainte de répondre à une enquête, même succincte, pour tenter d'y parvenir. Ensuite, une première série de visites a permis d'élaborer un protocole commun d'observations, qui a systématiquement été utilisé par la suite lors des déplacements effectués au printemps 2021. La majorité des bibliothèques visitées ont fait l'objet d'une suggestion de responsables départementaux ; il est loisible de penser que ces derniers auront privilégié les écoles où ils savaient exister une bibliothèque d'une part, un ou des enseignants susceptibles d'échanger avec la mission d'autre part.

Au total, les observations ont été conduites dans huit académies différentes⁷ permettant des visites d'écoles, de leurs bibliothèques ou des ressources documentaires présentes, le cas échéant, dans les classes, mais aussi celles de bibliothèques territoriales utilisées par les élèves sur temps scolaire ou hors temps scolaire. Ces visites, presque toutes effectuées en binôme, ont par ailleurs été l'occasion de mener des observations de séances d'enseignement au sein de bibliothèques d'école ou de salles de classes ordinaires destinées à renforcer les pratiques de lecture des élèves. Ces déplacements ont également permis de mener des entretiens avec des enseignants, des directeurs d'école et des inspecteurs territoriaux (IEN du premier degré et IA-IPR de lettres).

La mission a enfin estimé nécessaire d'interroger les administrations centrales des ministères chargés de l'éducation nationale et de la culture afin de recueillir leur appréciation des bibliothèques d'école et des partenariats susceptibles d'être noués afin de conforter leur fonctionnement. Certaines des écoles visitées ont été choisies notamment parce qu'elles avaient bénéficié de moyens financiers nationaux (DGESCO) pour renforcer le fonds de leur bibliothèque. Les inspecteurs généraux ont rencontré l'adjoint à la sous-directrice des savoirs fondamentaux et des parcours scolaires de la DGESCO qui avait en charge le suivi de ces crédits. Le directeur chargé du livre et de la lecture au sein du ministère de la culture ainsi que ses collaborateurs chargés à différents titres du suivi des relations entre bibliothèques territoriales et établissements scolaires ont aussi été entendus par la mission⁸.

Le premier chapitre de ce rapport permet de revenir brièvement sur la fondation des bibliothèques-centres documentaires (BCD) par les ministres de l'éducation nationale et de la culture en 1984, sur les attentes institutionnelles actuelles concernant le rôle des bibliothèques d'école et sur les dispositifs nationaux visant à les soutenir.

Dans le deuxième chapitre, la mission identifie et décrit quatre leviers fondamentaux pour que les bibliothèques d'école puissent effectivement remplir les fonctions qui leur sont assignées par l'institution :

⁶ Programme de travail annuel pour l'année scolaire et universitaire 2020-2021, BOEN n° 33 du 3 septembre 2020.

⁷ Amiens, Créteil, Grenoble, Lyon, Nancy-Metz, Nantes, Reims et Versailles.

⁸ La liste des personnes rencontrées ou auditionnées dans le cadre de la mission figure en annexe 3.

des locaux de qualité, un aménagement mobilier bien pensé, des ressources humaines disponibles et bien formées et un fonds d'ouvrages suffisamment riche.

Le troisième chapitre déroule une liste d'usages intéressants, observés ou attendus, des bibliothèques d'école par les équipes pédagogiques et les élèves.

Le quatrième chapitre est centré sur les bibliothèques de classe qui, selon les cas, complètent les bibliothèques d'école ou suppléent à leur absence.

Dans un cinquième chapitre, la mission aborde les liens qu'entretiennent ou pourraient entretenir les bibliothèques ou médiathèques municipales avec les écoles.

Le sixième et dernier chapitre est centré sur les pratiques pédagogiques ayant pour objectif d'encourager les pratiques de lecture des élèves, pratiques pédagogiques pouvant être développées au sein des bibliothèques d'école ou des classes ordinaires.

Chacun de ces chapitres pourra être lu indépendamment en fonction des besoins du lecteur.

Les inspecteurs généraux tiennent à remercier vivement l'ensemble des personnes rencontrées pour leur disponibilité durant une année scolaire particulièrement chargée et complexe.

1. Les bibliothèques d'école depuis la fondation des bibliothèques-centres documentaires

1.1. À la fin des années 1970, les fonctions des bibliothèques d'école s'élargissent avec l'apparition d'une nouvelle dénomination : les bibliothèques - centres documentaires (BCD)

L'objet de ce rapport n'est pas de retracer l'historique des bibliothèques d'école, mais il semble néanmoins utile de rappeler le processus d'apparition des BCD dans le système éducatif et des quelques textes qui régissent leur création. **Les BCD sont fondées par la circulaire n° 84.360 du 1^{er} octobre 1984 signée conjointement par le ministre de l'éducation nationale et le ministre de la culture**⁹. Cette circulaire fait suite à une expérimentation menée dans les années 1970 dans les académies de Créteil, Grenoble, Lyon et Poitiers :

« Fin 1974, est née l'Association pour le développement des activités culturelles dans les établissements scolaires (ADACES), association loi 1901 dont le conseil d'administration est composé de pédagogues de l'INRP, de bibliothécaires de la Joie par les livres et de représentants des terrains.

Cette association reçoit des crédits exceptionnels du ministère de l'éducation nationale et du Fonds d'intervention culturelle afin de doter 6 écoles d'une bibliothèque centrale (mobilier, fonds initial et renouvellement du fonds pendant 6 ans), de suivre l'expérience (formation des instituteurs chargés de la BCD, réunions pédagogiques avec les autres enseignants) et de l'évaluer.

Les six écoles choisies font toutes partie du réseau des écoles expérimentales de l'INRP. Leur municipalité a accepté de collaborer à cette expérimentation en aménageant la salle prévue à cet effet et en versant une allocation de 10 000 F correspondant au mobilier. D'autre part, une personne à plein temps doit être dégagée pour assurer la gestion et le fonctionnement de la bibliothèque-centre documentaire. Dans cinq écoles, c'est un enseignant de l'équipe qui est détaché, dans la sixième, une bibliothécaire municipale, la BCD servant aussi d'antenne municipale hors du temps scolaire.

Au cours des premières années, ces six personnes seront plusieurs fois réunies en stage de réflexion. Dans le cadre des journées pédagogiques, les équipes enseignantes des écoles pourront réfléchir et coordonner leurs actions par rapport à la BCD. L'expérience ayant été lancée, l'ADACES, avec le concours de l'INRP, aura le souci d'évaluer cette innovation (...).

⁹ Circulaire n° 84-360 du 1^{er} octobre 1984 reproduite en annexe 4 de ce rapport.

Les diverses études menées au sein de l'ADACES, de 1975 à 1980, (...) permettent de cerner ce qu'a représenté la BCD pour les enseignants des six écoles dotées. [Une] évaluation (...) parue en octobre-décembre 1980 dans la revue Médiathèques publiques [est construite autour de trois axes] :

– La bibliothèque-centre documentaire et les lectures des enfants. La BCD suscite-t-elle des lectures ? Les enfants y ont-ils recours ? (...)

– Le fonctionnement interne de la BCD. En dehors de l'activité de prêt, que se passe-t-il à la bibliothèque ? (...)

*– La BCD et le changement pédagogique. La BCD a-t-elle modifié les pratiques des enseignants ? (...)*¹⁰

La circulaire de 1984 invite à distinguer clairement les BCD dont la création est souhaitée des bibliothèques existant précédemment dans les classes et les écoles : « [la] mise en place [de la BCD] doit s'insérer dans le projet pédagogique de l'école et dans le projet local de développement de la lecture. Elle se différencie à plusieurs égards de la classique bibliothèque d'école, a fortiori de la bibliothèque de classe ; elle se caractérise par une mise en situation autonome et active de l'enfant dans son rapport à l'écrit et par l'insertion de l'école dans la vie culturelle du quartier et de la ville ». La circulaire insiste également sur le fait que la BCD n'est pas un simple lieu de prêt où se rendent les classes, mais « un lieu central de l'école où tous les enfants peuvent accéder seuls ou avec la classe », et où de « nombreuses activités [se] déroulent : lecture sur place, moment poésie, heure du conte, auditions, gestion et choix des ouvrages, club lecture, exposés, recherches individuelle ou collective de documentation, présentation de livres, prêt à domicile, etc. ».

Le rôle central de la BCD pour renforcer les pratiques de lecture est également affirmé : « La BCD modifie l'enseignement de la lecture, car elle introduit une multiplicité d'écrits dans l'école, elle affirme l'existence des liens entre apprentissage et pratiques de lecture, elle offre à tous la possibilité non seulement de savoir lire mais d'aimer lire ». Enfin, la circulaire met en avant les nouveaux rapports entre l'école et son environnement, « par la présence des parents d'élèves et autres partenaires à l'action éducative à différents moments de son fonctionnement (accueil, ateliers, animations...); par l'ouverture sur le quartier : fréquentation de la BCD par les parents pendant et/ou en dehors des horaires scolaires (...); par les relations que la BCD permet entre l'école et les bibliothèques de lecture publique ».

En 1992, un arrêté relatif à la terminologie de l'éducation donne la définition suivante pour la bibliothèque-centre documentaire (BCD) : « **Dans une école maternelle ou élémentaire, structure destinée à favoriser l'apprentissage et le goût de la lecture ainsi que la recherche de documents** ».

Une note de service, publiée au BO du 7 avril 1994, annonce l'extension d'un plan en direction des BCD à quarante départements en rappelant leur rôle : « Développer le goût de lire, permettre, grâce à une bonne maîtrise de la langue orale et écrite, l'accès à des lectures diversifiées et la production de textes multiples, préparer à la recherche documentaire et à l'acquisition d'une méthode pour un travail autonome constituent la première mission de l'école primaire et conditionnent la réussite de la scolarité au collège. Les bibliothèques centres documentaires (BCD) représentent, à cet égard, un instrument efficace lorsque leur fonctionnement est intégré au projet d'école et qu'il s'inscrit dans le projet pédagogique de la classe et dans la progression au cours des cycles. Dans les zones les plus démunies en équipements culturels, les BCD contribuent à renforcer l'offre en ce domaine, en particulier grâce à leur ouverture en dehors du temps scolaire en fonction des spécificités locales ».

1.2. Les bibliothèques-centres documentaires sont présentes dans les programmes de l'école primaire de 1978 à 2007

Les *Instructions relatives à l'enseignement du français à l'école élémentaire*¹¹ publiées en 1972 ne mentionnent que les bibliothèques de classe ; les bibliothèques - centres documentaires font leur apparition dans les *Objectifs et programmes* publiés en 1978 pour le cours élémentaire et en 1980 pour le cours moyen. Dans ces textes, la BCD ne correspond pas encore exactement à ce qui est écrit dans la circulaire fondatrice

¹⁰ Odile Lambert-Chesnot (1986). L'aBC des BCD : les bibliothèques-centres documentaires à l'école, Bulletin des bibliothèques de France (BBF), n° 1.

¹¹ Circulaire n° 72-474 du 4 décembre 1972.

de 1984. D'une part, la BCD n'est pas nécessairement un lieu spécifique, – il peut, en effet, s'agir d'une simple bibliothèque de classe, et, d'autre part, sa gestion est confiée aux élèves eux-mêmes :

- « *Les maîtres du cycle élémentaire s'attacheront à constituer pour leurs élèves une **bibliothèque - centre documentaire**, si modeste soit-elle au début, regroupant un éventail aussi varié que possible (et qu'on s'efforcera d'enrichir progressivement) d'albums, de livres pour enfants, d'ouvrages documentaires, le tout adapté à l'âge des élèves concernés. Ils habitueront ces derniers, qui devraient avoir facilement accès à cette bibliothèque, à utiliser largement les possibilités de lecture qu'elle offre, non seulement lors de temps de loisir mais aussi dans le cadre et pour les besoins d'activités scolaires. C'est ainsi que plusieurs des séances de lecture en petits groupes, ou individuelles, envisagées ci-dessus, devraient s'organiser en utilisant les ressources de la bibliothèque.* »¹² ;
- « *Sans renoncer à la lecture de "morceaux choisis", les maîtres encourageront vivement la lecture de livres entiers (ouvrages pour la jeunesse, œuvres de la littérature française ou universelle passées dans le patrimoine commun). Ces ouvrages seront disponibles dans la **bibliothèque - centre documentaire** qui peut se constituer, selon les cas, dans chaque école ou chaque classe, et à laquelle les enfants auront un accès aussi aisé que possible dans le cadre des activités scolaires, comme durant le temps de loisir. Par sa richesse et sa diversité (livres, mais aussi : affiches, cartes, horaires, mode d'emploi d'un appareil, recettes, calendrier, travaux d'éveil des enfants, etc.), la **bibliothèque - centre documentaire** doit permettre de répondre aux besoins nés de la vie de la classe (activités d'éveil en particulier), comme au désir d'évasion et de divertissement. Elle sera tenue par les élèves eux-mêmes, dans le cadre de la coopérative scolaire, préparant à l'autonomie et à la responsabilité.* »¹³

Un an après la circulaire fondatrice des BCD de 1984, de nouveaux programmes sont écrits pour l'école élémentaire. Les bibliothèques-centres documentaires ont une unique occurrence dans ce nouveau texte : « *Le maître veille à exploiter, aussi souvent que possible, la première bibliothèque de classe, le coin de lecture, la **bibliothèque - centre documentaire**, la bibliothèque municipale ou de quartier. Il pense aussi à la vitrine du libraire, aux émissions de télévision sur les livres, aux cadeaux familiaux. Il n'oublie pas que la lecture se fait aussi sur un écran de télévision ou de microordinateur* »¹⁴.

L'année suivante, les BCD font aussi leur apparition dans l'enseignement préélémentaire dans un texte sur les *Orientations pour l'école maternelle* : « *La fréquentation précoce d'une **bibliothèque - centre documentaire** et de livres se trouvant dans la classe apprend à en utiliser les ressources. Par l'intermédiaire du maître, l'enfant reconnaît progressivement les supports, les formes et les fonctions de l'écrit. Habitué dès la petite section aux albums et aux livres, puis aux sources documentaires, aux textes écrits sous leur dictée par le maître et à toutes sortes de travaux relatifs à l'écrit, les enfants ne cessent de "conquérir de la lecture".* »¹⁵

Les bibliothèques - centres documentaires continuent ensuite d'être évoquées dans les instructions officielles relatives à l'école primaire jusqu'aux programmes de 2007¹⁶ qui font suite à la promulgation de la *Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école* de 2005. Ces programmes, organisés par cycles, mentionnent tous les BCD :

- pour la maternelle : « *Avec les plus grands, on peut commencer à travailler sur l'organisation du coin lecture ou de la **bibliothèque - centre documentaire** en séparant quelques types de livres.* » ;
- pour le cycle 2 (GS-CP-CE1) : « *Les lectures en classe doivent être complétées par des lectures personnelles dans la **BCD** ou au domicile familial. L'emprunt à la **BCD** ou dans la bibliothèque de quartier doit devenir une habitude et un besoin. Les enseignants expliquent aux parents le rôle de médiateur qu'ils peuvent eux aussi jouer entre le livre et l'enfant.* » ;

¹² Arrêté du 7 juillet 1978.

¹³ Arrêté du 16 juillet 1980.

¹⁴ Arrêté du 15 mai 1985.

¹⁵ Circulaire n° 86-046 du 30 janvier 1986.

¹⁶ Arrêté du 7 avril 2007.

- pour le cycle 3 (CE2-CM1-CM2) : « *Toutefois, les compétences de lecture restant à cet âge très variables, les enseignants veillent à suggérer des œuvres appropriées à chacun, tant par l'intérêt qu'elles suscitent que par les difficultés qu'elles présentent. Ils incitent les élèves à emprunter fréquemment des livres dans les bibliothèques accessibles (BCD, bibliothèque publique du quartier, bibliobus, etc.). (...) Les lectures autonomes doivent relever d'abord du plaisir de la découverte d'une œuvre. Elles peuvent faire une large place à des rituels qui développent les sociabilités de la lecture : signaler à la classe une découverte, partager avec un autre lecteur du même livre ses impressions, conseiller une lecture à un camarade, faire partie d'un jury de sélection, participer à un débat avec d'autres classes, etc. On peut aussi encourager les élèves à se doter d'un "carnet de lecture" qu'ils utilisent très librement pour conserver en mémoire les titres des œuvres lues et le nom de leurs auteurs, pour noter un passage ou une réflexion et ainsi se donner les moyens d'une relation plus intime avec le livre. Pour ceux qui ne parviennent pas à cette autonomie, la BCD et la bibliothèque publique de proximité doivent fournir de multiples occasions d'auditions de lecture. (...) Se servir des catalogues (papier ou informatiques) de la BCD pour trouver un livre. ».*

1.3. À partir de 2008, un retour à la dénomination « bibliothèque d'école » dans les textes officiels tout en conservant les caractéristiques des BCD

Les programmes de 2007 sont remplacés par de nouveaux programmes dès la rentrée scolaire suivante. Dans ces programmes fortement resserrés (on passe de 144 pages du bulletin officiel à 30 pages), toute mention de BCD ou de bibliothèques d'école disparaît des programmes des cycles 1 et 2 et une unique mention des bibliothèques est faite dans les programmes du cycle des approfondissements (CE2-CM1-CM2), sans préciser de quel type de bibliothèque il s'agit et en limitant les compétences à développer à celle de l'emprunt de livres : « *Se repérer dans une bibliothèque habituellement fréquentée pour choisir et emprunter un livre* »¹⁷.

Les programmes en vigueur actuellement sont en place depuis la rentrée 2015 pour la maternelle¹⁸ et 2016 pour l'élémentaire¹⁹. Ils ont été partiellement modifiés depuis leur mise en place, mais ces modifications ne concernent pas les éléments relatifs aux bibliothèques d'école :

- les bibliothèques ne sont pas mentionnées dans les programmes de l'école maternelle ;
- au cycle 2 (CP - CE1 - CE2), la fréquentation d'une bibliothèque par les élèves est un attendu des programmes et apprendre à utiliser une bibliothèque pour rechercher de l'information est vu comme un moyen pour mieux organiser son travail et améliorer les apprentissages : « *Tous les enseignements concourent à développer les compétences méthodologiques pour améliorer l'efficacité des apprentissages et favoriser la réussite de tous les élèves. Savoir apprendre une leçon ou une poésie, utiliser des écrits intermédiaires, relire un texte, une consigne, utiliser des outils de référence, fréquenter des bibliothèques et des centres de documentation pour rechercher de l'information, utiliser l'ordinateur, etc., sont autant de pratiques à acquérir pour permettre de mieux organiser son travail* »²⁰ ;
- au cycle 3 (CM1 - CM2 - 6^è), cette demande est renforcée en mettant en avant la régularité d'une telle fréquentation : « *fréquentation régulière des bibliothèques et centres de documentation disponibles dans l'environnement des élèves : partage en classe, à l'école ou au collège et en famille* »²¹.

¹⁷ Arrêté du 9 juin 2008.

¹⁸ BO spécial n° 2 du 26 mars 2015.

¹⁹ BO spécial n° 11 du 26 novembre 2015.

²⁰ BO n° 31 du 30 juillet 2020.

²¹ BO n° 31 du 30 juillet 2020.

1.4. Le ministère de la culture contribue de manière indirecte au bon fonctionnement des bibliothèques d'école, notamment au travers du dispositif des contrats territoire - lecture (2010)

Le ministère de la culture n'intervient pas de manière directe pour soutenir la création ou l'activité des bibliothèques d'école, même si cette règle souffre d'exceptions, comme par exemple lorsque le Centre national du livre a attribué des subventions directes dans le cadre du Plan lecture. Cependant, il peut favoriser le fonctionnement des bibliothèques d'école au travers de différents dispositifs mis en œuvre pour développer le réseau des bibliothèques territoriales d'une part et conforter les partenariats avec l'éducation nationale d'autre part.

Au travers du concours particulier de la dotation générale de décentralisation créé en 1986, l'État aide, à des taux incitatifs pouvant aller jusqu'à 50 % de la dépense effectuée, à la construction, à la restructuration, à l'aménagement et à l'équipement informatique des bibliothèques publiques qui comportent toutes, sauf cas particulier, des collections et services dédiés à la jeunesse. Ce soutien apporté aux efforts d'investissement des collectivités territoriales en faveur de la lecture publique, conseils départementaux pour les bibliothèques départementales, conseils communautaires ou municipalités pour les bibliothèques municipales et intercommunales, peut être considéré comme le socle de la politique menée par le ministère de la culture, mais constitue aussi celui d'un soutien pérenne des bibliothèques d'école. En effet, l'existence d'une bibliothèque publique de proximité remplissant les critères de qualité nécessaires – en termes de surface, de richesse et diversité des collections, de qualification du personnel, etc. – offre aux bibliothèques d'école l'opportunité d'un centre de ressources aux possibilités variées²².

Contrairement aux bibliothèques d'école, les bibliothèques territoriales renseignent chaque année un rapport d'activité chiffré dont le ministère de la culture publie les résultats agrégés. Selon les résultats de ces dernières statistiques nationales, 88 % des bibliothèques municipales ou intercommunales desservant un territoire comptant moins de 2 000 habitants déclarent entretenir des relations partenariales avec les écoles et leurs bibliothèques, pourcentage qui grimpe à 96 % pour les communes de population supérieure à 2 000 habitants. Ces chiffres bruts ne rendent, bien évidemment, pas compte de la nature de ces relations qui peuvent aller du simple accueil de classes à des services beaucoup plus fournis. Plus le réseau de lecture publique est étoffé, meilleures sont les chances qu'existent de telles relations ; plus la taille, en population, du territoire communal ou intercommunal desservi croît, plus diversifiée semble, en règle générale, la panoplie des propositions de la bibliothèque territoriale concernée à destination des écoles et de leurs bibliothèques. Il n'est pas rare que les bibliothèques de villes grandes et moyennes aient organisé un service dédié aux partenariats avec les écoles (Brest, Lille, Montpellier, Toulouse, etc.).

C'est toutefois au travers d'un dispositif contractuel spécifique, celui des contrats-territoire lecture (CTL), que se manifeste de la manière la plus évidente la volonté de bâtir des relations partenariales pérennes entre bibliothèques territoriales et écoles. Créés en 2010 et succédant à un dispositif davantage centré sur les zones urbaines²³, les CTL apparaissent comme un outil souple et efficace. Signés pour trois ans reconductibles entre l'État déconcentré, directions régionales des affaires culturelles (DRAC), et une ou plusieurs collectivités locales, leur objet principal s'adapte aux priorités co-définies localement, seule la méthodologie est commune. Les CTL se fondent sur un diagnostic du territoire et de ses besoins, font l'objet d'un suivi par un comité de pilotage et s'achèvent par une évaluation partagée.

La plupart des CTL intègrent la mention d'un partenariat à développer entre la ou les bibliothèques territoriales concernées et les écoles à desservir. Selon le dernier bilan diffusé²⁴, sur 161 CTL répertoriés, 92 comprennent un volet jeunesse, 48 ressortissent de la « maîtrise de la langue et lutte contre l'illettrisme », 55 exposent explicitement un objectif de création ou de renforcement d'un partenariat avec l'éducation nationale. D'ailleurs, les instances académiques sont systématiquement sollicitées par les DRAC pour faire partie des comités de pilotage, voire des comités techniques de mise en œuvre.

²² Voir infra, partie 5 du présent rapport.

²³ Les contrats ville - lecture (CVL). Voir à ce sujet la circulaire de 1998 comportant un volet consacré au partenariat avec l'institution scolaire : circulaire du 17 juillet 1998 relative au programme « contrats ville - lecture », BO culture n° 108.

²⁴ <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-lecture/Les-bibliotheques-publiques/Developpement-de-la-lecture-publique/Les-contrats-territoire-lecture-CTL>

Si le dispositif des CTL apparaît comme particulièrement bien adapté pour renforcer les liens entre bibliothèques publiques et bibliothèques d'école, c'est sa rareté relative qui représente une limite eu égard aux besoins de l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires : au 31 décembre 2020, quelque 180 CTL étaient recensés sur le territoire, tous ne s'intéressant pas, par surcroît, à ce sujet. Il semble néanmoins important que le ministère de la culture non seulement maintienne ce dispositif, mais en amplifie la mise en œuvre sur l'ensemble du territoire, ce qui suppose un effort financier²⁵, tout en veillant à ce que les CTL qui le permettent prennent bien en compte le partenariat entre bibliothèques et écoles.

Il convient enfin de mentionner le soutien financier non négligeable (6,4 M€ en 2020) apporté par le ministère de la culture, à l'échelon central et déconcentré, à des associations œuvrant pour le développement des pratiques de lecture des jeunes y compris sur temps scolaire : AFEV, Lire et faire lire, etc.²⁶

1.5. Depuis 2018, diverses actions, s'appuyant ou non sur les bibliothèques d'école, sont développées pour renforcer les pratiques de lectures des élèves

1.5.1. Un plan pluriannuel de financement de livres pour les bibliothèques d'école lancé en 2018 par la DGESCO

1.5.1.1 En trois ans, l'État a délégué six millions et demi d'euros aux académies, principalement rurales, pour l'achat de livres pour les bibliothèques d'école

Le ministère a lancé en 2018 un plan d'équipement pluriannuel en faveur des bibliothèques d'école, afin d'encourager l'implantation ou la redynamisation d'espaces dédiés spécifiquement à la lecture dans les écoles, particulièrement dans les zones lacunaires en équipements de lecture publique.

La première année, en 2018, 2,5 M€ de crédits ont été délégués aux académies pour doter les écoles jugées prioritaires, repérées par les services départementaux et académiques, et permettre la constitution de fonds de bibliothèques. En 2019 et en 2020, ce sont deux millions d'euros chaque année qui ont été délégués aux académies.

La ventilation des crédits entre les académies est effectuée principalement selon des indicateurs de ruralité, en prenant en compte le critère du nombre d'élèves scolarisés dans les écoles des communes rurales selon le modèle d'allocation des moyens de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP). Ainsi, en trois ans, les académies qui ont reçu le plus de fonds sont celles de Bordeaux et Toulouse, avec plus d'un demi-million d'euros pour la première et près de 450 000 € pour la seconde, et celles qui ont bénéficié du moins de crédits sont Paris et Versailles qui n'ont rien reçu et Créteil qui a bénéficié de moins de 10 000 €.

La demande du ministère est que ces crédits soient consacrés à l'achat de livres afin de permettre la constitution ou l'enrichissement et le renouvellement de fonds de bibliothèques d'école, sur la base de 1 500 € minimum par école, l'objectif étant que ces fonds aient un véritable effet sur la bibliothèque d'école et son fonctionnement. En conséquence, ces fonds ne doivent pas être utilisés pour l'achat de séries de livres étudiés en classe.

Ce sont les académies qui procèdent à la répartition des crédits alloués. Les inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'éducation nationale (IA-DASEN), en lien avec les inspecteurs de circonscription, sont chargés d'identifier les écoles bénéficiaires selon deux critères principaux : l'absence de bibliothèque publique de proximité permettant un accès facile et régulier aux livres combinée à l'absence de bibliothèque au sein de l'école ou à la pauvreté et la vétusté du fonds de livres disponible. Une école peut bénéficier de crédits plusieurs années de suite.

Les écoles repérées doivent élaborer un projet de création ou de revitalisation de leur bibliothèque. Ce sont les IA-DASEN, en concertation avec les IEN, qui doivent apprécier la qualité des projets proposés. Il est

²⁵ La part « État » consacrée à un CTL s'élève en moyenne à 40 000 € par an.

²⁶ Françoise Legendre, Olivier Barbarant, Benoît Paumier, Marie Bertin (2021). Contribution des associations au développement du goût de la lecture chez les jeunes publics (rapport n° 2021-099). IGÉSR - IGAC.

demandé que l'engagement de la collectivité de référence pour compléter les moyens attribués par l'État soit un critère de sélection décisif.

1.5.1.2 Les crédits nationaux sont attribués aux écoles avec des conditions qui ne sont pas toujours respectées et qui méritent d'être interrogées

L'objet de la mission n'est pas d'évaluer ce dispositif. Cependant les inspecteurs généraux ont régulièrement été invités à observer la situation d'écoles ayant bénéficié de ces crédits. Les paragraphes suivants permettront de revenir sur ces observations.

Les échanges menés sur l'attribution de ces crédits ont régulièrement amené les interlocuteurs de la mission à soulever plusieurs difficultés.

La première concerne la restriction aux territoires ruraux. Les IEN et les équipes pédagogiques d'écoles situées dans des communes périurbaines aux moyens financiers limités regrettent régulièrement cette restriction. En effet, les enseignants estiment qu'il est difficile pour eux de demander des crédits supplémentaires à la municipalité pour des achats de livres pour la bibliothèque. De plus, ces écoles bénéficient souvent de crédits annuels par élève limités, ce qui ne leur donne pas vraiment de marge de manœuvre pour consacrer une partie de leur budget annuel à l'achat de livres, l'achat de fournitures scolaires nécessitant la mobilisation de la totalité des crédits alloués.

La deuxième concerne la restriction liée à la présence d'une bibliothèque publique de proximité. En effet, l'accès à cette bibliothèque située dans la commune nécessite parfois l'utilisation d'un moyen de transport pour s'y rendre, ce qui limite les usages possibles. De plus, même quand il est possible d'y aller à pied, le nombre de classes au sein de la commune et celui de créneaux disponibles à la bibliothèque territoriale limitent souvent les visites à une visite mensuelle ou une visite par période, quand ce n'est pas une visite par an, ce qui ne permet pas de remplacer une bibliothèque d'école.

La troisième concerne l'engagement de la collectivité de référence d'une école demandant à bénéficier des crédits nationaux. La situation sur ce point est très hétérogène d'un département à l'autre selon les comptes rendus annuels produits par les académies. En effet, il semble bien que certains départements en aient effectivement fait une condition restrictive et toutes les collectivités ont abondé la dotation nationale d'un supplément de plusieurs centaines d'euros pour acheter des livres ou des meubles pour ranger ces livres, parfois même avec une dotation largement supérieure à celle de l'État. En revanche, d'autres DSDEN ont été moins fermes sur ce point et ont soutenu l'achat de livres pour des écoles pour lesquelles la collectivité territoriale ne prévoyait aucune contribution ou seulement un euro symbolique.

Les comptes rendus académiques laissent ainsi voir des politiques départementales très différentes au sein d'une même académie : des départements pour lesquels toutes les collectivités territoriales n'ont rien donné, d'autres où elles ont toutes donné un euro symbolique et d'autres, encore, où elles ont toutes donné plusieurs centaines d'euros, ce qui laisse penser que les DSDEN n'ont pas relayé la demande ministérielle sur ce point ou ont laissé entendre aux municipalités qu'un euro symbolique conviendrait parfaitement pour satisfaire la condition requise de contribution de la municipalité. Cette absence d'engagement de la collectivité locale en faveur de la bibliothèque de l'école (en milieu rural, l'école est souvent la seule école de la commune) interroge sur l'effet que va avoir la dotation nationale si la municipalité ne s'engage pas les années suivantes pour continuer d'abonder le fonds de la bibliothèque de nouveaux ouvrages afin de s'assurer de la pérennité de son attractivité pour les élèves comme pour les enseignants.

Globalement, une difficulté majeure ressentie pour un fonctionnement optimal de ce dispositif est le manque de visibilité à long terme. En effet, chaque année, le dispositif est reconduit sans que les pilotes académiques et départementaux sachent s'il existera encore l'année suivante. Il est difficile de dire dans ces conditions à une école et une municipalité dont le dossier est insuffisant de le retravailler pour l'année suivante afin de l'améliorer, tant pour ce qui est de l'engagement de l'équipe pédagogique dans le fonctionnement de la bibliothèque que de l'engagement matériel ou financier de la collectivité territoriale. En l'absence de visibilité à long terme, soit le dossier insuffisant est accepté, soit il risque d'être définitivement rejeté.

1.5.1.3 *L'impact des crédits reçus sur les bibliothèques d'école et les usages de ces bibliothèques est important*

Les inspecteurs généraux ont régulièrement été amenés à visiter des écoles qui avaient bénéficié des crédits nationaux pour les bibliothèques d'école. Les 1 500 € attribués ont généralement permis d'enrichir le fonds de 100 à 300 ouvrages, selon les prix des livres achetés. Dans quelques cas, une dotation un peu plus importante combinée avec un complément de la collectivité territoriale a permis d'acheter plus de 500 ouvrages. De façon systématique, cette manne financière a eu un impact allant bien au-delà d'un simple renforcement du fonds d'une bibliothèque existante. Cela a en effet régulièrement conduit à une redynamisation de la bibliothèque, avec un réaménagement du lieu, mais aussi avec des usages repensés et renforcés.

1.5.2. **Depuis 2018, plusieurs dizaines de « cités éducatives » ont été créées : elles peuvent contribuer à renforcer les pratiques de lectures en soutenant des associations ou en contribuant à l'achat de livres pour les élèves ou les bibliothèques d'école**

Les cités éducatives visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Après une expérimentation, à Grigny, en 2017, les premières cités éducatives ont été sélectionnées en 2018. Le dispositif a continué de se développer depuis et est constitué d'une centaine de cités éducatives actuellement.

Elles consistent en une alliance des acteurs éducatifs travaillant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : services de l'État, des collectivités, associations, habitants.

Trois grands objectifs sont fixés pour les cités éducatives :

- conforter le rôle de l'école et la réussite scolaire (climat scolaire, carte scolaire et renouvellement urbain, structuration des réseaux, innovation pédagogique, formation et fidélisation des équipes, orientation, soutien scolaire...);
- assurer la continuité éducative dans le temps périscolaire (ouverture de places de crèche et convergence du travail social dès la petite enfance, offre éducative personnalisée de sport, culture ou loisir, persévérance scolaire et raccrochage...);
- ouvrir le champ des possibles en impliquant des établissements culturels, des entreprises, le numérique, les déplacements, etc.

Les cités éducatives peuvent contribuer de diverses façons au développement des pratiques de lecture des élèves, notamment dans le cadre de **partenariats avec l'association loi de 1901 Biblionef** qui a pour objectif de faciliter l'accès au livre et à la lecture en langue française d'enfants et adolescents défavorisés et vulnérables. Cette association crée et équipe des bibliothèques scolaires, publiques et associatives au sein d'espaces dédiés grâce à des dotations de livres neufs, récents et choisis.

L'opération « 1 000 Livres pour les cités éducatives », financée par le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, en lien avec l'association d'élus Ville & Banlieue, et organisée par l'association Biblionef, est lancée en avril 2020. À cette date, le confinement a entraîné la fermeture des écoles et des bibliothèques, privant ainsi de toutes ressources livresques et littéraires des milliers d'enfants déscolarisés. L'objectif était d'offrir un livre à 1 000 enfants de chacune de 30 cités éducatives retenues dans le cadre de l'opération afin de permettre un accès au livre aux enfants qui en sont privés durant la période de confinement et de faire entrer le livre dans des foyers où il est habituellement absent.

Par ailleurs, les moyens financiers attribués aux cités éducatives peuvent également permettre de financer d'autres opérations pour encourager le développement des pratiques de lecture des élèves, en impliquant directement les agents municipaux ou les personnels de l'éducation nationale ou par l'intermédiaire d'associations pour accompagner les élèves, ou encore en consacrant des fonds de leur budget pour acheter des livres pour les bibliothèques d'école ou les crèches municipales. De tels choix semblent dépendre de la présence active de l'IEN ou des IEN dans le groupe de pilotage de la cité éducative. Les inspecteurs généraux ont ainsi pu observer l'action menée dans une cité éducative de l'académie de Lyon pour laquelle un des axes de travail retenus est la prévention des inégalités et l'ouverture aux pratiques culturelles dès la petite enfance. Un principe du travail mené dans le cadre de cette cité éducative est fondé sur l'inter-catégorialité

pour prendre en compte dans la transversalité le parcours de l'enfant, notamment entre les structures d'accueil municipales de la petite enfance et les écoles maternelles. Deux actions concrètes sont actuellement menées dans ce cadre :

- la réactualisation du fonds des bibliothèques des structures municipales (en particulier des crèches, mais aussi des structures périscolaires ou de la médiathèque municipale qui vient d'être reconstruite) et des écoles ;
- la mise en place d'un observatoire des pratiques de la lecture dont l'objectif, dans un premier temps, est de faire un état des lieux des actions existant sur le territoire pour renforcer les pratiques de lecture, afin de pouvoir ensuite mutualiser ce qui peut l'être et renforcer ce qui mérite de l'être.

L'objectif de cette opération est de prendre en compte toutes les actions menées en faveur de la lecture dans le parcours de l'enfant de la petite enfance au lycée en intégrant les différents temps de vie de l'enfant. Un recensement très précis de l'état des lieux des bibliothèques d'école (existence, bâti, aménagement, fonds) et du fonds de livres disponibles dans les crèches municipales, ainsi que des usages des bibliothèques et des livres dans les différentes structures, a été réalisé. Un questionnaire précis a été complété lors de visites dans les écoles et les crèches permettant de recenser les difficultés rencontrées et les besoins. Des pistes d'action sont déjà lancées pour permettre de surmonter ce qui fait actuellement obstacle aux travaux visant à développer les pratiques de lecture, notamment en renforçant les liens entre les écoles et la nouvelle médiathèque de la commune. Ce travail se poursuit avec des actions en direction des collèges de la commune, avec le lancement d'actions dans certains établissements : quart d'heure lecture hebdomadaire ou quotidien, intervention d'une association, etc.

Cet exemple est très intéressant mais la mission a observé trop peu de fonctionnement de cités éducatives pour pouvoir se prononcer légitimement sur les possibilités offertes et les difficultés rencontrées dans ce cadre, tant sur les actions à mener que sur l'impact de ces actions. Les missions menées spécifiquement sur les cités éducatives pourront certainement éclairer davantage sur ce qu'il est possible de mener dans ce cadre.

1.5.3. Un vade-mecum sur les bibliothèques d'école est publié par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse en 2020

En 2020, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse a publié un vade-mecum intitulé *Bibliothèque d'école*. Cette ressource disponible sur la page « Favoriser la lecture à l'école » du site Éduscol²⁷ est destinée aux enseignants du premier degré. Il « vise à aider les équipes pédagogiques à élaborer et à porter auprès des collectivités territoriales et des partenaires de l'École, selon les cas, un projet de création, d'animation, de revitalisation, de développement d'une bibliothèque dans l'école. Il rassemble des conseils pratiques, des pistes de réflexion et d'action ainsi que des ressources que les équipes sont libres de suivre et d'exploiter, et qu'elles peuvent librement dépasser et compléter ».

Cet ouvrage est destiné à aider les professeurs des écoles pour un certain nombre d'actions de création, de gestion ou d'utilisation de la bibliothèque de leur école :

- « Penser et anticiper les étapes dans la réalisation de leur projet de bibliothèque d'école ;
- Fédérer des partenaires et des moyens ;
- Choisir un ou des espaces propices ;
- Penser leur aménagement et leur fonctionnement en lien avec les objectifs pédagogiques poursuivis ;
- Constituer et entretenir un fonds ;
- Réfléchir à la place de cette bibliothèque dans les apprentissages et l'activité des élèves, dans la vie de l'école, dans les rapports avec les autres lieux du livre de proximité ;
- Concevoir la bibliothèque et son fonctionnement en lien avec les bibliothèques publiques, locales et départementales »²⁷.

²⁷ Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (2020). Vade-mecum - Bibliothèque d'école.
<https://eduscol.education.fr/578/favoriser-la-lecture-l-ecole>

Ce vade-mecum, très complet et bien conçu, devrait permettre d'outiller utilement tous ceux qui ont en charge une BCD, qu'il s'agisse de la faire vivre ou de la redynamiser, à condition que les éléments clés qu'aborde la partie suivante soient pris en considération.

2. Quatre éléments clés pour qu'une bibliothèque d'école permette les usages attendus

Lors de leurs observations et des échanges avec les inspecteurs, les directeurs d'école et les professeurs, les inspecteurs généraux ont identifié quatre éléments clés pour qu'une bibliothèque d'école puisse jouer pleinement le rôle qui lui est assigné pour renforcer les pratiques de lecture des élèves des écoles primaires :

- **des locaux** répondant aux besoins d'une bibliothèque d'école par leur localisation au sein de l'école, leur accessibilité, leur taille ;
- **un aménagement mobilier** répondant aux besoins pédagogiques ;
- **des ressources humaines** permettant une bonne gestion du fonds de la bibliothèque et un accueil des élèves de façon autonome en plus des séances sur temps de classe ;
- **un fonds riche et attractif** pour les élèves, permettant de répondre aux besoins des enfants de l'école, tant pour le développement des apprentissages visés à l'école primaire que pour renforcer leur plaisir de lire.

Les observations et les recommandations concernant ces quatre points sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

2.1. Des locaux bien positionnés dans l'école et d'une taille suffisante

2.1.1. De nombreuses écoles ne disposent pas des locaux nécessaires à l'installation d'une bibliothèque

Le premier élément qui va conditionner l'existence même d'une bibliothèque au sein d'une école et, par la suite, ce qui est mené au sein de cette bibliothèque, est bien évidemment le bâti : l'espace immobilier disponible et utilisé pour installer la bibliothèque. Cet espace dépend, selon les cas, de l'immobilier existant, de choix de la municipalité ou de l'équipe pédagogique. La bibliothèque d'école est souvent une variable d'ajustement du bâti et son existence dépend des besoins en salles de classe de l'école, notamment dans le cadre de l'évolution démographique de la commune. Dans une école visitée par la mission, la bibliothèque a été supprimée pendant deux ans pour que l'école puisse accueillir des classes supplémentaires pendant qu'une autre école de la commune était en travaux. Dans une école en éducation prioritaire visitée par la mission, la bibliothèque d'école a été supprimée pour créer de nouvelles classes dans le cadre des dédoublements des classes de CP et de CE1.

Les inspecteurs généraux ont pu observer un certain nombre d'écoles sans bibliothèque, dans le cadre de déplacements pour la mission ou parfois pour d'autres missions. Plusieurs typologies de telles écoles peuvent être distinguées :

- de petites écoles rurales, de une à trois classes, qui ne disposent pas de locaux suffisants pour installer une bibliothèque et pour lesquelles l'équipe pédagogique a intégré l'idée qu'il n'était pas justifié de faire une telle demande à la municipalité, pour un usage qui resterait, selon elle, trop limité. L'équipe enseignante se satisfait des bibliothèques de classe, en répartissant les livres de l'école en fonction de l'âge des enfants accueillis dans chaque classe ;
- des écoles en éducation prioritaire pour lesquelles l'équipe pédagogique a fait le choix de supprimer la bibliothèque lors des créations de classes dédoublées en CP et en CE1 pour permettre à un nombre maximal de classes de disposer d'une salle propre ;
- des écoles pour lesquelles une médiathèque ou une bibliothèque municipale est installée à proximité immédiate de l'école, voire dans les locaux de l'école, et joue, en partie au moins, le rôle d'une bibliothèque d'école ;
- des écoles de tailles diverses, pour lesquelles l'équipe pédagogique ne ressent pas le besoin de créer une bibliothèque, les enseignants se satisfaisant de l'usage qu'ils font des bibliothèques de classe ;

- des écoles de tailles diverses, pour lesquelles l'équipe pédagogique souhaite l'installation d'une bibliothèque, mais où les locaux ne permettent pas une telle création et/ou la municipalité estime ne pas disposer des moyens nécessaires pour la construction ou l'aménagement des locaux permettant d'installer une bibliothèque dans l'école.

2.1.2. Certaines écoles disposent d'une bibliothèque mais la taille du local limite considérablement son utilisation

Certaines écoles disposent d'un local qualifié de bibliothèque, mais sa surface limitée ne permet pas de développer les usages attendus d'une bibliothèque d'école. L'accueil d'une classe entière est très difficile voire impossible ou il n'est pas possible d'installer des tables ou des chaises au sein de ce local exigü. L'usage se limite alors à un lieu d'emprunt où les élèves ne restent que quelques minutes par petits groupes. Pour certaines de ces bibliothèques, l'accueil des élèves est même impossible et le local qualifié de « bibliothèque d'école » est plutôt une réserve de livres à disposition des enseignants qu'une réelle bibliothèque.

Dans d'autres cas, c'est la configuration ou la localisation de la bibliothèque qui peut être un frein à son utilisation optimale. Par exemple, les inspecteurs généraux ont visité une école où la bibliothèque était installée au dernier étage de l'école, dans un ancien appartement de fonction composé de trois pièces distinctes d'une dizaine de mètres carrés chacune. Au-delà des problèmes de sécurité qu'entraîne une telle disposition, cela rend difficile, voire impossible, la tenue d'une séance au sein de la bibliothèque.

Ces locaux peu adaptés conduisent généralement les enseignants à ne plus utiliser la bibliothèque d'école qui tombe peu à peu en désuétude et les usages se concentrent sur les bibliothèques de classe.

2.1.3. Lorsque le local utilisé comme bibliothèque est bien positionné et d'une surface suffisante, cela influe sur la place de la bibliothèque et des livres dans la vie quotidienne des élèves

Les inspecteurs généraux ont pu visiter des écoles disposant d'une bibliothèque installée dans un local facile d'accès, bien positionné dans l'école, clair, agréable et d'une surface importante (au moins deux salles de classe, parfois plus). La qualité du local retenu a des conséquences sur l'engagement de l'équipe pour son aménagement et pour l'enrichissement du fonds, ce qui influe naturellement sur les usages de la bibliothèque par les classes, engendrant un cercle vertueux où l'énergie dépensée pour maintenir une bibliothèque de qualité et les usages se nourrissent mutuellement.

Le positionnement central de ce local au sein de l'école permet un accès aisé pour toutes les classes. Les enseignants peuvent s'y déplacer facilement avec leur classe ne serait-ce que pour une courte séance d'une trentaine de minutes, par exemple pour un temps qualifié de « quart d'heure lecture », favorisant un temps de lecture au calme dans la bibliothèque suivi d'un temps court d'emprunt de livres pour lire à la maison. Ce bon positionnement au sein de l'école permet à certaines bibliothèques visitées par les inspecteurs généraux de rester accessibles aux élèves pour des emprunts ou des retours de livres sur les temps de récréation ou lors de la pause méridienne.

La surface relativement importante du local autorise l'aménagement de différents espaces tels qu'ils seront mentionnés dans le paragraphe 2.2 et la perspective d'enrichissement du fonds de la bibliothèque, ce qui est fondamental comme nous le verrons dans le paragraphe 2.4. Ces aménagements de qualité et ce fonds riche permettront alors de multiplier les usages de la bibliothèque tels que décrits dans le chapitre 3 ci-après.

La qualité du local utilisé comme bibliothèque d'école ouvre également la possibilité, sous certaines conditions sur lesquelles nous reviendrons ultérieurement, des usages de la bibliothèque hors temps scolaire et notamment pendant la pause méridienne ou pendant les temps périscolaires en fin de journée.

2.1.4. Les documents institutionnels mettent en avant l'importance du choix d'un local bien positionné et suffisamment vaste

En 1989, le guide *Construire des écoles : Guide de programmation fonctionnelle et données techniques* produit par le ministère de l'éducation nationale recommandait de prévoir un espace pour accueillir une BCD lors de la construction d'une nouvelle école en indiquant une surface minimale de la BCD en fonction du nombre de classes de l'école : « 6 classes : 60 m² ; 9 classes : 75 m² ; 12 classes : 100 m² ».

Le *vade-mecum Bibliothèque d'école*²⁸, publié en 2020, consacre un chapitre entier au choix d'un espace pour la BCD et son aménagement : « *La bibliothèque est un lieu de fréquentation des livres et des savoirs mais aussi un espace d'échange. Elle doit occuper une place centrale au sein de l'école afin d'encourager les élèves à s'y rendre le plus régulièrement possible. Pour que les personnes en situation de handicap, les parents venus avec une poussette, les personnes plus âgées puissent y accéder facilement, il est préférable que la bibliothèque soit située au rez-de-chaussée.*

Il est important que, dans la mesure du possible, ce lieu soit vaste, chaleureux, lumineux pour susciter le goût de la lecture et accueillir une classe entière. »

2.1.5. Quelques recommandations de la mission

Les observations menées par la mission conduisent à recommander un lieu central de l'école, facile d'accès, d'une taille d'au moins deux salles de classes, soit 70 m² au moins ; une surface proche de 100 m² semble idéale, en particulier pour les écoles primaires. La surface de la BCD ne doit pas, *a priori*, dépendre de la taille de l'école, car les usages d'une classe donnée seront les mêmes quel que soit le nombre d'élèves de l'école. Cependant, plusieurs cas sont sans doute à distinguer :

- pour les petites écoles (moins de quatre classes), il peut être difficile et coûteux de disposer d'un tel lieu, des aménagements spécifiques au sein de chaque classe peuvent alors être envisagés ;
- pour les écoles primaires, des aménagements spécifiques pour les élèves d'école maternelle et d'école élémentaire peuvent nécessiter un lieu un peu plus grand, ou à défaut deux lieux distincts ;
- pour les très grandes écoles (300 élèves ou plus), les contraintes d'emploi du temps risquent de rendre difficile un usage hebdomadaire de la BCD par toutes les classes. La création d'un second lieu doit être envisagée (bibliothèques distinctes pour la maternelle et l'élémentaire ou bibliothèques de cycle).

2.2. Un aménagement mobilier adapté et de qualité

2.2.1. Les aménagements jouent un rôle essentiel pour rendre la bibliothèque attractive pour les élèves et les enseignants mais aussi pour pouvoir y mener des séances d'enseignement pertinentes

2.2.1.1 Des aménagements pour ranger et mettre en valeur les livres de la bibliothèque

Le premier aménagement des bibliothèques d'écoles observées concerne le rangement des livres. Trois types de meubles accueillent les livres de la bibliothèque : des étagères, des bacs et des présentoirs.

Les étagères sont disposées le long des murs ou au cœur de la bibliothèque avec la possibilité de ranger des livres sur les deux faces du meuble. Les bibliothèques bien aménagées se caractérisent par des étagères d'une hauteur correspondant à la taille des élèves (pas d'étagères inaccessibles) et par un nombre d'étagères correspondant aux fonds de livres de la bibliothèque : en évitant ainsi trop d'étagères qui encombrant inutilement la bibliothèque et donnent l'impression qu'il y a peu de livres disponibles ou au contraire un manque d'étagères contraignant à ranger des livres derrière d'autres livres en les rendant ainsi non accessibles.

Les bacs à livres se révèlent très utiles pour les élèves d'école maternelle : ils rendent les livres facilement accessibles à des enfants de cet âge ; ils permettent de découvrir la couverture plutôt que seulement la tranche des livres, ce qui est plus parlant et attrayant pour les jeunes élèves. Ils sont aussi adaptés pour les albums dont les tailles sont très variées. Les bacs sont également intéressants à l'école élémentaire pour les bandes-dessinées et les albums.

Les présentoirs de livres permettent de mettre en avant certains livres, comme les nouveautés, et les derniers numéros reçus de revues ou de collections comme « J'aime lire » si l'école y est abonnée. Ils permettent aussi de mettre en évidence certains ouvrages, en fonction de ce qui est travaillé dans les classes, par exemple si des progressions communes sont suivies en histoire, en géographie ou en sciences, ainsi que des documentaires ou des romans en lien avec ce qui est travaillé pendant la période. Ces présentoirs peuvent

²⁸ MENJS, *Vade-mecum - Bibliothèque d'école*, *op. cit.*

enfin permettre de promouvoir des lectures en réseau (livres du même auteur, livres du même genre ou portant sur le même thème, etc.).

2.2.1.2 Des aménagements pour s'asseoir, travailler, écouter...

Dans les bibliothèques d'une certaine taille, les inspecteurs généraux ont pu observer des séances d'enseignement se déroulant au sein des bibliothèques.

Pour les élèves de classes maternelles, ces séances ont généralement lieu dans un espace spécialement aménagé au sein de la bibliothèque où les élèves peuvent s'installer plus ou moins confortablement pour écouter l'enseignant lire une histoire et répondre aux questions posées : tapis avec ou sans coussins, estrades permettant une installation comme dans un amphithéâtre, etc.

Pour les élèves de classes élémentaires, il peut s'agir d'un lieu similaire à celui décrit pour les classes maternelles, ou avec des tables et des chaises, installées en îlots et permettant aux élèves de travailler seuls ou en groupes en s'appuyant ou non sur des ouvrages disponibles dans la bibliothèque. L'organisation d'une telle séance au sein de la bibliothèque nécessite de disposer de suffisamment de place pour accueillir une classe entière.

2.2.1.3 Des aménagements pour mettre en place des expositions

Dans plusieurs écoles, les inspecteurs généraux ont pu observer des expositions mises en place au sein des bibliothèques. Il pouvait s'agir d'expositions externes, prêtées à l'école, avec éventuellement des intervenants extérieurs pour accompagner la visite des classes, ou d'expositions internes à l'école produites par une ou plusieurs classes.

Contrairement à un simple affichage dans un lieu de passage de l'école, l'affichage dans la bibliothèque permet de renforcer l'image de ce qui est exposé en donnant une valeur plus solennelle et en permettant la mise en place de visites guidées de l'exposition.

Un tel espace d'exposition nécessite d'être pensé en amont de l'aménagement de la bibliothèque, mais il implique aussi un engagement important de l'équipe pédagogique pour être véritablement exploité.

2.2.1.4 Un dispositif informatique pour l'emprunt des livres

Un tel dispositif nécessite bien évidemment l'enregistrement de l'ensemble des références du fonds sur ordinateur. Lors de leurs observations, les inspecteurs généraux ont pu observer un certain nombre d'écoles qui avaient procédé à l'enregistrement informatique du catalogue de leur fonds. Cet enregistrement commence par le choix d'un logiciel. Les options sont nombreuses, avec des différences de coût importantes liées aux services fournis : l'achat unique ou l'abonnement ; l'installation sur disque dur ou en ligne pour une consultation du catalogue de n'importe quel poste informatique ; l'utilisation d'un numéro pour les livres ou d'un code-barres lu avec une douchette ; la fourniture des codes-barres ou leur impression localement ; l'accès à des fiches préenregistrées ; etc. Le site internet de la circonscription de Saint-Gervais²⁹ dans l'académie de Grenoble fournit une présentation d'un certain nombre de logiciels actuellement disponibles sur le marché.

La première informatisation du catalogue est un travail très lourd, en particulier lorsque le fonds de la bibliothèque est riche, ce qui explique que de nombreuses écoles visitées par la mission ne l'ont pas mené et fonctionnent avec des cahiers ou des fiches pour noter les emprunts. Cette informatisation n'est sans doute pas essentielle pour de petites écoles de quelques classes seulement, mais pour les écoles avec un plus grand nombre de classes, elle peut s'avérer intéressante pour effectuer des recherches avec des mots clés ou pour organiser des systèmes de réservations de livres. Cette informatisation peut également être intéressante si le fonds des bibliothèques de classe est lui-aussi informatisé pour permettre une mutualisation des ressources maximale au niveau de l'école.

²⁹ <http://www.ac-grenoble.fr/ien.st-gervais/spip.php?article388>

Les écoles qui ont procédé à l'informatisation du fonds ont, de façon quasi-systématique, bénéficié d'une aide extérieure à l'équipe pédagogique pour la mener à bien. Trois types d'aide sont généralement mentionnés :

- travail mené par un jeune en service civique au sein de l'école ;
- travail mené par un agent des bibliothèques municipales, détaché pendant une certaine durée au sein de l'école concernée ;
- travail mené par des parents d'élèves ou des enseignants à la retraite bénévoles.

2.2.1.5 Des équipements numériques pour des usages individuels ou collectifs

L'aménagement numérique d'une bibliothèque d'école peut-être de trois types clairement distincts :

- des ordinateurs ou des tablettes pour les élèves, pour effectuer des recherches, utiliser des exercices en ligne, etc. ;
- des outils de projection collective (TNI, vidéoprojecteur, visualiseur) pour des présentations d'exposés ou d'œuvres (livres, tableaux, etc.) à la classe ;
- un dispositif numérique pour la gestion de l'emprunt des livres, ce qui suppose aussi un catalogue informatisé.

De tels aménagements vont avoir un effet sur les utilisations de la bibliothèque et les activités qui peuvent y être menées.

De façon générale, les ordinateurs sont assez rares dans les bibliothèques d'école en dehors des ordinateurs dédiés aux prêts et aux retours des livres lorsque le catalogue est informatisé. Dans plusieurs bibliothèques visitées par les inspecteurs généraux, des ordinateurs précédemment présents avaient même été retirés pour être installés dans les classes, la priorité ayant légitimement été donnée aux ordinateurs de fond de classe qui doivent en permettre un usage plus régulier. Par ailleurs, en l'absence de personnel dédié à la bibliothèque, des problèmes de maintenance peuvent se poser rapidement pour des ordinateurs partagés par l'ensemble de l'équipe pédagogique et utilisés par de nombreux élèves.

Concernant le numérique, la priorité doit assurément être portée sur les outils de projections collectives (vidéoprojecteur, TNI, visualiseur, etc.) si l'espace de la bibliothèque permet de mener des travaux collectifs tels que l'écoute de la lecture d'ouvrages ou la présentation d'exposés par les élèves.

2.2.2. Le vade-mecum Bibliothèques d'école recommande l'installation d'espaces clairement distincts, permanents ou temporaires, au sein de la bibliothèque

Le *Vade-mecum Bibliothèques d'école* précédemment mentionné met fortement en avant l'aménagement des bibliothèques, en affirmant que celui-ci « *est tout aussi important que le choix de l'espace ; il vise à la fois la facilité d'accès et le bien-être des enfants* ». La bibliothèque est présentée comme une combinaison d'espaces, pouvant exister de façon permanente ou temporaire en fonction de la place disponible :

- « ***l'espace d'accueil***, qui peut correspondre également à l'espace de prêt. [...] ;
- ***l'espace communication*** (présentoir des nouveautés, présentoir pour la presse, [...]) ; il peut aussi servir d'espace d'exposition (musée de classe ou autre) ;
- ***l'espace de travail*** : [...] il est suffisamment grand pour répondre aux nécessités du travail de recherche et de consultation d'une classe [...] ;
- *l'espace multimédia* [...] ;
- ***l'espace détente*** : il s'agit d'un lieu essentiel au développement du plaisir de lire [...] ;
- ***l'espace animation*** : particulièrement important pour rendre la bibliothèque attractive, il peut accueillir divers événements et activités comme la présentation [...] des nouvelles acquisitions, l'heure du conte [...]. ».

Ces aménagements répondent aux besoins des activités à mener dans les BCD telles que décrites dans la circulaire de 1984 avec toutefois l'ajout de l'espace multimédia : « *De nombreuses activités s'y déroulent : lecture sur place, moment poésie, heure du conte, auditions, gestion et choix des ouvrages, club lecture, exposés, recherches individuelle ou collective de documentation, présentation de livres, prêt à domicile, etc.*

La BCD est le lieu privilégié pour accueillir les animations, avec la participation d'intervenants extérieurs (parents, bibliothécaires, écrivains, professionnels du livre) à destination des enfants et des adultes du quartier, autour des thèmes du livre et de la lecture. ».

2.2.3. Quelques recommandations de la mission

Les observations menées dans les écoles ont montré une grande diversité d'aménagements mobiliers. Ceux-ci sont bien évidemment contraints par l'espace disponible, mais la mission a pu observer des lieux *a priori* identiques aménagés de façons très différentes et conduisant ainsi à des usages eux aussi très différents. Des aménagements peu coûteux mais bien pensés peuvent permettre de rendre la bibliothèque beaucoup plus attractive pour les élèves mais aussi pour les enseignants.

Les observations menées par les inspecteurs généraux conduisent à retenir cinq éléments fondamentaux pour l'organisation de l'aménagement mobilier d'une bibliothèque d'école afin qu'elle puisse remplir ses fonctions essentielles :

- des étagères correspondant aux besoins étant donné le fonds disponible, ni plus, ni moins, afin de ne pas encombrer la bibliothèque de meubles inutiles tout en permettant de rendre tous les livres facilement accessibles ;
- des présentoirs pour mettre en avant certains livres, en particulier les nouveautés, notamment dans le cadre d'abonnements, et des livres en lien avec l'actualité des classes et de l'école ;
- des tables pour que les élèves puissent s'installer confortablement, notamment pour mener des travaux de recherche en petits groupes ;
- des sièges, chaises ou banquettes permettant à une classe entière de s'asseoir ;
- un espace « écoute » permettant d'installer une classe entière pour un temps d'écoute et d'échanges autour d'un texte, d'un album ou d'une autre œuvre, ou encore pour une présentation ou un exposé, espace idéalement équipé d'un appareil de vidéoprojection avec un visualiseur pour pouvoir présenter, à tous, des extraits vidéos, des illustrations de l'œuvre lue ou de l'exposé présenté, etc. ;

Ces aménagements essentiels peuvent être complétés d'autres aménagements en fonction de l'espace disponible et des fonctions que l'équipe pédagogique et la municipalité souhaitent attribuer à la bibliothèque en s'appuyant sur le vade-mecum cité ci-dessus.

2.3. Des ressources humaines disponibles et formées

2.3.1. Le plus souvent, aucun moyen humain spécifique n'est prévu par l'institution ou la municipalité pour soutenir l'activité des bibliothèques d'école

Les ressources humaines sont un élément clé du bon fonctionnement d'une bibliothèque d'école. Le plus souvent, la mission a constaté que personne ne s'occupait spécifiquement de la bibliothèque si ce n'est le directeur, utilisant une partie de son temps de décharge pour effectuer de nouvelles commandes, couvrir les nouveaux livres, installer les nouveautés sur les présentoirs ou encore veiller à ce que les livres ne soient pas trop mal rangés dans les différents rayonnages de la bibliothèque.

Dans quelques écoles, une partie de la gestion et de l'animation de la bibliothèque était assurée par des bénévoles : des parents ou même des personnes extérieures à l'école, comme des retraités. Ainsi, dans une école de l'académie de Versailles où s'est déplacée la mission, une enseignante à la retraite et une mère d'élève consacraient 18 heures pour l'une et 15 heures pour l'autre chaque semaine à la gestion de la bibliothèque de l'école. Dans une autre école visitée, ce sont deux mères d'élèves qui consacraient quelques heures par semaine à la bibliothèque. Si ces personnes fournissent, sur leur temps personnel, un service très utile pour les écoles et les élèves, ce service reste néanmoins soumis à la disponibilité de ces personnes et la pérennité de cette gestion n'est pas garantie, si la ou les personnes concernées déménagent ou ne sont plus disponibles. Il est également difficile de pouvoir s'assurer du respect des horaires d'ouverture lorsque les personnes qui ont en charge la bibliothèque sont bénévoles. Ce bénévolat interroge aussi sur les compétences professionnelles nécessaires à la gestion d'une bibliothèque d'école et donc sur la formation de ces bénévoles. L'existence de bénévoles pour gérer la bibliothèque conduit parfois à une restriction de l'accessibilité de la bibliothèque de l'école lorsque les bénévoles ne sont pas présents. Un autre risque est

celui d'éloigner l'équipe enseignante de la bibliothèque, en n'en faisant qu'un lieu d'emprunt géré par des bénévoles déconnectés des actions pédagogiques de l'équipe enseignante. Il serait certainement dommage de se priver de l'engagement citoyen des personnes qui assurent bénévolement le bon fonctionnement de la bibliothèque d'une école, mais quelques précautions sont nécessaires :

- la présence de bénévoles ne doit pas se traduire par une limitation des horaires d'ouverture de la bibliothèque, qui doit rester accessible aux classes de l'école pendant l'intégralité des 24 heures d'enseignement ;
- l'animation et la gestion de la bibliothèque par des bénévoles nécessitent la mise en place d'une formation, au niveau de l'école, de la circonscription ou du département, pour que les personnes en charge de la bibliothèque puissent accueillir et accompagner les élèves dans leurs recherches scolaires et dans leurs choix de lectures.

Dans certaines écoles visitées, des jeunes en service civique sont en charge de la bibliothèque. Ces jeunes sont d'une aide précieuse, mais leur renouvellement chaque année fait qu'ils ne disposent en général pas de formation leur permettant d'assurer pleinement l'animation d'une bibliothèque et il peut ne pas y avoir de volontaire pour le poste une année donnée. Par contre, un service civique peut être d'une grande utilité pour redynamiser une bibliothèque qui tombe un peu en désuétude, comme cela a été observé par la mission dans une école de l'académie de Grenoble, notamment pour s'occuper de l'informatisation du catalogue et du réaménagement de l'espace et des rayonnages, avec le soutien de l'équipe pédagogique pour l'aider à cerner les besoins des enseignants. Il faut cependant que soit pensé, en parallèle, le fonctionnement de la bibliothèque une fois le service civique du jeune accueilli terminé.

2.3.2. Certaines municipalités s'engagent fortement dans le soutien des bibliothèques d'école en fournissant des agents pour contribuer à leur gestion

Dans une école primaire de l'académie de Nantes visitée par la mission, des personnels municipaux contribuent activement au fonctionnement de la bibliothèque de l'école. Ainsi des ATSEM assurent l'ouverture de la bibliothèque pendant la récréation du matin pour permettre des emprunts ou des retours de livres ou accompagnent des petits groupes d'élèves de maternelle à la bibliothèque le matin pour animer des ateliers mis en place par les enseignants. Dans cette même école, un agent chargé de l'entretien est employé trois heures chaque après-midi à la bibliothèque de l'école. Cette personne saisit dans le logiciel informatique les nouvelles références, couvre les livres et accueille des petits groupes d'élèves pour des retours ou des emprunts de livres.

Dans d'autres écoles, des dispositifs analogues existent, avec des agents municipaux prenant en charge un certain nombre de tâches de gestion de la bibliothèque de l'école. Ces dispositifs nécessitent de disposer d'agents municipaux présents dans l'école, volontaires, disponibles et ayant les compétences requises pour assurer ces tâches de gestion de la bibliothèque. Plusieurs directeurs ont affirmé qu'une telle ressource n'existait pas au sein de leur école.

L'utilisation de personnels municipaux pour assurer une partie des tâches de gestion de la bibliothèque peut permettre de faciliter l'élargissement du champ d'utilisation de la bibliothèque de l'école aux temps périscolaires, ce qui est, comme l'exposera le chapitre 3, souvent difficile, voire impossible, et source de tension entre l'équipe pédagogique de l'école et les agents municipaux en charge des temps périscolaires.

Dans d'autres municipalités, des mises à dispositions plus ponctuelles d'agents municipaux, notamment de personnel des bibliothèques municipales, peuvent être prévues pour contribuer à l'informatisation du catalogue de la bibliothèque de l'école.

Globalement, ces mises à dispositions de personnels municipaux restent rares : le coût peut être élevé pour des communes disposant de nombreuses écoles et la disponibilité de personnel qualifié est un frein dans certaines communes, plus pauvres, où des emplois d'agents de service dans les écoles peuvent être des emplois à caractère social.

2.3.3. Le plus souvent, ce sont un ou plusieurs enseignants de l'école qui s'engagent pour soutenir le fonctionnement de la bibliothèque

Comme mentionné précédemment, dans certaines écoles, le directeur, utilisant une partie de son temps de décharge, est souvent engagé dans la gestion de la bibliothèque : passer les commandes, couvrir les nouveaux livres, installer les nouveautés sur les présentoirs ou encore veiller à ce que les livres ne soient pas trop mal rangés dans les différents rayonnages de la bibliothèque. Dans d'autres écoles, c'est un enseignant, non directeur, qui s'engage fortement dans la gestion de la bibliothèque. Cela peut être dans le cadre d'un projet de classe spécifique, comme l'a observé la mission dans une école de l'académie de Créteil, où l'enseignante d'ULIS avait mis un place un projet de classe autour du livre, dont un volet portait sur la redynamisation de la bibliothèque de l'école. Dans une école de l'académie de Grenoble visitée par la mission, une enseignante de CM2 a lancé il y a trois ans un projet de classe avec le soutien d'une bibliothécaire portant sur la bibliothèque de l'école. La bibliothèque était alors considérée comme inutilisable et le projet a permis une réorganisation des rayonnages, un tri des livres, la récupération de nouveaux présentoirs, etc. La bibliothèque ainsi redynamisée est maintenant très utilisée. Cette redynamisation par un enseignant, qu'elle soit ou non menée dans le cadre d'un projet de classe, exige aussi, en général, un engagement de l'enseignant sur son temps personnel, engagement qui n'est pas reconnu aujourd'hui par l'institution et pour lequel aucune rétribution n'est prévue.

2.3.4. La formation des personnes gérant les bibliothèques d'école est insuffisante

Quel que soit leur statut et en dehors des quelques cas où les municipalités mettent à disposition un personnel qualifié relevant administrativement de leur service de lecture publique, les personnes appelées à s'occuper d'une bibliothèque d'école sont rarement formées pour exercer cette activité avec un maximum d'efficacité et, dans le cas des enseignants, se concentrer sur l'utilisation qui peut en être faite. Rares sont aujourd'hui ceux qui ont pu bénéficier dans les années quatre-vingts des modules spécifiques dans les plans académiques de formation qui, quant à eux, se focalisent désormais sur d'autres priorités.

Or, la gestion d'une bibliothèque d'école n'est pas affaire d'improvisation, quel que soit l'engagement personnel réel de ces responsables. Les connaissances nécessaires relèvent de deux ordres : le premier concerne le fonctionnement même de la bibliothèque en tant que collection documentaire ; le second, et probablement le principal, correspond aux choix à opérer pour entretenir le fonds, principalement d'imprimés, par enrichissement et élimination.

S'agissant du premier domaine, les connaissances d'ordre technique qui seraient à acquérir peuvent être considérées comme d'un niveau élémentaire, à propos de la classification documentaire – le plus souvent le système Dewey sous forme simplifiée, en vigueur, par ailleurs, dans la quasi-totalité des bibliothèques publiques –, des règles de base d'entretien d'une collection, d'un point de vue matériel ou intellectuel³⁰, ou encore des modules essentiels d'un simple logiciel dans le cas où le prêt est informatisé.

S'agissant du second, il semble primordial que les personnes s'occupant de la gestion de la bibliothèque d'école acquièrent une bonne connaissance de la production éditoriale destinée à la jeunesse, œuvres de fiction comme ouvrages documentaires, pour se concentrer sur les imprimés. C'est la garantie que les élèves auront à leur disposition des livres de qualité, adaptés à leur niveau, en particulier au moment d'acquérir de nouveaux ouvrages. Par-delà les conseils que peuvent dispenser bibliothécaires et libraires, il s'agit de pouvoir par soi-même opérer une sélection parmi une offre abondante.

C'est dire combien une formation spécifique serait profitable. Plusieurs pistes semblent envisageables :

- la première relève des plans d'animations pédagogiques de circonscription : des formations spécifiques pourraient être proposées aux enseignants s'occupant de la gestion de la bibliothèque de leur école. Idéalement ces formations pourraient être élargies aux personnels non membres de l'éducation nationale mais investis dans la gestion d'une bibliothèque d'école (bénévoles, personnels municipaux, services civiques), en prévoyant des partenariats comme cela existe déjà souvent pour les formations mixtes professeurs des écoles - ATSEM. De façon plus simple, il peut

³⁰ Ainsi, un ouvrage documentaire présentant des informations périmées doit-il être soustrait des collections : la mission a pu repérer ici ou là tel ouvrage sur les transports en France antérieur à la mise en service des trains à grande vitesse, pour ne citer qu'un exemple.

aussi être prévu un volet « bibliothèque d'école » lors des formations mises en place dans le cadre du « plan français » ;

- la deuxième relève des plans de formation académiques ou départementaux : des formations à la gestion des bibliothèques d'école pourraient être proposées au niveau départemental, soit hors temps scolaire, soit en mobilisant des remplaçants ;
- la troisième relève de la possibilité donnée aux enseignants de participer à des sessions de formation proposées par les bibliothèques départementales de prêt³¹, soit des formations construites spécifiquement pour les personnes s'occupant de la gestion de bibliothèque d'école, soit à destination d'un public mixte composé de responsables de petites bibliothèques du réseau départemental et de personnes s'occupant de la gestion d'une bibliothèque d'école. Pour ce dernier cas, les formations gagneraient sans doute à être territorialisées sur des secteurs infradépartementaux afin de permettre aux bibliothécaires et aux enseignants d'un même territoire de se rencontrer.

Dans ce troisième cas, une demande individuelle n'aurait sans doute aucune chance d'aboutir. Il importerait que les DAC prennent l'attache de la DRAC afin que le rectorat et la DRAC puissent examiner les voies et moyens pour que soient mises en place de telles sessions, qui relèvent *in fine* de la décision que prendrait le conseil départemental à cet égard³². Outre l'intérêt intrinsèque d'une telle formation, celle-ci autoriserait par ailleurs un mixage de publics entre enseignants et bibliothécaires³³.

Afin d'entretenir les connaissances acquises, ou comme palliatif, tout responsable de bibliothèque d'école aurait avantage à consulter la *Revue des livres pour enfants*, bimestriel publié par la Bibliothèque nationale de France (centre national de la littérature pour la jeunesse), qui effectue en particulier la recension des principaux ouvrages mais également d'autres supports que l'imprimé, récemment édités. L'ensemble des numéros parus depuis 1965 sont en ligne à l'exception des deux dernières années. De ce point de vue, il semble opportun d'ouvrir la possibilité aux enseignants d'y accéder en utilisant leur adresse académique sécurisée : il s'agit là d'une décision qui relève du ministère de la culture, en lien avec celui chargé de l'éducation nationale.

2.3.5. Quelques recommandations de la mission

Le contraste est important quand on compare l'engagement de l'État en faveur des CDI des EPLE du second degré pour lesquels un ou plusieurs professeurs documentalistes sont affectés dans chaque établissement et les bibliothèques des écoles du premier degré pour lesquels l'État ne prévoit aucun soutien en termes de ressources humaines. Il est clair que l'organisation de la gestion des bibliothèques d'école ne peut pas être uniforme. La grande hétérogénéité de taille des écoles et des locaux des bibliothèques d'écoles, voire leur inexistence, fait que les besoins en ressources humaines sont eux-mêmes très hétérogènes. Le bénévolat de personnes extérieures à l'école, l'emploi de jeunes en service civique ou la mise à disposition d'agents municipaux sont essentiels pour soutenir l'action de l'équipe enseignante lorsque des tâches lourdes sont envisagées comme la réorganisation de la bibliothèque ou l'informatisation du fonds de la bibliothèque. En ce qui concerne la gestion régulière de la bibliothèque (l'achat de nouveaux ouvrages, le classement de ces nouveaux livres, l'accompagnement des élèves lors des emprunts ou de recherche, etc.), des compétences professionnelles spécifiques sont nécessaires qui interrogent sur le recours à des ressources humaines non formées. Il serait sans doute utile d'avoir une vision claire des personnes intervenant dans les bibliothèques d'école d'une circonscription ou d'un département afin de pouvoir assurer des formations appropriées en fonction des profils et donc des besoins de ces personnes.

³¹ Plus sûrement que par les centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques, peu nombreux, et orientés vers la formation continue ou préparatoire aux concours et examens professionnels des filières « bibliothèques » des fonctions publiques d'État et territoriale.

³² Pour Paris et les départements de la petite couronne, qui n'ont pas de bibliothèque départementale, l'unique solution semble résider dans les PAF.

³³ Ainsi que le préconisait l'inspection générale des bibliothèques : Dominique Arot, Thierry Grognet (2013). Les relations des bibliothèques des collectivités territoriales avec les établissements scolaires (rapport n° 2013-020). IGB.

<https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-lecture/Documentation/Publications/Rapports-de-l-IGB/Les-relations-des-bibliotheques-des-collectivites-territoriales-avec-les-etablissements-scolaires>.

Une première piste qui pourrait être explorée par les équipes pédagogiques est l'ouverture de la bibliothèque pendant certaines récréations et donc sur le temps de travail des enseignants. Un service de bibliothèque pourrait ainsi être assuré par des enseignants sur le même principe que les services de surveillance de récréation qui existent déjà. Le nombre de récréations pendant lesquelles la bibliothèque est ouverte et les classes pouvant y avoir accès pour chacune des récréations supposent une adaptation à la taille de l'école.

Dans de nombreuses écoles, les bibliothèques fonctionnent grâce à l'engagement remarquable d'un ou plusieurs enseignants dont l'investissement est actuellement peu reconnu par l'institution. De tels engagements pourraient certainement être plus fréquents encore si une reconnaissance, notamment pécuniaire, existait. Une telle reconnaissance favoriserait un rayonnement plus grand encore des bibliothèques d'école, grâce à des formations spécifiques pour ces enseignants bien identifiés et en ouvrant l'usage des bibliothèques au-delà des temps de classes : pauses méridiennes ou après l'école en fin de journée.

Le nombre d'écoles en France, la taille de ces écoles et la variété des situations concernant les bibliothèques d'école font que la mission considère qu'il n'est pas envisageable, ou même souhaitable, de créer des postes ou des décharges pour la gestion des bibliothèques d'école. Une solution pourrait être de rémunérer, sous forme d'heures supplémentaires, un ou plusieurs enseignants qui accepteraient de prendre en charge des responsabilités spécifiques pour renforcer le fonctionnement de la bibliothèque. Afin de maîtriser le budget, les moyens alloués pourraient être fondés sur un appel à projet en direction des écoles, soumis à validation des IA-DASEN. Les moyens proposés pourraient être fonction d'un barème lié à la taille des écoles, par exemple : une heure pour les plus petites écoles et jusqu'à trois heures pour les plus grosses écoles.

Selon les estimations de la mission, une telle rémunération pourrait représenter, au terme d'une montée en charge progressive sur plusieurs années, un coût annuel de l'ordre de 10 M€, si les équipes pédagogiques des écoles d'une certaine taille, disposant effectivement d'une bibliothèque mais n'ayant pas de ressources humaines disponibles, décidaient de solliciter de tels moyens. Elle traduirait concrètement la reconnaissance d'un engagement personnel remarquable de nombreux enseignants et s'inscrirait à ce titre dans l'esprit et les préconisations du Grenelle de l'éducation.

Il semble important que ces heures soient en priorité dédiées à l'ouverture de la bibliothèque aux élèves en dehors des heures de classes, notamment lors de la pause méridienne ou encore en fin de journée après la classe, pour permettre aux élèves de rendre ou emprunter des livres librement ; il serait sans doute utile pour cela d'imposer un quota, par exemple 75 % des heures attribuées à l'école directement consacrées à l'ouverture de la bibliothèque, le reste du temps étant dévolu à des tâches de gestion de la bibliothèque (commandes, couverture des livres, enregistrement dans un catalogue, rangement, etc.). Comme précisé précédemment, ces désignations de personnes responsables des bibliothèques devront se traduire par des formations renforçant leurs compétences. Un tel dispositif gagnerait sans doute à être mené de façon expérimentale dans quelques départements dans un premier temps afin d'affiner les attentes de l'institution dans le cadre de ces moyens supplémentaires attribués aux écoles.

2.4. Un fonds adapté, riche et varié

2.4.1. Il n'y a généralement pas de budget spécifique pour enrichir le fonds de la bibliothèque de l'école

Un élément clé pour rendre la bibliothèque de l'école attractive pour les élèves et les enseignants réside bien évidemment dans la variété des ouvrages disponibles. Dans quelques rares bibliothèques visitées par la mission, le fonds était particulièrement pauvre et vieillissant, conduisant les enseignants à abandonner toute utilisation de la bibliothèque en se focalisant sur la bibliothèque de leur classe. Une sorte d'engrenage se met ensuite en marche : les nouveaux achats ne sont plus menés que par les enseignants de façon individuelle pour enrichir la bibliothèque de leur classe et l'équipe toute entière se désintéresse progressivement de la bibliothèque d'école qui tombe peu à peu en désuétude. Seule une mobilisation forte de l'équipe peut alors redynamiser la bibliothèque d'école. Cette mobilisation doit bien évidemment s'appuyer sur les trois points précédemment développés, mais aussi tout particulièrement sur l'enrichissement du fonds de la bibliothèque. Si des enrichissements exceptionnels, comme les fonds DGESCO mentionnés au chapitre 1, sont particulièrement utiles pour redynamiser une bibliothèque moribonde, ce qui est essentiel, c'est l'enrichissement régulier du fonds, chaque année, pour acquérir des nouveautés, renouveler des documentaires obsolètes, acheter de nouveaux exemplaires de livres particulièrement attractifs pour les

élèves et qui arrivent en fin de vie, etc. Cet enrichissement annuel du fonds des bibliothèques des écoles visitées par les inspecteurs généraux s'appuyait sur plusieurs ressources selon les écoles :

- une ligne budgétaire spécifique est prévue dans le budget alloué par la mairie ;
- une partie du budget global alloué à l'école par la mairie est utilisée pour l'achat de livres par les enseignants : il s'agit souvent du reliquat de l'année une fois les autres dépenses assurées ;
- une somme est consacrée chaque année à l'achat de livres sur le budget de la coopérative de l'école ;
- un appel aux dons de livres est adressé chaque année aux parents ;
- un budget exceptionnel est alloué (plan bibliothèque de la DGESCO complété ou non par des moyens municipaux, moyens débloqués dans le cadre de la cité éducative, etc.).

Cependant, dans la plupart des écoles visitées par la mission, le budget de la bibliothèque n'est qu'une variable d'ajustement au sein de l'école et de nouveaux livres ne sont achetés chaque année que s'il reste encore de l'argent une fois toutes les autres fournitures achetées. Cela peut créer des disparités importantes entre les écoles tant les budgets alloués par les municipalités aux écoles sont différents : par exemple, pour les quelques écoles visitées par la mission, le montant annuel varie d'une trentaine d'euros à plus de soixante euros par élève. Les budgets des coopératives sont eux encore plus inégaux d'une école à l'autre, tant les pratiques des équipes pour faire entrer de l'argent dans les comptes de la coopérative de leur école sont variées.

Dans un certain nombre d'écoles visitées, il n'y a pas de véritable engagement budgétaire annuel, mais plutôt une réponse aux besoins de chaque enseignant pour des achats ponctuels en fonction des travaux menés avec la classe. Ces écoles répondent ainsi le plus souvent favorablement aux besoins des enseignants en puisant dans le budget alloué par la mairie ou dans celui de la coopérative de l'école. Mais limiter les achats aux besoins des enseignants tend à restreindre considérablement les achats de nouveaux ouvrages par l'école. De plus, les livres ainsi achetés ont tendance à rester dans les bibliothèques de classes.

Un certain nombre d'écoles organisent également des ventes de livres à bas prix aux familles qui permettent à la fois de multiplier les livres dont les élèves disposent à la maison et de faire bénéficier l'école de crédits pour acheter des livres via cette organisation. Ainsi, une école à sept classes de l'académie de Versailles, visitée par la mission, dit bénéficier chaque année d'environ 400 € en organisant au sein de l'école une vente de livres par l'intermédiaire de la société « Festival du livre »³⁴.

Certaines équipes pédagogiques font preuve d'un engagement considérable pour enrichir le fonds de la bibliothèque de leur école chaque année, notamment en participant à des festivals de livres de jeunesse pour se tenir informées des nouveautés et acheter de nouveaux livres à des prix attractifs, ou en y consacrant une somme importante du budget alloué par la mairie ou du budget de la coopérative de l'école. Cet engagement régulier fait que le fonds de la bibliothèque de l'école est d'une grande richesse, ce qui rend la bibliothèque attractive pour l'ensemble des enseignants et des élèves. Celle-ci est alors largement utilisée. On a ainsi un cercle vertueux qui se met en place et qui fait que plus l'engagement de l'équipe est important, plus la bibliothèque devient attractive.

Dans une école de l'académie de Créteil visitée par la mission, une partie des acquisitions de livres neufs avait été effectuée lors d'une sortie de classe dans la librairie la plus proche, permettant ainsi aux élèves de découvrir la richesse de la production éditoriale pour la jeunesse au sein de la librairie et de participer activement à la sélection des livres achetés. En tout état de cause, il importe de privilégier les acquisitions auprès des librairies locales, ce qui peut permettre d'impliquer les élèves dans le travail de sélection et dans le processus d'achat des ouvrages et de contribuer à créer du lien entre les élèves et la ou les librairies proches de leur domicile. Les librairies labellisées « librairies indépendantes de référence » et « librairies de référence » par le ministère de la culture donnent l'assurance de trouver en stock un fonds de qualité et un libraire pour dispenser des conseils avisés.

Les fonds engagés par les écoles pour acheter, chaque année, de nouveaux livres pour la bibliothèque dépendent souvent de la taille de l'école. Les observations menées par la mission permettent de constater

³⁴ <https://lefestivaldulivre.com/>

que les équipes pédagogiques disposant d'une bibliothèque dynamique, bien dotée en ouvrages disponibles pour les élèves et largement utilisée, consacrent chaque année une somme comprise entre 100 et 150 € par classe pour l'achat de nouveaux livres pour la bibliothèque en considérant l'ensemble des sources de financement.

2.4.2. Certaines bibliothèques municipales jouent un rôle actif dans l'enrichissement du fonds des bibliothèques d'école

Pour certaines écoles, l'achat de nouveaux livres peut être moins essentiel car elles bénéficient d'un autre moyen d'enrichissement du fonds de leur bibliothèque qu'est le prêt de livres par les collectivités territoriales. Ces écoles peuvent bénéficier chaque année de prêts, pouvant être de plusieurs mois, pour enrichir le fonds de leur bibliothèque. Ces prêts sont généralement proposés par les bibliothèques municipales ; mais sur ce point également, l'hétérogénéité est forte, tant dans la possibilité ou non de prêter ces livres aux élèves, le nombre de livres pouvant être empruntés par l'école, la durée de ce prêt, les facilités de livraison de ces ouvrages que dans la rigueur avec laquelle sont gérés les cas de livres abîmés ou perdus. Le chapitre 5 permettra de traiter plus en détail cette offre de prêt des bibliothèques municipales aux bibliothèques d'école.

2.4.3. La classification décimale de Dewey est souvent retenue pour classer le fonds des bibliothèques dans les écoles élémentaires et primaires

Le classement des ouvrages de la bibliothèque est un élément important, surtout s'il n'y a pas de personnel dédié pour la gérer. Il faut en effet que le même classement soit partagé par tous afin que tous les usagers puissent trouver ce qu'ils cherchent et puissent remettre un ouvrage emprunté à sa juste place pour que les autres usagers puissent le trouver s'ils en ont besoin. Dans les bibliothèques visitées par la mission, la classification décimale de Dewey était généralement utilisée pour les écoles élémentaires. Cette classification partagée par les bibliothèques territoriales permet de faciliter l'intégration d'ouvrages extérieurs à l'école. Elle est également souvent facilitatrice lorsque le fonds est informatisé, les classes pouvant être directement renseignées par le logiciel d'enregistrement des nouveaux ouvrages.

D'autres classifications sont utilisées dans certaines écoles, notamment s'appuyant sur des gommettes permettant d'identifier l'étagère où doit être rangé l'ouvrage. Cette classification est intéressante pour sa simplicité, mais s'avère peu efficace pour les écoles de plus de quatre ou cinq classes, ou quand le fonds de la bibliothèque comprend plusieurs milliers d'ouvrages.

Pour les écoles maternelles, la classification de Dewey peut se montrer moins pertinente car peu adaptée à des élèves non lecteurs et aux ouvrages destinés à des enfants de 2 à 6 ans. Les écoles maternelles visitées par les inspecteurs généraux ont généralement recours à des classifications conçues par les enseignants, parfois doublées d'une identification des ouvrages supplémentaire pour l'emprunt lorsque le fonds est informatisé. Les classifications conçues sont composées de symboles clairement identifiables par les élèves et des bacs ornés des mêmes symboles permettent de ranger facilement les livres. Les catégories varient d'une école maternelle à l'autre : « les contes », « les animaux », « la nature », etc. Ces classifications ont souvent été mises en place sur plusieurs années et des catégories peu fournies ont pu être fusionnées pendant que des catégories très riches étaient scindées en sous-catégories, par exemple la catégorie « les animaux » remplacée par trois sous-catégories : « les chats et les chiens », « les animaux de la ferme » et « les animaux sauvages ». Pour que cette classification reste mobilisable par des élèves d'école maternelle, il convient sans doute de se limiter à un nombre de classes différentes compris entre 10 et 20.

2.4.4. Quelques recommandations de la mission

Les observations de la mission ont permis de repérer deux points fondamentaux concernant le fonds des bibliothèques d'école. D'une part, la nécessité de maintenir au niveau national ou académique des opérations de relance, pour soutenir la redynamisation de bibliothèques d'école parfois laissées à l'abandon. Il semble raisonnable de prévoir un montant d'au moins 1 500 € pour ces opérations de relance afin qu'elles aient un impact fort sur l'équipe pédagogique et l'école en général. D'autre part, l'importance de conserver au sein des écoles un budget annuel permettant de nouveaux achats chaque année afin de maintenir une bibliothèque attractive pour les élèves qui y trouveront des livres récents correspondant à leurs centres d'intérêts et pour les enseignants qui y trouveront matière à enrichir leur enseignement. Un budget

de 100 à 150 €³⁵ par classe et par an semble souhaitable pour garantir l'attractivité de la bibliothèque de l'école sur un long terme.

3. Les usages des bibliothèques d'école

3.1. Le premier usage : l'emprunt des livres pour la classe ou la maison

3.1.1. Tous les élèves n'ont pas la possibilité d'emprunter des livres au sein de leur école

Les observations des inspecteurs généraux les ont amenés à constater une organisation du prêt de livres aux élèves très variée d'une école à l'autre, voire d'une classe à l'autre au sein d'une même école. Pour certaines classes, aucun prêt de livres n'est permis alors que pour d'autres, chaque élève doit obligatoirement emprunter deux ou trois livres toutes les semaines. Entre ces deux cas, de nombreuses situations sont observées avec des variantes selon les curseurs suivants :

- l'emprunt est possible ou non, pour la classe seulement (les livres ne sortent pas de l'école) ou pour la maison également ;
- tous les élèves ou seuls les élèves qui le souhaitent empruntent des livres ;
- le rythme des emprunts est hebdomadaire, bimensuel ou mensuel, avec dans certains cas, un accès possible à la bibliothèque hors temps de classe pour des emprunts supplémentaires ;
- un contrôle de l'enseignant est exercé ou non sur ce qui est emprunté par les élèves (jamais, parfois, souvent, toujours) : cela peut être l'obligation, certaines semaines, d'emprunter tel ou tel type de livres ou l'interdiction d'emprunter certains types de livres (mangas ou bandes dessinées par exemple) ;
- une trace des emprunts est ou non conservée par l'enseignant (logiciel ou fiches) pour s'assurer du retour des livres ou suivre les lectures des élèves.

Trois principaux arguments sont donnés par les enseignants qui ne permettent pas à leurs élèves d'emprunter des livres :

- l'absence de bibliothèque d'école et/ou un fonds de bibliothèque d'école ou de classe insuffisant ;
- la difficulté à gérer le prêt étant donné l'absence de logiciel de prêt ;
- la difficulté à gérer les retours des livres ou le risque de voir revenir des livres abîmés.

Chacun de ces arguments sont rejetés par de nombreux enseignants qui permettent l'emprunt de livres à leurs élèves.

- Lorsqu'il n'existe pas de bibliothèque d'école, les enseignants organisent le prêt à partir de leur bibliothèque de classe, bibliothèque qu'ils enrichissent régulièrement. Certains enseignants font ainsi feu de tout bois pour permettre à leurs élèves de disposer de livres en nombre au sein de la classe : achats sur le budget alloué à la classe par la mairie, achats sur le compte de la coopérative d'école, achats dans le cadre de rallyes organisés chaque année, emprunts réguliers de « caisses de livres » à une bibliothèque territoriale, appel aux dons des familles, voire même recours aux livres que leurs propres enfants n'utilisent plus, récupération de livres issus du désherbage de bibliothèques municipales...
- Pour l'enregistrement du prêt, lorsqu'il n'existe pas de logiciel d'enregistrement des prêts, des fiches ou des cahiers sont utilisés par les enseignants. Ce qui semble le plus efficace, hors informatisation, est l'utilisation de grandes fiches individuelles qui permettent de garder en mémoire les livres empruntés par chaque élève. Dès le cycle 2, l'autonomie des élèves est développée en les invitant à compléter eux-mêmes, au moins en partie, la fiche lorsqu'ils empruntent un livre de la bibliothèque d'école ou de classe.
- Concernant les livres perdus et les livres abîmés, les enseignants qui permettent le prêt ont intégré l'idée qu'il y aurait nécessairement des livres perdus ou abîmés et qu'ils ne pourraient pas l'empêcher même s'ils peuvent le limiter. Des livres qui voyagent dans une succession de cartables toute l'année et qui vont être lus et donc manipulés par un nombre important d'élèves vont bien évidemment davantage s'user

³⁵ Une telle somme peut permettre d'acheter une vingtaine d'ouvrages, en panachant des petits romans à 5 ou 6 € et des albums ou des documentaires pouvant coûter jusqu'à 20 ou 30 €.

que des livres qui restent sur des étagères sans être lus par aucun élève. Ces différents déplacements vont également être autant de risques de voir ces livres perdus. Les enseignants qui autorisent les prêts conçoivent donc que les livres de la production éditoriale courante ne doivent pas être conservés précieusement dans une bibliothèque comme on le ferait pour un tableau dans la réserve d'un musée, mais qu'ils doivent au contraire être lus par le plus grand nombre. Ils considèrent que s'ils s'usent, c'est le signe qu'ils remplissent leur rôle au sein de la bibliothèque et que leur achat était un bon investissement. Les livres sont remplaçables ; il est en général aisé d'acheter un nouvel exemplaire d'un livre qui a beaucoup de succès auprès des élèves. De plus, il est préférable de jeter un livre de bibliothèque usé plutôt qu'un livre en excellent état devenu obsolète. Plusieurs pistes sont suivies par les enseignants pour limiter les pertes et les dégradations de livres :

- limiter et encadrer le temps de prêts : en classe maternelle, cette limitation va jusqu'à des prêts pour un jour seulement ; les élèves emmènent donc le livre pour une soirée pour pouvoir le présenter à leurs parents si le livre a été étudié en classe, ou pour que les parents puissent le lire avec eux. Ce temps est bien évidemment trop court pour des élèves d'école élémentaire, mais le risque de perte de livre est sans doute moins important si le prêt est organisé et structuré sur un temps hebdomadaire qu'avec des temps longs ou des retours laissés totalement libres ;
- protéger les livres : si les livres de bibliothèques de classes sont couverts, ce n'est pas toujours le cas de ceux des bibliothèques de classes. Certains enseignants ont également prévu des sacs à livres, en particulier pour les écoles maternelles (sacs souvent décorés dans le cadre de travaux de classe) qui permettent de préserver les livres emmenés à la maison et de limiter ainsi, de façon importante selon les enseignants, d'éventuelles dégradations dans les sacs des élèves.

3.1.2. Certains enseignants accompagnent activement les élèves lors de l'emprunt de livres

La mission a pu rencontrer des enseignants très engagés dans l'accompagnement des élèves lors de l'emprunt de livres à la bibliothèque de leur école. Ces enseignants considèrent leur mission comme particulièrement importante sur ce point en estimant que, pour beaucoup de leurs élèves, l'école est la seule occasion de fréquenter des livres. C'est particulièrement vrai dans les écoles d'éducation prioritaire, mais les enseignants de secteurs plus favorisés considèrent aussi que la place croissante des écrans ces dernières décennies a réduit, voire fait disparaître les livres au sein des familles : l'école reste alors le principal lieu, voire le seul, où les élèves côtoient des livres.

Pour ces enseignants, la possibilité d'emprunter des livres pour la maison est essentielle. Le rythme de ces emprunts est également important : les jeunes élèves sont généralement dans l'immédiateté et ne sont souvent plus intéressés par un livre emprunté au-delà d'une semaine ou d'une dizaine de jours.

La mission a pu observer des séances très explicites destinées à aider les élèves à choisir un livre. L'accompagnement pouvait concerner la présentation des différents rayonnages de la bibliothèque, avec la mise en avant de tel ou tel type d'ouvrage et, par exemple, l'objectif d'apprendre aux élèves à varier les genres des livres empruntés. Les conseils pouvaient également porter sur le choix d'un livre approprié pour chacun comme cela a été observé par les inspecteurs généraux dans une école de Seine-Saint-Denis, lors d'une séance avec une classe de CM2. L'enseignante a invité les élèves à s'asseoir au sol une fois leur livre choisi et à lire chacun à voix basse une page complète du livre, choisie au hasard, tout en comptant avec leurs doigts les mots qu'ils ne connaissaient pas. Les élèves ayant compté quatre ou cinq mots inconnus ou plus étaient alors encouragés à emprunter un autre livre.





3.2. Un lieu pour effectuer des travaux en utilisant ou non les ressources de la bibliothèque

3.2.1. Des travaux pour utiliser et pour apprendre à utiliser les ressources de la bibliothèque

Un double objectif est régulièrement poursuivi par l'enseignant lors des travaux de recherche au sein de la bibliothèque d'école. Il s'agit en premier lieu de renforcer les connaissances des élèves en histoire, en géographie, en sciences, en arts, etc. en effectuant des recherches dans les ouvrages disponibles. Mais il s'agit aussi souvent d'apprendre à chercher des informations au sein d'une bibliothèque, ce qui implique de trouver des ouvrages pouvant apporter des réponses aux questions que l'on se pose et de pouvoir trouver les réponses cherchées dans ces ouvrages. Les travaux menés sont ainsi vus par les enseignants comme des

travaux de formation à la recherche documentaire qui seront utiles aux élèves dans le second degré pour leur recherche dans les CDI ou sur l'Internet.

Cet objectif d'enseignement de la recherche documentaire peut se traduire dans certaines classes par des exercices spécifiques de formation des élèves comme a pu l'observer la mission dans une école de l'académie de Nancy-Metz. Pour l'équipe enseignante, la compréhension de l'espace bibliothèque et son respect passent par son appropriation par les élèves. Ils sont ainsi amenés à pratiquer des activités de tri et d'étiquetage, fondées sur un enseignement explicite. Une graduation des compétences à acquérir est fixée. Dans la classe de CM1-CM2, à partir d'un corpus d'ouvrages choisis en fonction du niveau des élèves, l'enseignante conduit une activité de recherche documentaire en bibliothèque. Elle a rédigé sous forme de jeu-énigme des questions qui permettent aux élèves de sélectionner un livre où la réponse se trouve.

	Tu sais sans doute que Martin Luther King a défendu les droits de l'homme, cite deux autres personnes (nom, dates de naissance et de décès, rôle) qui ont également été des grands défenseurs des droits de l'homme.		Les Vikings sont les derniers barbares. Quel roi cède au Norvégien, Rollon, la basse Seine qui deviendra la Normandie ?
	Quels sont les prédateurs du ver de terre ?		Je me demande où sur notre squelette se trouve l'os appelé radius.

L'élève doit chercher dans quelle catégorie le livre se trouve (catégories retenues selon la classification Dewey simplifiée et illustrée). Chaque élève dispose d'une fiche type permettant à l'enseignante de suivre sa démarche :

Consigne : pour chacune des questions posées, surligne les mots qui te permettent d'orienter ta recherche pour choisir la bonne rubrique avant de répondre précisément aux questions :

- rubrique bibliothèque :
- couleur :
- titre du livre :
- réponse à la question posée :
- page du livre qui apporte la preuve :

À un ultime niveau de compétences, les élèves sont engagés à produire eux-mêmes leurs énigmes. Cette tâche d'écriture complexe est étayée avec l'aide nécessaire. Ce type de séance favorise une acculturation à la recherche documentaire, rend intelligible aux élèves le principe du classement, finalise le travail des élèves qui participent au classement des ouvrages de la bibliothèque.

3.2.2. Des séances ne nécessitant pas les ressources de la bibliothèque mais menées au sein de la bibliothèque pour bénéficier du cadre offert par celle-ci

Plusieurs séances observées par les inspecteurs généraux avaient lieu dans la bibliothèque de l'école sans nécessiter pour autant le recours aux ouvrages présents dans cette bibliothèque. Ce choix était motivé par deux raisons principales :

- bénéficier de l'espace disponible au sein de la bibliothèque : il s'agissait de bibliothèques de grande taille correspondant à au moins deux salles de classes dans lesquelles des îlots éloignés les uns des autres étaient installés, permettant des travaux de groupes où les élèves peuvent communiquer sans déranger le travail des autres groupes ;
- effectuer des travaux en lien avec la lecture dans un lieu où les livres sont à l'honneur, par exemple des travaux dans le cadre d'un rallye-lecture ou l'étude d'une œuvre complète.

L'intérêt mis en avant par les enseignants pour ces séances au sein de la bibliothèque est avant tout la qualité du lieu et en particulier celle de sa taille, mais aussi le souhait de faire fréquenter la bibliothèque

régulièrement aux élèves. Pour les enseignants, de telles séances ne sont envisageables et intéressantes que pour les bibliothèques de grande taille, bénéficiant d'îlots pour installer l'ensemble ou au moins la moitié des élèves de la classe.

3.3. Un lieu pour lire ou écouter des lectures

Les inspecteurs généraux ont pu assister à plusieurs séances d'écoute au sein de bibliothèques d'école. Ces séances étaient souvent couplées à un temps d'emprunts et de retours de livres par les élèves. L'enseignant profitait alors de la présence de la classe dans la bibliothèque pour effectuer une lecture à voix haute d'un livre ou d'un extrait de livre. Cette pratique a été rencontrée tant pour les élèves d'école maternelle que pour ceux d'école élémentaire. Elle implique de disposer d'un espace se prêtant à ce type d'activité au sein de la bibliothèque : petites estrades pour installer les élèves comme dans un amphithéâtre, grand tapis avec des coussins et/ou de petites banquettes.

La mise en œuvre d'une telle séance pouvait être assez variable, certains enseignants sollicitant les élèves ou leur permettant de poser des questions, notamment sur le lexique, alors que d'autres ne permettaient aucune question, considérant qu'il s'agissait d'un temps qualifié de « lecture plaisir », qu'ils ne souhaitaient pas en faire un temps d'enseignement et préféraient laisser chaque élève interpréter librement le texte entendu. Pour les inspecteurs généraux, les séances où les élèves pouvaient demander des éclairages sur tel ou tel mot ou tel passage du livre étaient assurément plus convaincantes. Pour les lectures d'albums, en particulier à la maternelle, les illustrations jouent souvent un rôle majeur et contiennent fréquemment certaines informations non présentes dans le texte ; les enseignants présentent ainsi régulièrement les illustrations lorsqu'ils ont lu une page en montrant la double page aux élèves. Une telle présentation avec des élèves placés trop loin n'est pas toujours idéale ; lorsqu'un vidéoprojecteur est installé dans la bibliothèque, cela permet d'améliorer une telle présentation en améliorant la visibilité des illustrations pour les élèves. L'utilisation d'un visualiseur pour projeter la double page est encore plus intéressante, car elle permet à l'enseignant de présenter également le texte aux élèves : en suivant avec le doigt en même temps que la lecture est effectuée, en montrant ainsi comment il verbalise les écrits rencontrés, il renforce la compréhension du rôle et du fonctionnement de l'écriture.

3.4. Un lieu d'exposition ou de présentation d'exposés

3.4.1. Un lieu pour aller voir des expositions ou pour exposer des productions de la classe

Dans une école primaire de l'Isère, les inspecteurs généraux ont pu observer une exposition itinérante installée temporairement au sein de la bibliothèque d'une école primaire. Dans une école maternelle, ce sont des productions d'élèves qui étaient exposées dans la bibliothèque. La mise en place de telles expositions ne nécessite que peu d'équipement, mais il est nécessaire de disposer d'un espace adapté pour pouvoir exposer de façon satisfaisante ce qui est présenté et permettre que l'exposition soit vue confortablement par des observateurs extérieurs. Ces expositions permettent de renforcer le rôle de la bibliothèque comme lieu de diffusion de culture et d'informations. Elles contribuent également à renforcer l'unité de l'école en permettant de disposer d'un lieu d'exposition partagé.

3.4.2. Un lieu pour présenter des exposés

Si la configuration de la bibliothèque le permet, elle peut également être utilisée pour présenter des exposés liés à des recherches effectuées dans des ouvrages de la bibliothèque ou encore pour présenter un livre lu récemment afin de donner envie à d'autres élèves de le lire. Ce type d'activité peut être mené dans l'espace d'écoute présenté dans le paragraphe 3.3. La mission a pu observer de tels exposés menés en classe ordinaire ou dans les bibliothèques d'école. Le chapitre 6 sera l'occasion de revenir sur ces observations afin de proposer des recommandations pédagogiques pour la mise en place d'exposés produits par les élèves.

3.5. Une utilisation de la bibliothèque de l'école hors temps scolaire qui dépend avant tout des ressources humaines

Dans les écoles où les inspecteurs généraux se sont déplacés, l'ouverture de la bibliothèque hors temps scolaire est quasi-inexistante faute de personnel pour assurer cette ouverture. L'école doit disposer pour une telle ouverture d'un personnel municipal ou de personnes bénévoles. La bibliothèque peut alors être ouverte

sur un temps de la pause méridienne ou encore après la journée de classe. Cette ouverture permet aux élèves de consulter des ressources de la bibliothèque pour un travail de recherche par exemple, ou de rendre ou emprunter des livres. L'ouverture en fin de journée peut également, si les locaux sont adaptés à cet usage, permettre d'accueillir les parents qui accompagnent leur enfant pour emprunter un livre.

Une utilisation de la bibliothèque est également possible dans le cadre des activités périscolaires. Dans les écoles où la mission s'est déplacée, une telle utilisation est souvent source de tension si aucun personnel dédié à la bibliothèque n'est mis à disposition par la mairie. En effet, les enseignants rapportent régulièrement leurs difficultés à obtenir des animateurs municipaux que les livres soient correctement rangés à l'issue de l'utilisation sur les temps périscolaires, ce qui les contraint à assurer eux-mêmes le rangement sur leur temps personnel. Cela conduit parfois à ne pas utiliser la bibliothèque sur le temps périscolaire, ou, si la mairie a besoin du local pour l'organisation de ce temps, à ne pas utiliser les ouvrages présents dans la bibliothèque. La mission a ainsi observé des bibliothèques d'école utilisées sur temps périscolaire en fin de journée avec des armoires spécifiques, dédiées aux temps périscolaires, présentes au sein de la bibliothèque, qui contiennent quelques livres et des jeux divers, les élèves n'ayant pas alors le droit de toucher aux livres des étagères de la bibliothèque.

3.6. Quelques recommandations de la mission concernant les usages des bibliothèques d'école

La mission ne peut que reprendre à son compte les recommandations faites par des enseignants lors des différents échanges menés au sujet du prêt de livres aux élèves : tous les élèves de toutes les écoles de France devraient disposer de livres au sein de leur classe, que ce soient les livres de la bibliothèque de classe ou des livres empruntés à la bibliothèque de l'école et tous devraient pouvoir emprunter des livres pour lire à la maison et ce dès l'école maternelle. Les possibilités d'emprunt doivent être fréquentes : un rythme mensuel est inadapté pour des élèves d'école primaire, un rythme hebdomadaire ou de dix jours au plus est à privilégier. Pour les élèves d'école maternelle, les prêts peuvent être réduits à un jour pour limiter des retours de livres abîmés ou des pertes d'ouvrages qui sont parfois relativement chers. Il est également souhaitable d'accompagner les emprunts des élèves, en particulier pour les élèves qui disent ne pas aimer lire, afin de leur permettre de trouver des livres correspondant à leurs centres d'intérêt et à leur niveau de lecture et de compréhension pour développer le goût de la lecture.

Lorsque le lieu le permet, une fréquentation régulière de la bibliothèque pour mener des activités de différentes natures permet de renforcer le contact des élèves avec les livres, leur familiarité avec un lieu tel qu'une bibliothèque et les former à diverses tâches utiles au sein d'une bibliothèque ou, de façon plus large, à sélectionner un livre pour soi, effectuer une recherche dans une bibliothèque, organiser une exposition, présenter un exposé, etc.

4. Les bibliothèques de classe

Comme cela a été mentionné précédemment, pour diverses raisons (taille de l'école, bâti insuffisant, choix de l'équipe pédagogique, etc.), certaines écoles ne disposent pas de bibliothèques. Les élèves peuvent être amenés à fréquenter une bibliothèque municipale, mais les usages ne sont alors plus les mêmes, en particulier en raison des déplacements nécessaires et des capacités d'accueil de ces bibliothèques qui contraignent à limiter le nombre de visites annuelles. La fréquentation de livres au sein de l'école se fait alors par les ouvrages étudiés en classe, notamment les œuvres complètes, mais aussi par l'utilisation d'un espace bibliothèque installé au sein même de la salle de chaque classe ; cet espace est qualifié de « bibliothèque de classe ».

4.1. Une attention variable portée par les enseignants à leur bibliothèque de classe

Lors de leurs déplacements dans des écoles, dans le cadre de cette mission ou d'autres missions, les inspecteurs généraux ont pu constater une grande disparité concernant les espaces « bibliothèque » installés dans les classes. Dans certains cas, ces espaces sont quasi-inexistants ou excessivement réduits, avec tout au plus une cinquantaine de livres disposés dans des étagères parfois peu accessibles. À l'opposé, dans certaines classes, les bibliothèques occupent un espace important de la salle, avec plusieurs centaines de livres disponibles dans des étagères et des bacs, avec parfois également des banquettes, des coussins et des tapis

pour s'installer confortablement pour lire. Les inspecteurs généraux ont, par exemple, pu observer, dans une classe de CM1-CM2 d'une école rurale à deux classes de l'académie d'Amiens, faisant partie d'un RPI, une bibliothèque de classe occupant près du quart de la grande salle de classe, avec un fonds de plusieurs centaines de livres. L'école avait bénéficié des crédits bibliothèques proposés par la DGESCO l'année précédente ce qui avait permis d'enrichir considérablement le fonds des bibliothèques de classe de l'école. Cette arrivée massive de livres a conduit à la réorganisation et au développement de l'espace bibliothèque dans la classe, qui était beaucoup moins mis en valeur l'année précédente selon l'enseignante. Un cercle vertueux s'est ainsi mis en place, qui a également conduit à un renforcement de l'engagement des familles qui ont fait don de livres que leurs enfants ne lisaient plus. Entre ces deux cas extrêmes, de nombreuses situations intermédiaires ont été observées par les inspecteurs généraux.

Lorsqu'une bibliothèque d'école de qualité existe et qu'elle est très utilisée, cela peut conduire à une réduction des usages de la bibliothèque de classe. Par exemple, dans une école de l'académie de Grenoble visitée par la mission, les élèves fréquentent chaque semaine la bibliothèque municipale installée au sein même de l'école et richement dotée pour y emprunter des livres pour la maison et des livres pour la classe. Les élèves disposent ainsi chaque semaine de nouveaux livres qui restent à leur côté dans la classe. La richesse du fonds de la bibliothèque fréquentée hebdomadairement et les emprunts qui y sont réalisés rendent obsolète la tenue d'une bibliothèque de classe en parallèle.

En revanche, lorsqu'il n'existe pas de bibliothèque au sein de l'école, les bibliothèques de classe deviennent essentielles, en particulier pour permettre aux élèves d'emprunter des livres pour lire en classe ou à la maison. Cependant, les inspecteurs généraux ont pu observer une grande diversité des situations des bibliothèques de classe, dans ces écoles sans bibliothèque, avec parfois des classes où les bibliothèques de classes sont quasi-inexistantes. Les élèves ne peuvent alors pas emprunter de livres pour lire à la maison. De plus, ils ne fréquentent pas ou très peu de livres au sein de l'école, si ce n'est les quelques œuvres complètes étudiées pendant l'année.

4.2. Les usages intéressants des bibliothèques de classe nécessitent un engagement important des enseignants

Trois usages principaux des bibliothèques de classe sont régulièrement mentionnés par les enseignants :

- le prêt pour lire en classe, pour les temps de « quart d'heure lecture » ou des temps en autonomie, quand le travail à faire est terminé ;
- le prêt pour lire à la maison ;
- la mise à disposition de ressources pour des recherches en classes ou à la maison.

L'efficacité de ces usages va naturellement dépendre du fonds disponible, d'une part de la richesse du fonds documentaire pour permettre aux élèves de mener des recherches pour répondre aux questions qu'ils se posent ou qui leur sont posées, et d'autre part de la diversité des livres (romans, bandes dessinées, contes, etc.) correspondant à leurs besoins et à leurs envies. Certains enseignants utilisent les bibliothèques territoriales pour enrichir le fonds de leur bibliothèque de classe en empruntant des lots de livres pour chacune des périodes de l'année. Cela permet de compléter le fonds sur une thématique étudiée en sciences ou en histoire, ou encore sur un genre littéraire étudié pendant la période (livres policiers, livres sur la mythologie, livres d'un auteur particulier, etc.). Le chapitre 5 permettra de revenir sur ces emprunts intéressants auprès des bibliothèques externes à l'éducation nationale, mais qui peuvent être parfois compliqués pour les enseignants face au risque de livres abîmés ou perdus.

Le prêt pour lire à la maison n'est pas toujours permis, avec les mêmes arguments que pour les prêts des bibliothèques d'école et les mêmes réfutations de ces arguments par les enseignants qui autorisent le prêt pour la maison (voir paragraphe 3.1.). Dans certaines classes, l'emprunt de livres est permis mais non organisé : chacun emprunte librement, sans enregistrement ; ce manque de suivi semble se traduire par un désintérêt des élèves qui n'empruntent pas de livres. Dans d'autres classes, il n'est pas organisé sur des temps précis, mais des fiches ou un cahier sont mis à disposition pour enregistrer les prêts et les retours des livres. En revanche, l'utilisation de fiches individualisées permet de suivre les emprunts effectués par chacun des élèves. Enfin, et c'est la situation la plus intéressante pédagogiquement, dans certaines classes, l'emprunt est organisé chaque semaine, sur un temps spécifique dédié et un emprunt systématique par chacun des

élèves est prévu d'un livre, au moins, choisi dans la bibliothèque de classe avec un enregistrement sur une fiche nominative permettant à l'enseignant de conseiller les élèves en fonction des livres précédemment empruntés et de ce qu'ils en ont pensé.

Le prêt pour lire en classe est généralement laissé libre pour les élèves. Il permet notamment à ceux qui ont terminé une activité de lire en attendant que leurs camarades la finissent, pratique courante en particulier dans les classes multiniveaux quand les élèves doivent travailler en autonomie pendant que l'enseignant s'occupe d'un autre niveau. Ce prêt libre est aussi possible pour des temps dédiés à la lecture du type « quart d'heure lecture » organisés au sein de l'école ou de la classe. Une difficulté récurrente dans le cadre de ces prêts libres concerne le rangement des livres après leur lecture. L'absence de consigne sur ce point peut conduire rapidement à une bibliothèque de classe désordonnée et peu attractive. Certains enseignants ont surmonté cette difficulté, soit en explicitant précisément à la classe le rangement de la bibliothèque et en travaillant sur les catégories et types de livres disponibles dans la classe et l'organisation retenue pour le rangement dans les diverses étagères, soit en collant des marques sur les livres (symboles ou gommettes) qui permettent aux élèves de retrouver aisément l'étagère ou le bac devant accueillir l'ouvrage.

Les documentaires sont particulièrement importants au sein des bibliothèques de classe, car ils permettent de satisfaire la curiosité des élèves sur les nombreux sujets qui les intéressent. Ils sont de plus parfaitement adaptés à la lecture en classe sur des temps courts lorsqu'une tâche est achevée et qu'il faut patienter en attendant que toute la classe en soit au même point.

5. Les partenariats avec des bibliothèques externes à l'éducation nationale

5.1. Un accueil des élèves déjà ancien pour des activités diverses

La première bibliothèque publique française « jeunesse », d'ailleurs entièrement consacrée aux enfants, ouvre à Paris en 1924. Elle est inspirée par l'exemple anglo-saxon et constitue ensuite un modèle pour les sections jeunesses qui, peu à peu, sont créées, à partir de l'entre-deux-guerres, au sein des bibliothèques municipales. Aujourd'hui, sauf exception, la totalité des réseaux de lecture publique comportent espaces, collections et services destinés à la jeunesse (enfants, le cas échéant bébés et adolescents).

À partir des décennies soixante-dix et quatre-vingts, qui voient le réel essor des équipements de lecture publique, parallèlement à celui des BCD dans les écoles, l'établissement d'un partenariat avec l'institution scolaire constitue un objectif majoritairement partagé parmi les bibliothécaires, quand bien même l'idée prévaut qu'au rebours de l'école, il s'agit de privilégier la lecture - loisir et de forger de petits lecteurs autonomes. Les bibliothécaires pratiquent cependant une sévère sélection des livres proposés³⁶. *De facto*, les deux institutions partagent un même objectif : faire que les enfants deviennent des lecteurs dès leur plus jeune âge et que la lecture fasse pleinement partie de leur vie, qu'il s'agisse de se distraire ou d'apprendre et de se former.

Les bibliothèques centrales de prêt (BCP), services extérieurs du ministère de l'éducation nationale, sont créées dans les départements à partir de 1945. Elles ont pour mission de desservir les campagnes en livres et l'obligation de s'appuyer pour cela sur les écoles (circulaire du 10 novembre 1952). En pratique, des bibliobus venaient y déposer des ouvrages à destination des élèves et de l'ensemble de la population locale. À compter de 1975, elles passent sous la tutelle du ministère de la culture. En 1978, l'obligation de s'appuyer sur les écoles est abrogée (circulaire du 17 juillet 1978) au profit de l'invitation à la création systématique de petites bibliothèques municipales. Cependant, les relations avec les écoles perdurent, y compris après le transfert de ces bibliothèques aux exécutifs départementaux dans le cadre des lois de décentralisation de 1983, effectif à compter de 1986. Désormais les bibliothèques départementales ne jouent plus qu'un rôle direct résiduel auprès des écoles, mais leur importance indirecte demeure : nombre d'entre elles effectuent encore des dépôts documentaires renouvelés au sein des bibliothèques municipales de taille modeste. Ces documents peuvent ainsi être placés *in fine* à la disposition des écoles qui le souhaitent.

Quant aux bibliothèques municipales, elles continuent majoritairement d'entretenir des relations plus ou moins étroites et régulières avec les écoles maternelles et élémentaires. Par-delà l'hétérogénéité des

³⁶ Les bandes dessinées resteront longtemps absentes des rayonnages.

contextes territoriaux, encore faut-il souligner que l'ensemble des écoles ne peuvent tirer parti des ressources proposées par les bibliothèques municipales : d'abord, parce que malgré les progrès considérables accomplis par les collectivités territoriales avec le soutien financier de l'État, la totalité du territoire n'est pas dotée d'équipements de lecture publique³⁷ ; ensuite, parce que celles qui existent ne sont pas toujours adaptées aux besoins des écoles, des enseignants et de leurs élèves, faute de locaux accueillants, de collections suffisamment attractives, ou de personnel qualifié ou disponible.

5.1.1. La mise en œuvre de projets pour faire découvrir la bibliothèque aux élèves et en fidéliser le public

Traditionnellement, les bibliothèques municipales proposent *a minima* d'accueillir chaque classe une fois l'an, si possible en début d'année scolaire. Cette visite, qui gagne naturellement à être préparée en amont, constitue l'occasion de présenter les locaux, les ressources offertes, et d'expliquer le fonctionnement du service, notamment de l'activité de prêt documentaire. À la faveur de ce qui représente parfois une découverte pour les élèves, peuvent être délivrées des cartes individuelles d'emprunt³⁸. Dès lors sont à distinguer deux catégories d'élèves : ceux qui vont continuer à utiliser la bibliothèque publique, soit qu'ils la fréquentaient déjà, soit qu'ils incitent leurs parents à le faire à leur profit³⁹ ; ceux qui n'auront la possibilité d'en bénéficier qu'au travers d'une utilisation collective dans le cadre scolaire.

C'est dire d'emblée combien il importe que cette visite inaugurale soit suivie, dans le meilleur des cas, de rendez-vous régulièrement espacés où se livrent à des activités diversifiées. La première d'entre elles, incontestablement, demeure « l'heure du conte », durée en réalité plus courte pendant laquelle la classe est invitée par un adulte, bibliothécaire, bénévole associatif ou intervenant extérieur, à écouter le récit d'une fiction adaptée au niveau des élèves, pratique très similaire à celle qui s'observe au sein des écoles et de leurs bibliothèques.

La panoplie des événements susceptibles d'intéresser les élèves et leurs enseignants s'est heureusement étoffée. La multiplication des résidences d'artistes, et singulièrement d'auteurs, offre l'opportunité d'un travail conjoint entre bibliothèques municipales et écoles, afin de proposer des rencontres souvent fructueuses, voire des activités encadrées comme un atelier d'écriture. Les bibliothèques conservant des ouvrages anciens, rares et précieux peuvent organiser des séances de découverte avec le cas échéant organisation d'activités créatrices thématiques.

La mission a notamment pu observer, dans l'académie de Grenoble, un dispositif créé en 2008-2009, proposé par la bibliothèque municipale aux écoles de la commune : le « voyage lecture »⁴⁰. Chaque année, douze livres, choisis par la bibliothèque en fonction d'un thème particulier, sont proposés aux enseignants pour quatre niveaux différents (PS et MS, GS et CP, CE1-CE2, CM1-CM2). Dans la première moitié de l'année, deux animations se déroulent à la bibliothèque pour présenter à chaque classe le fil conducteur : un « livre-phare » et cinq autres ouvrages qui déclinent le thème. S'ensuit une activité épistolaire en classe avec trois lettres envoyées par classe. En fin d'année, une rencontre a lieu à la bibliothèque entre deux classes qui ont participé au même « voyage lecture », où chacune met en scène une œuvre, en alliant oralité et création plastique. Les réalisations y sont exposées pour que les enfants puissent revenir les présenter à leur famille.

Les objectifs de ce dispositif sont multiples :

- travailler sous forme de projets sur les accueils de classe, et proposer des animations pour donner envie de lire ;

³⁷ Le constat des « zones blanches » (territoires dépourvus de bibliothèque publique) identifiées par l'inspection générale des bibliothèques en 2015 demeure valable. Jean-Luc Gautier-Gentès, Joëlle Claud (2015). L'équipement des communes et groupements de communes en bibliothèques : lacunes et réalités territoriales (rapport n° 2015-033). IGB.

<https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-lecture/Documentation/Publications/Rapports-de-l-IGB/L-equipement-des-communes-et-groupements-de-communes-en-bibliotheques-lacunes-et-realites-territoriales>.

³⁸ L'accord parental est nécessaire.

³⁹ Ce d'autant plus que les emprunts pour les jeunes sont, sauf rarissimes exceptions, gratuits.

⁴⁰ <https://biblioludo.seyssinet-pariset.fr/cms/articleview/id/490>. Le dispositif du voyage-lecture constitue une pratique qui s'est développée depuis les années 2000.

- impliquer les parents (les livres de la sélection circulent dans les familles pour que les parents les lisent à leurs enfants et les parents sont également invités à voter à la bibliothèque pour le livre qu'ils ont préféré) ;
- inciter les enfants à fréquenter la bibliothèque en dehors du cadre scolaire (les livres du « voyage lecture » sont présentés de manière spécifique à la bibliothèque, dans des mallettes qui les mettent en valeur, et les enfants qui les empruntent voient leur carte de bibliothèque, qui porte le logo du « voyage lecture », agrémentée d'un autocollant représentant le livre lu à chaque emprunt) ;
- offrir un socle de références littéraires partagées à tous les enfants d'une commune, quelle que soit leur école (au total, chaque enfant aura lu une douzaine d'œuvres) ;
- optimiser la qualité des animations qui peuvent être réutilisées dans les clubs ou animations jeunesse, animations qui peuvent être aussi prêtées à des enseignants ou bibliothécaires (la bibliothèque conserve en effet toutes les animations des différents voyages - lecture) ;
- alimenter *in fine* les bibliothèques d'école puisque les ouvrages y sont déposés (depuis la création en 2008-2009, 300 ouvrages au minimum sont ainsi venus enrichir les écoles concernées).

Le budget d'acquisition correspondant, pour la bibliothèque, atteint 5 200 € (468 livres en 2020), permettant à chaque élève de lire les douze ouvrages ; le projet revient à 5,50 € par enfant par an. Ce dispositif représente environ 500 heures de travail pour la bibliothèque.

Même si plusieurs points demeurerait à approfondir, notamment la mesure de l'effet de cette politique communale dans les écoles⁴¹, ce dispositif volontariste⁴² semble exemplaire des initiatives que peuvent prendre les bibliothèques, y compris de taille relativement modeste, en matière de partenariat avec les écoles. Au total, les enseignants bénéficient d'une offre littéraire de qualité, sur laquelle s'appuyer pour d'autres projets pédagogiques ; ils ne sont pas simples consommateurs d'une proposition construite, comme c'est parfois le cas avec des rallyes-lecture, mais s'impliquent dans le projet au travers de la restitution finale ; par ailleurs, la bibliothèque diffuse auprès d'eux la notion de lecture en réseau présentée dans le paragraphe 6.1 de ce rapport.

5.1.2. Un accueil pour le prêt intéressant mais à un rythme parfois insuffisant pour des élèves d'école primaire

De nombreuses bibliothèques municipales accueillent les classes des écoles de la commune pour des prêts de livres aux élèves. Ces prêts peuvent se substituer à ceux proposés au sein de l'école, notamment en cas d'absence de bibliothèque d'école, ou s'adjoindre à ceux offerts par la bibliothèque de l'école dans la mesure où les collections qu'elle peut mettre à disposition sont, *a priori*, en volume, plus importantes que celle d'une école.

La mission a ainsi pu observer des situations intéressantes, comme dans une école d'une académie de Grenoble, où la bibliothèque municipale installée au sein même de l'école permettait une visite hebdomadaire des élèves de chaque classe pour des emprunts de livre à garder dans la classe ou à emmener à la maison. Mais aussi des situations moins favorables, comme dans cette école de la même académie qui ne dispose pas de bibliothèque d'école et où la bibliothèque municipale n'accueille les élèves qu'une fois par mois pour des emprunts de livres.

Il est clair qu'un rythme d'emprunt mensuel, voire bimensuel, n'est pas satisfaisant pour des élèves d'école primaire. La plupart des élèves ne peuvent s'engager dans des ouvrages nécessitant plusieurs semaines de lecture et l'intérêt pour un livre sélectionné par l'élève risque de s'estomper s'il n'est pas lu dans la semaine qui suit cette sélection. Si un rythme satisfaisant de visite à la bibliothèque municipale pour mener des emprunts n'est pas envisageable pour des raisons de déplacements ou de capacités d'accueil de la

⁴¹ Une enquête plus approfondie pourrait ainsi chercher à savoir si les livres du voyage-lecture circulent effectivement entre la classe et les familles, si les parents sont partie prenante, si les enseignants prennent véritablement appui sur cette culture littéraire commune en réactivant les souvenirs de lecture des livres lus l'année précédente par leurs élèves, si les enseignants de collège sont informés du bagage de lectures avec lequel arrivent leurs élèves et ce que deviennent les livres du voyage-lecture dans les écoles : nourrissent-ils la bibliothèque d'école ou restent-ils dans les classes ?

⁴² Qui pourrait encore évoluer, par exemple avec la sélection de livres conjointe entre bibliothécaires et enseignants.

bibliothèque territoriale, d'autres modalités doivent être envisagées. Il peut s'agir d'emprunts auprès de la bibliothèque d'école (si elle existe) ou de la bibliothèque de classe ; dans ce cas le fonds de la bibliothèque municipale peut être utilisé pour enrichir celui de la bibliothèque de classe comme cela est décrit dans le paragraphe suivant.

5.2. Les bibliothèques territoriales : des centres de ressources pour les enseignants

5.2.1. La possibilité d'enrichir les fonds des bibliothèques d'écoles et des bibliothèques de classe, et au-delà

Compte tenu des budgets d'acquisition qui leur sont alloués⁴³, quand bien même ceux-ci peuvent connaître des diminutions drastiques et représentent des montants réduits pour les plus modestes d'entre elles, les bibliothèques municipales disposent de ressources financières sans commune mesure avec celles qu'une école peut mobiliser pour acheter des livres ou d'autres documents. Sans distraire à l'excès la diversité des collections présentées, les bibliothèques municipales, en règle générale, sont donc à même de proposer à un ensemble de classes non seulement la possibilité d'emprunts, mais aussi, pour nombre d'entre elles, le dépôt d'un ensemble de documents, voire de matériels⁴⁴ pour une durée plus longue.

Ces dépôts documentaires peuvent revêtir deux formes : soit la bibliothèque élabore d'elle-même le regroupement de documents variés centrés sur un thème générique ou déclinant un éventail de propositions avec le format pour facteur commun (premiers albums de contes par exemple), soit elle prend le parti d'inviter les enseignants à effectuer leur propre sélection tantôt au sein des collections générales en libre accès ou dans les magasins de stockage, tantôt parmi des collections dédiées à cet effet, qui peuvent englober des séries⁴⁵.

Ce complément permet à l'école d'enrichir aussi bien sa propre bibliothèque que celles présentes dans les classes. Son caractère éphémère autorise l'exploitation pédagogique d'une thématique sans obérer le budget d'acquisition spécifique qui peut être dégagé, ni déséquilibrer le caractère normalement encyclopédique des documentaires, ou le fonds de fictions qui devrait être représentatif de la production éditoriale dans son étendue.

En outre, les bibliothèques municipales sont, par-delà cette fonction qui les fait pourvoir à l'élargissement du choix documentaire *in situ* pour les élèves, susceptibles de jouer un rôle d'authentiques centres de ressources pour les enseignants ou pour tout responsable d'une bibliothèque d'école, et cela de deux manières. D'abord, elles peuvent proposer une documentation de nature pédagogique, d'ouvrages de référence aux revues spécialisées. Ensuite, et ce de manière plus fréquente, dès lors que les bibliothécaires qui en ont la responsabilité sont à l'écoute des divers interlocuteurs qui constituent leurs publics, elles peuvent prodiguer conseils et avis sur les ouvrages à mettre à disposition d'enfants en fonction de leur âge, voire à acquérir si l'école en a la possibilité, tout autant qu'un libraire.

5.2.2. Les principaux freins à l'utilisation, par les écoles, des ressources des bibliothèques territoriales

Le prêt aux élèves des ressources présentes dans les bibliothèques municipales est parfois abandonné par les enseignants à la suite de mauvaises expériences qu'ils ont connues. En dehors de jugements personnels qui demanderaient vérification (ainsi de la pertinence de titres proposés par la bibliothèque avec interdiction d'accès à certains espaces documentaires) et ne sauraient être considérés comme significatifs, au sein de l'échantillon d'écoles visitées, la mission a relevé la déception et l'incompréhension devant la réclamation insistante de récupération ou de remplacement d'ouvrages perdus ou abîmés par des élèves. Si l'on peut comprendre qu'une bibliothèque cherche à récupérer des documents égarés ou détériorés⁴⁶, il semble des plus dommageables qu'une excessive fermeté en la matière entraîne la rupture d'usage d'un service public si profitable pour les élèves. Un enseignant n'est pas en mesure de remplacer un livre disparu sauf à l'acheter

⁴³ C'est le second poste de dépenses en fonctionnement après la rémunération du personnel.

⁴⁴ On peut songer notamment aux tapis de lecture.

⁴⁵ Ainsi, parmi d'autres, les pages de présentation du centre de ressources pour les enseignants et les professionnels de la petite enfance de Montpellier : <https://mediatheques.montpellier3m.fr/DEFAULT/espace-pro-enseignants.aspx> ou Grenoble : <https://www.bm-grenoble.fr/842-services.htm>

⁴⁶ Ils relèvent de la domanialité publique, et la municipalité est en droit d'émettre un titre de perception en cas d'absence de restitution d'un document emprunté, ou de refus de son remplacement s'il a été abîmé au point de le rendre inutilisable.

sur ses propres deniers si l'ouvrage est toujours disponible ou à se lancer dans de longues procédures administratives pour obtenir le financement *ad hoc* par la municipalité pour rembourser la bibliothèque dépendant financièrement de la même municipalité... Si la vigilance des bibliothécaires pour que ne soient pas gaspillés les fonds publics permettant d'acheter les ouvrages est tout à fait louable, il est difficilement envisageable que des emprunts massifs par les élèves des écoles ne conduisent pas à des pertes de livres et à des ouvrages abîmés. Certains bibliothécaires l'ont parfaitement intégré à leur procédure de prêts aux enseignants en mêlant vigilance et tolérance, telle cette responsable de la bibliothèque municipale de prêts aux écoles et aux associations rencontrée par la mission dans l'académie de Lyon qui finit par dire qu'elle préfère perdre un livre qu'un lecteur.

Une autre difficulté est celle de la distance entre l'école et la bibliothèque municipale. Pour les écoles, cette distance est un obstacle à la fréquentation régulière des bibliothèques municipales, sur temps scolaire et plus encore périscolaire. Toutes les écoles ne sont pas implantées à immédiate proximité d'une médiathèque ou d'un équipement annexe de quartier, en zone urbaine. En milieu rural, toutes ne bénéficient pas d'un service organisé et rôlé de bus scolaires acheminant les élèves sur place avec financement croisé des collectivités bénéficiaires et du conseil départemental comme le service exemplaire desservant la médiathèque du Père Castor à Meuzac (Haute-Vienne)⁴⁷. Au-delà de la logistique du transport, le temps nécessaire pour le déplacement est également pris sur le temps d'enseignement, ce qui va naturellement freiner les enseignants lorsqu'ils envisagent une démultiplication des déplacements vers la bibliothèque municipale.

Le transport des livres peut également être une source de difficulté lorsque c'est l'enseignant qui emprunte des livres pour la bibliothèque de classe auprès de la bibliothèque municipale. En effet, l'emprunt de 50 ou 100 livres pour une période représente une masse importante, en particulier en milieu urbain où beaucoup d'enseignants ne disposent pas forcément d'une voiture. Certaines bibliothèques municipales ont intégré cette difficulté en proposant la livraison des livres sélectionnés par les enseignants dans les écoles. C'est par exemple le cas d'une bibliothèque municipale de l'académie de Lyon qui livre dans les écoles, tous les jeudis, les livres que les enseignants ont sélectionnés à la bibliothèque municipale au cours des sept jours précédents.

6. L'encouragement des pratiques de lecture dans le cadre de l'enseignement

L'encouragement de pratiques de lecture ambitieuses, prenant en compte la dimension culturelle, communicationnelle de la lecture, est un enjeu fort pour acculturer les élèves au plaisir et au désir de lire. À cet égard, l'engagement des circonscriptions du premier degré reste déterminant pour accompagner les enseignants dans leur réflexion dans le cadre d'animations pédagogiques dédiées ou lors de l'élaboration du projet d'école.

6.1. La lecture en réseau autour de l'étude d'œuvres complètes

L'enseignement de la lecture s'organise traditionnellement autour de la lecture d'œuvres complètes, lecture collective organisée par l'enseignant qui se prolonge sur plusieurs séances, fait l'objet d'un travail d'explicitation et d'interprétation et peut donner lieu à un certain nombre d'activités (écriture, oral) en lien avec les autres domaines d'enseignement du français. L'objet du développement qui suit n'est pas de décrire les modalités de la lecture et de l'étude des œuvres complètes⁴⁸ mais bien d'envisager tout ce qui peut développer et encourager les pratiques de lecture en lien avec les œuvres étudiées. On notera cependant au préalable qu'une réflexion devrait être engagée sur le nombre de ces œuvres étudiées et sur leur qualité. Le programme du cycle 2 demande que soient étudiées de cinq à dix œuvres par année du CP au CE2, ce qui laisse une assez grande marge d'interprétation ; au cycle 3, les attendus sont de cinq ouvrages de littérature de jeunesse et deux œuvres du patrimoine au CM1, quatre ouvrages de littérature de jeunesse et trois œuvres du patrimoine au CM2. La réponse la plus fréquemment apportée à la mission sur le nombre et la fréquence des œuvres étudiées a été d'un ouvrage par période, ce qui peut se concevoir pour une œuvre d'une certaine longueur dont la lecture suppose un accompagnement, mais se justifie moins pour d'autres.

⁴⁷ <http://www.perecastor.fr/index>

⁴⁸ On pourra se reporter pour cela aux ressources d'accompagnement du programme de cycle 3 « Pour une culture littéraire et artistique » : <https://eduscol.education.fr/247/francais-cycle-3-pour-une-culture-litteraire-et-artistique>

De même, certains des titres cités ne semblent pas toujours justifier une lecture accompagnée et relèveraient plutôt de la lecture autonome des élèves, alors que le travail collectif sur les œuvres complètes devrait être réservé à des œuvres qui nécessitent un accompagnement pour leur compréhension et leur interprétation, suffisamment riches en outre pour construire et nourrir la culture littéraire des élèves.

Il reste que le choix de ces lectures collectives peut se heurter à la question de la disponibilité des livres : beaucoup d'écoles disposent de séries qui permettent cette lecture collective, chaque élève ayant ainsi son exemplaire du livre⁴⁹. Mais se pose alors le problème de leur renouvellement et de leur coût, dissuasif quand il s'agit d'albums, notamment, ce qui réduit considérablement les possibilités de choix pour les enseignants et conduit souvent à l'achat de séries de courts romans dans des collections bon marché⁵⁰. Certaines bibliothèques municipales proposent le prêt de livres en série, répondant ainsi à cette difficulté. Ce type de prêt gagnerait à être développé pour permettre aux écoles de disposer d'une plus grande variété de livres en série, en particulier pour des albums ou des bandes dessinées pour lesquels l'achat d'une série complète n'est pas envisageable pour une école en raison du prix.

La lecture collective et l'étude d'une œuvre, même si la fréquence est supérieure à une par période, ne peut suffire cependant à développer la pratique de la lecture chez les élèves et à construire une culture littéraire qui leur permettra de développer leurs compétences de lecteur. Il est donc important de prévoir, à côté de ces œuvres et en lien avec elles, des livres de niveau de difficulté différent, soit proposés en lecture offerte par l'enseignant, soit lus en autonomie par les élèves. Ces lectures gagnent à être organisées sous la forme d'un réseau autour de l'œuvre étudiée. Comme le rappelle la fiche ressource d'Éduscol qui lui est consacrée : « *La lecture en réseau n'est pas la programmation d'une succession de lectures simplement juxtaposées mais suppose de travailler sur les relations entre les œuvres et de faire retour sur la ou les œuvres à l'origine du réseau.* »⁵¹ C'est ainsi la comparaison entre les œuvres (autour d'un auteur, d'un type de personnage, d'un motif symbolique, d'un thème, d'un genre littéraire...) et leur mise en relation explicite qui permettent aux élèves tout à la fois d'approfondir la compréhension des livres lus, d'en construire la mémoire par une meilleure appropriation, et de donner des repères et des attentes pour de futures lectures.

Or, si la lecture en réseau reste pratiquée, comme a pu le constater la mission, elle n'est pas pour autant généralisée, y compris au cycle 3 où pourtant les entrées de culture littéraire et artistique du programme devraient organiser et faciliter cette mise en réseau. Si dans une classe figurent, sur un présentoir, plusieurs livres du même auteur que celui qui est en train d'être étudié, invitant ainsi les élèves à explorer l'univers de l'auteur, dans beaucoup d'autres, la bibliothèque de classe ne met pas en valeur un réseau particulier en relation avec la lecture du moment. Il en est de même pour des « lectures offertes » auxquelles a assisté la mission : quels que soient l'intérêt et la qualité du livre lu, s'il n'est pas mis explicitement en relation avec d'autres lectures, il ne peut faire l'objet d'une véritable appropriation et ne vient pas s'inscrire dans la bibliothèque intérieure des élèves.

En l'absence d'une enquête plus systématique, il est difficile d'aller plus loin dans les constats, mais ils sont révélateurs, ainsi que les autres données recueillies sur les pratiques pédagogiques autour de la lecture, d'une grande disparité dans le parcours des enseignants en matière de culture littéraire et artistique, comme en témoigne une des conseillères pédagogiques rencontrées. Tous n'ont pas bénéficié d'une formation sur la littérature de jeunesse et depuis quelques années, les formations sur la littérature et les pratiques de lecture ont été peu fréquentes voire inexistantes, selon le témoignage des IEN rencontrés. Il serait donc souhaitable de leur refaire une place dans la formation initiale et continue des enseignants, voire d'introduire dans l'épreuve orale du concours de recrutement des professeurs des écoles des sujets de leçons supposant la fréquentation de la littérature de jeunesse des candidats en amont lors de leur préparation au concours.

6.2. Des présentations orales pour valoriser et partager les lectures

Les programmes des cycles 2 et 3 demandent d'encourager les lectures personnelles des élèves et de prévoir un dispositif pour en rendre compte. Parmi ces dispositifs, le plus couramment pratiqué est la présentation orale d'un livre à la classe. L'objectif de ces présentations est de mettre en valeur la lecture de l'élève, en

⁴⁹ Certaines circonscriptions proposent également le prêt d'ouvrages en série pour une classe entière.

⁵⁰ Notons cependant que des éditeurs ont conçu des manuels pour le cycle 2 accompagnés par des albums dont le prix est compris dans l'achat du manuel.

⁵¹ https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Culture_litteraire_/01/3/7-RA16_C3_FRA_5_lire_en_reseaux_591013.pdf

particulier dans le cas d'élèves ayant peu d'appétence pour la lecture, et de donner envie à d'autres élèves de lire le livre à l'issue de l'exposé.

Plusieurs enseignants rencontrés par la mission mettent ainsi régulièrement en place ce type de présentation ou d'exposé, mené par les élèves, pour présenter un livre qui leur a plu. La transmission du livre présenté à un autre élève peut parfois être menée dès la fin de l'exposé. L'exercice est intéressant car il met en valeur les lectures des élèves, fait du livre un objet de partage et d'échanges, et peut susciter chez d'autres élèves le désir de lire. Il contribue en outre à développer des compétences d'expression orale des élèves.

Lorsqu'un tel exercice a pu être observé par les inspecteurs généraux, ils ont pu noter le travail qui avait été mené en amont par l'enseignant pour former les élèves à cette présentation en donnant des consignes explicites comme :

- parler lentement, clairement et distinctement ;
- présenter l'auteur du livre ;
- parler du livre sans dévoiler toute l'intrigue ;
- présenter les personnages importants ;
- dire pourquoi on a aimé le livre, ce que l'on a aimé dans le livre ;
- essayer de terminer la présentation sur un moment clé, où on se demande ce qui va se passer ensuite.

Cependant on peut regretter qu'un retour ne soit pas systématiquement donné aux élèves après leur présentation pour les aider à progresser et qu'il y ait peu d'attentes et d'exigences de la part de l'enseignant à l'égard de la prestation orale et de son contenu, les retours sur les présentations se limitant généralement à remercier et féliciter l'élève ayant présenté l'exposé, quelle que soit la qualité de ce dernier. L'exercice se réduit alors à la seule valorisation du fait que l'élève a lu un livre et n'est pas porteur de véritables apprentissages. À l'inverse, il pourrait être envisagé qu'à l'issue de chaque présentation, l'enseignant ou les autres élèves fassent émerger deux points forts et un point faible de l'exposé à partir des critères d'évaluation qui ont été explicitement donnés. Plus largement, la présentation d'un livre pourrait être considérée comme un genre oral en tant que tel, ce qui suppose de travailler non seulement sur sa dimension de communication et d'expression orale (fluidité du discours, registre de langue, organisation et conduite de l'exposé, engagement de l'orateur, etc.) mais aussi sur les différentes manières de parler d'un livre en fonction de l'objectif poursuivi : s'agit-il de rendre compte d'une lecture ? de susciter la curiosité et l'envie de lire ? d'exprimer son rapport personnel au livre ? de formuler un jugement critique ? de défendre sa préférence pour un livre par rapport à d'autres, comme cela peut se faire dans certains concours ? Ces objectifs peuvent varier en fonction des situations, du choix des livres, de l'âge des élèves et une progression dans les apprentissages devrait être élaborée en concertation au cours des cycles 2 et 3 autour de cet exercice.

Un autre champ non exploré dans les observations menées par la mission, mais qui l'est certainement dans d'autres classes, est l'utilisation du numérique pour soutenir la présentation du livre. Les élèves pourraient notamment être formés à la conception d'un court diaporama. Celui-ci leur permettrait de présenter de façon plus visible par tous certains éléments comme la couverture du livre, la quatrième de couverture, une ou plusieurs illustrations du livre, un court extrait, une photo de l'auteur, etc. Cela permettrait de rendre les exposés plus vivants et plus en phase avec ce qu'est un exposé au 21^e siècle. Le numérique peut aussi être mis au service de la réalisation de présentations vidéo de livres ou « *booktube* », inspirées de celles que produisent les « *booktubeurs* », ces passionnés de livres qui partagent leurs découvertes, leurs coups de cœur et leurs conseils littéraires sur leurs chaînes YouTube. Un module d'apprentissage dédié à ce mode de présentation de livre en vidéo et proposé à une classe de CM1 à la suite d'une formation en ligne organisée par Réseau Canopé a ainsi été présenté à la mission. Une telle réalisation peut parfaitement s'inscrire dans la progression évoquée plus haut pour construire les compétences que suppose la présentation d'un livre.

6.3. La tenue d'un carnet de lecteur pour construire un rapport personnel aux livres et une mémoire des livres lus

Le carnet de lecteur ou de lecture a été introduit dans le programme de 2002 du cycle 3 et dans les documents d'accompagnement (*Lire et écrire au cycle 3, Littérature cycle 3*) de ce même programme. Préconisé dans les

actuels programmes des cycles 2 et 3 pour accompagner les lectures des élèves et en particulier leurs lectures personnelles, il peut prendre des formes variées en fonction des objectifs qu'on lui donne. *A minima*, il garde la trace des livres lus, les élèves y notant les titres et les noms des auteurs ainsi qu'un passage marquant ou une appréciation personnelle. Mais il peut également recueillir des écrits variés exprimant la réception personnelle de l'élève : émotions ressenties, jugements sur les personnages, interrogations, mises en relation avec d'autres œuvres ou avec l'expérience de l'élève, écrits d'invention inspirés par le livre, illustrations... Le carnet sera alors le support des activités de partage des lectures et d'interprétation (présentations orales, cercles de lecture, débats interprétatifs). Le point commun des différentes pratiques est le caractère personnel du carnet dont on attend qu'il suscite un engagement des élèves dans la lecture et les encourage ainsi à lire en développant un rapport personnel aux livres lus. Cet objectif suppose de ne pas faire du carnet de lecteur un objet normé qui le transformerait en une collection de fiches de lecture mais de laisser une part importante de liberté et d'expression personnelle aux élèves. L'autre objectif est de garder la trace du parcours de lecteur de chaque élève, au cours de l'année et, mieux encore, au cours du cycle afin de développer la mémoire des livres lus, de créer des relations entre eux et de construire une véritable culture littéraire. Quelle que soit la forme retenue par l'enseignant, le cadre du carnet doit être précisément défini avec les élèves, les consignes pouvant évoluer en fonction de l'âge des élèves et du rôle qu'on veut lui faire jouer.

Les observations de la mission reflètent la diversité des formes pratiquées : du « cahier de BCD » qui recense les lectures des élèves sur toute la durée de l'école élémentaire avec une fiche minimale pour chaque livre emprunté (carte d'identité du livre – date, titre, auteur, éditeur, collection – et opinion de l'élève sur le livre lu) au carnet de lecteur qui permet un dialogue avec les œuvres et rassemble des écrits d'appropriation et d'appréciation, en passant par des formes hybrides de cahier de lecteur rassemblant, par exemple, une recension des livres lus individuellement, une partie consacrée aux stratégies de compréhension et une autre aux lectures suivies. Le principal écueil reste la tentation, pour l'enseignant, de cadrer étroitement le contenu du cahier et d'en faire une forme d'exercice scolaire qui ne peut guère susciter la motivation des élèves. Demander ainsi systématiquement le résumé du livre, comme l'exemple en a été rencontré par la mission, outre que le résumé est un exercice difficile, peut se révéler rapidement fastidieux et ne permet guère aux élèves une expression personnelle. L'autre écueil est l'absence de partage du carnet au-delà de l'année où il est tenu et donc l'absence de contribution à la mémoire des lectures, l'enseignant de l'année suivante n'ayant alors pas connaissance du parcours de lecteur de ses élèves et ne pouvant prendre appui sur leurs lectures passées pour les réactualiser. Plus généralement, cependant, la mission a plus fréquemment fait le constat de l'absence de carnet de lecteur de quelque forme que ce soit. Dans une classe visitée, l'accent mis sur les fondamentaux a même conduit à la disparition du carnet de lecteur dont la tenue est jugée chronophage. Il serait pourtant souhaitable de mettre en place, dès le cycle 2 et en concertation entre les enseignants de chaque cycle, des formes de carnet de lecteur adaptées à l'âge des élèves qui leur permettent de construire véritablement un rapport aux livres et une culture littéraire en conservant et organisant la mémoire des œuvres, carnet qui puisse servir de point d'appui aux enseignants de chaque niveau pour programmer leurs choix d'œuvres et mieux connaître les profils de lecteur de leurs élèves.

6.4. La mise en voix d'albums ou de textes

La mise en voix de textes participe de la valorisation tant des pratiques de lecture que des lectures des élèves. Trois types d'activités que la mission a pu observer sont ici évoqués :

- la narration d'histoires à travers des marottes à l'école maternelle ;
- la lecture à voix haute devant un auditoire ;
- l'enregistrement devant un micro ou une caméra à destination d'autres classes ou des parents *via* l'espace numérique de travail (ENT) de l'école.

Dans une classe multi-âges d'école maternelle de l'académie de Nancy-Metz, la mission a pu observer les élèves répartis en deux ateliers, l'un sous la conduite de l'enseignante, l'autre sous la conduite de l'ATSEM. Dans le groupe conduit par l'enseignante, les élèves sont invités à raconter l'histoire de *La moufle*⁵² à l'aide de l'album et des silhouettes des personnages. Après une première restitution à partir de l'album par une

⁵² Florence Desnouveaux et Cécile Hudrisier (2009). *La moufle*. Collection À Petits Petons. Didier Jeunesse.

élève, les élèves racontent l'histoire à plusieurs voix en manipulant des silhouettes et en s'aidant de l'album. La mission a pu prendre la mesure de la très bonne connaissance du texte qu'avaient les élèves, de leur capacité à reprendre les mots de l'histoire, comme « *Quelle aubaine une maison de laine ! Si y'a personne, c'est pour ma pomme !* », et à la restituer dans son ensemble. L'intonation est adaptée et on observe une forme de jubilation chez les élèves qui s'amuse avec les personnages mais aussi avec la langue. *In fine*, les élèves de cette classe disposent d'une connaissance fine d'un corpus de textes : une douzaine d'albums sont travaillés chaque année de manière approfondie, le lexique du texte est restitué en contexte et une vraie culture littéraire se construit.

À l'école élémentaire, les résultats aux évaluations nationales dans le domaine de la fluence ont pu motiver l'engagement des équipes enseignantes pour améliorer la fluidité de lecture mais aussi la compréhension et l'expressivité qui contribuent naturellement à cette fluidité. Ainsi, dans une école en éducation prioritaire de l'académie de Grenoble, les inspecteurs généraux ont pu observer les élèves d'une classe de CE1 procédant à une lecture oralisée de l'album *L'Afrique de Zigomar*⁵³. Ils disposent d'un support préparé avec le texte de l'album où chaque voix est surlignée en couleurs différentes pour distribuer la parole. Chaque épisode a fait l'objet d'un découpage et d'un entraînement préalable. À l'issue de ce temps collectif, des ateliers autour de la mise en voix sont organisés : entraînement à la fluence pour deux élèves en difficulté, lecture offerte d'une élève à un autre et réciproquement, lecture à haute voix de la production écrite de la classe, préparation d'une lecture chorale, entraînement à la lecture de virelangues⁵⁴ devant un miroir. Un travail cohérent autour de la lecture oralisée est ainsi entrepris dans cette classe. Les observations de la mission sur ce type de séances invitent à rappeler qu'il est essentiel qu'il n'y ait pas de confusion entre une séance d'apprentissage, telle que celle décrite ci-dessus, permettant d'améliorer les compétences en lecture des élèves, et un temps d'évaluation de la fluence qui est mené sur un texte que les élèves n'ont pas travaillé en amont.

La fluidité et l'expressivité d'une lecture sont d'autant mieux travaillées que la démarche s'inscrit dans une production finalisée qui peut prendre la forme d'une présentation orale ou d'un enregistrement audio ou vidéo pouvant ensuite être diffusé sur l'ENT de la classe.

Ainsi, dans une classe rurale du département de la Marne qui participe au concours des « Petits champions de la lecture », la mission a pu observer des élèves qui ont fait un travail sur les critères d'évaluation d'une lecture à voix haute et ont appris à réaliser une courte présentation destinée à l'oral : se présenter et présenter un livre.

Dans une classe de TPS-PS de l'académie de Grenoble, les inspecteurs généraux ont pu observer des élèves engagés dans un projet d'enregistrement du texte de l'album *Le loup ne nous mangera pas*⁵⁵. Cet album fait partie d'une série de six albums choisis en commun par les enseignants de l'école, étudiés au cours de l'année et qui sont soumis au vote des élèves pour choisir celui qu'ils ont préféré. Le travail est très motivant et très utile pour ces élèves très jeunes qui ont encore beaucoup de mal à parler lors de la visite menée en fin d'année scolaire, et qui, lorsqu'ils parlent, sont pour certains difficilement compréhensibles. Un travail important a dû être mené pour permettre à chaque enfant d'enregistrer de manière audible et compréhensible le texte de l'album qui accompagne un diaporama composé d'images de l'album. Les élèves écoutent leur production avec plaisir et intérêt. Ils se sont manifestement très bien approprié l'album et les différents énoncés du texte.

Dans le département de la Marne, la mission a observé les élèves d'une classe de CM2 engagés dans un projet de lecture avec des liseuses. Les élèves sont amenés à lire des œuvres du patrimoine ou des textes littéraires africains. Chaque élève, filmé par un camarade, doit présenter l'œuvre qu'il a retenue, en lire un extrait et expliquer ce qui a fondé son choix. Les vidéos sont partagées sur l'ENT de l'école. Manifestement, la motivation est au rendez-vous et l'enseignant dit observer des progrès notables en lecture. Le système de questionnement mis en place permet aux élèves de développer leur esprit critique quant à leurs productions.

⁵³ Philippe Corentin (1990). *L'Afrique de Zigomar*. Collection Les Lutins. École des Loisirs.

⁵⁴ Phrases ou petits groupes de phrases, à caractère ludique, caractérisés par leur difficulté de prononciation ou de compréhension orale, voire les deux à la fois, comme « Un chasseur sachant chasser sait chasser sans son chien » ou « Ton thé t'a-t-il ôté ta toux ? ».

⁵⁵ Emily Gravett (2017). *Le loup ne nous mangera pas*. Kaleidoscope.

Du point de vue de la mission, de tels projets sont à encourager, en veillant à s'assurer qu'ils s'appuient sur une structuration et un enrichissement du travail sur l'argumentation pour aller au-delà du simple « j'aime » ou « je n'aime pas ». Il est également nécessaire que soit mené un travail explicite sur les critères de réussite de la mise en voix d'un texte, qu'elle soit ou non enregistrée.

6.5. La participation à des rallyes-lecture

De nombreux enseignants rencontrés par la mission avaient inscrit leur classe à un rallye-lecture. Il en existe de très nombreux, d'envergure nationale, académique, départementale, municipale voire au niveau d'une école. Ces rallyes présentent l'avantage de faire entrer dans les classes et de faire lire aux élèves des livres généralement récents et de nature diverse qui souvent ne seraient pas présents dans les classes sans cela. Ils génèrent souvent une motivation supplémentaire des élèves qui sont impliqués dans un processus d'évaluation ou de sélection pour lequel ils vont être invités à donner leur avis.

Les observations menées laissent penser que l'engagement et la motivation des enseignants sont plus importants quand l'échelle du rallye est plus locale. Ainsi, un rallye municipal ou intercommunal, impliquant les enseignants dans la sélection des livres, avec éventuellement l'appui d'une librairie locale et d'une bibliothèque territoriale dans le dispositif, a sans doute plus d'impact qu'un rallye national, pour lequel les échanges sont menés via Internet seulement. Cependant, les rallyes nationaux, organisés par des associations, permettent à toutes les classes, où qu'elles soient, d'entrer facilement dans un rallye-lecture quand il n'en existe pas localement.

Lors de la mise en place d'un rallye-lecture, la difficulté pour les enseignants peut être de maintenir les objectifs de développement du plaisir de lire et de formulation d'un avis sur les livres lus. En effet, les rallyes-lecture sont généralement accompagnés de fiches à compléter, souvent pour vérifier la compréhension, qui conduisent les élèves à se fixer comme principale mission de remplir des questionnaires, sans réelle prise de recul sur le livre lu et parfois sans développer un réel intérêt pour l'histoire racontée. Une vigilance des enseignants doit donc être de mise pour sortir régulièrement de ces travaux sur fiche, afin de veiller à favoriser l'expression des élèves, sur ce qui leur plaît et ce qui leur plaît moins, en justifiant leurs réponses et en engageant des débats au sein de la classe. La mission a ainsi pu assister à un débat délibératif remarquable, engagé dans une classe de CM1-CM2 d'une école de l'académie de Reims à partir de l'ouvrage *Matin brun*⁵⁶. La question « Et toi, qu'aurais-tu fait à la place de Charlie ? » a conduit les élèves à un travail d'élucidation collective d'un texte complexe, à une réflexion en lien avec l'enseignement moral et civique sur les valeurs de la République.

6.6. Les temps de type « quart d'heure lecture »

Le déploiement du « quart d'heure lecture » dans les écoles et les collèges a été mis en avant dans le plan « À l'école des arts et de la culture » présenté par les ministres de la culture et de l'éducation nationale en septembre 2018. Les inspecteurs généraux ont pu observer, dans le cadre de la mission ou d'autres missions menées en parallèle, de nombreux temps d'enseignement qualifiés de « quart d'heure lecture » ou « silence, on lit ! » au sein des écoles. Il s'agit d'un temps de dix à vingt minutes pendant lequel tous les élèves sont invités à lire silencieusement un livre. Ce temps est souvent mis en place en début d'après-midi, juste après la pause méridienne, mais peut également être positionné à d'autres moments de la journée. Il peut être prévu tous les jours de l'année scolaire, ou à un rythme plus réduit : sur une période seulement ou une ou deux fois par semaine. Il peut concerner la classe ou être généralisé pour toute l'école au même moment. Il est généralement positionné sur temps scolaire, mais peut aussi parfois être un temps intermédiaire à cheval sur la pause méridienne et sur le début du temps de classe, en faisant rentrer les élèves un peu plus tôt en classe. Le rôle de l'enseignant pendant ce temps de lecture est variable selon les classes observées : le plus souvent, l'enseignant lit comme les élèves, mais parfois il vaque à d'autres tâches : correction de cahiers ou de travaux d'élèves, préparation de séance, gestion d'élèves dissipés, etc.

Le rythme de ces temps de lecture mérite d'être interrogé. En effet, un rythme quotidien toute l'année correspond à une heure d'enseignement hebdomadaire, un temps supérieur à celui consacré à l'enseignement de l'histoire... Ce temps de « quart d'heure lecture » qui n'apparaît pas dans les durées

⁵⁶ Franck Pavloff (2002). *Matin brun*. Cheyne Éditeur.

hebdomadaires moyennes des domaines disciplinaires vient par conséquent amputer les temps consacrés à l'enseignement des différentes matières. Il semble donc raisonnable d'envisager plutôt une séance hebdomadaire, ou au plus deux séances hebdomadaires, en veillant à proposer, en parallèle, des temps de lecture silencieuse dans le cadre de l'enseignement des différentes disciplines.

Dans la plupart des classes observées, le rituel fonctionne très bien : les élèves sont clairement engagés dans leurs lectures, pendant l'intégralité du temps qui y est consacré. En revanche, dans quelques classes, l'adhésion est très réduite et parfois une majorité d'élèves ne lit pas pendant le quart d'heure prévu à cet effet. Cette absence d'adhésion peut être liée à la pauvreté du fonds mis à disposition des élèves ; en effet, si dans certaines classes les élèves lisent simplement le livre qu'ils ont emprunté à la bibliothèque, dans d'autres ils vont chercher spécifiquement un livre dans la bibliothèque de classe pour le « quart d'heure lecture », ce qui conduit ainsi parfois certains élèves à se déplacer quatre ou cinq fois pendant la séance pour changer de livres qu'ils feuilletent sans véritablement lire. Dans d'autres classes, le rituel semble s'être usé et l'engagement des élèves est très faible.

Le choix des livres à lire pendant le quart d'heure lecture et la qualité des ouvrages mis à disposition semblent avoir un impact important sur la qualité du déroulement des séances de type « quart d'heure lecture ». Lorsque des visites hebdomadaires de la bibliothèque d'école sont mises en place pour emprunter des livres pour la classe et pour la maison, la question du choix du livre ne se pose plus pendant le quart d'heure lecture. La mise en route de la séance est alors plus rapide, le temps de lecture des élèves est plus important et la séance se déroule dans de meilleures conditions, sans déplacement des élèves et avec une concentration plus forte sur les lectures.

De manière plus générale, pour cette activité comme pour les différents moments de lecture autonome des élèves en classe, moments d'autant plus importants que pour bien des élèves, ce sont les seuls consacrés à la lecture personnelle dans la journée, se pose la question de l'accompagnement de ceux qui, précisément, n'ont pas encore acquis cette autonomie : l'enseignant doit prendre du temps pour lire avec ces élèves en particulier, non seulement en les encourageant mais en leur apportant un étayage pour la lecture autonome de récits continus du CE2 au CM2.

Conclusion et perspectives

Le 17 juin 2021, la lecture a été déclarée « Grande cause nationale » pour l'année à venir, par le Président de la République, afin de conforter toutes les initiatives visant à la replacer au cœur de la vie des Français, et de renverser la tendance sur le long terme d'un amoindrissement de cette pratique culturelle, éducative et personnelle. Les jeunes, écoliers comme collégiens et lycéens, sont les premiers concernés. D'un point de vue institutionnel, les ministères chargés de l'éducation nationale et de la culture sont d'évidence les premiers porteurs de cette ambition.

Dans cette perspective, le renforcement de leurs relations et l'engagement d'actions conjointes ou coordonnées durant la période récente constituent un réel atout. Le maintien et l'amplification des dispositifs de soutien à la création et au fonctionnement des bibliothèques d'école représentent, dans ce cadre, un objectif à la fois réaliste et relativement peu coûteux : l'abondement des crédits dévolus au « Plan lecture » ou aux « contrats territoire-lecture » ne représente pas des sommes considérables ; la création d'une responsabilité de gestion de bibliothèque d'école telle que proposée dans ce rapport, ce qui ne s'est jamais encore fait, constituerait certes une dépense nouvelle, mais limitée, sans impact budgétaire ni statutaire du point de vue de l'emploi public.

En revanche, les effets bénéfiques en seraient quasi immédiats, visibles très rapidement, et s'inscriraient dans la durée, car une bibliothèque d'école pérennisée dans son fonctionnement du double point de vue des ressources humaines et du renouvellement de ses ressources documentaires aurait toutes les chances de remplir pleinement le rôle qui lui est assigné au cœur des écoles maternelles et élémentaires.

Toujours dans cette perspective, le présent rapport ayant à plusieurs reprises insisté sur l'importance de la formation – à la gestion d'une bibliothèque, à la littérature pour la jeunesse –, la mise en œuvre de sessions dédiées à l'échelon local serait une autre manière de décliner, de manière concrète, la politique de redynamisation des pratiques de lecture des enfants à l'école. Le sujet aurait par ailleurs vocation à s'inscrire

pleinement au sein des formations pour le premier degré prévues dans le cadre du « Plan français » déployé depuis la rentrée scolaire 2020.

Enfin, la prise en compte des bibliothèques d'école, de leur état et des activités qui s'y déploient, si favorables à l'acquisition d'une compétence et d'un savoir aussi fondamentaux que la lecture, devraient, aux yeux de la mission, faire partie intégrante des évaluations d'écoles qui se mettent en place à partir de la rentrée 2021 dans le cadre du programme de travail 2021-2023 du Conseil d'évaluation de l'école, ce qui permettrait à tout le moins de disposer de données chiffrées fiables à leur sujet.

Thierry GROGNET

Ollivier HUNAUT

Annexes

Annexe 1 :	Liste des principaux sigles utilisés	49
Annexe 2 :	Liste des écoles et des établissements où les membres de la mission ont mené des observations et des échanges.....	50
Annexe 3 :	Personnes rencontrées en administration centrale.....	52
Annexe 4 :	Circulaire n° 84-360 du 1 ^{er} octobre 1984	53

Liste des principaux sigles utilisés

ADACES : Association pour le développement des activités culturelles dans les établissements scolaires
AFEV : Association de la fondation étudiante pour la ville
ATSEM : Agent territorial spécialisé des écoles maternelles
BCD : Bibliothèque - Centre documentaire
BCP : Bibliothèques centrales de prêt
CDI : Centre de documentation et d'information
CEE : Conseil d'évaluation de l'école
CTL : Contrat territoire-lecture
CVL : Contrat ville - lecture
DAC : Direction des affaires culturelles
DEPP : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance
DGESCO : Direction générale de l'enseignement scolaire
DRAC : Direction régionale des affaires culturelles
DSDEN : Direction des services départementaux de l'éducation nationale
ENT : Espace numérique de travail
EPL : Établissement public local d'enseignement
IA-DASEN : Inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale
IA-IPR : Inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional
IEN : Inspecteur de l'éducation nationale de circonscription
INRP : Institut national de recherche pédagogique
RFC : Référent français de circonscription
RPI : Regroupement pédagogique intercommunal
TNI : Tableau numérique interactif
ULIS : Unité localisée pour l'inclusion scolaire

Liste des écoles et des établissements où les membres de la mission ont mené des observations et des échanges

Académie d'Amiens, département de l'Aisne

- Circonscription de Villers-Cotterêts
 - École Léo Lagrange, Villers-Cotterêts
 - École de Vivières (RPI), Vivières
- Circonscription du Soissonnais
 - École d'Epagny (RPI), Epagny

Académie de Créteil, département de Seine-Saint-Denis

- Circonscription de Bagnolet
 - École élémentaire Jules Ferry, Bagnolet
- Circonscription de Rosny-sous-Bois
 - École maternelle François Raspail
 - École élémentaire Eugénie Cotton

Académie de Grenoble, département de l'Isère

- Circonscription de Fontaine-Vercors
 - École Jules Ferry, Fontaine
 - École de la Mairie, Fontaine
 - École Vercors, Seyssinet-Pariset
- Circonscription de Grenoble 4
 - École élémentaire Les Ardoisières, Allemond
 - École maternelle Les Ardoisières, Allemond
 - École élémentaire, Saint-Pierre-de-Mésage
- Circonscription de Grenoble Montagne
 - École élémentaire (RPI), Saint-Jean-de-Vaulx
 - École primaire, Laffrey
- Circonscription de Saint-Martin-d'Hères
 - École maternelle Jeanne Labourbe, Saint-Martin-d'Hères
 - École primaire Vaillant Couturier, Saint-Martin-d'Hères
 - École élémentaire Condorcet, Saint-Martin-d'Hères

Académie de Lyon, département du Rhône

- Circonscription de l'Abresle
 - Collège Simone Veil, Châtillon d'Azergues
- Circonscription de Rillieux-la-Pape
 - Médiathèque municipale, Rillieux-la-Pape
- Circonscription de Villeurbanne 2
 - École élémentaire Jules Guesde, Villeurbanne

Académie de Nancy-Metz, département de la Meuse

- Circonscription de Bar-le-Duc
 - École Jean-Louis Grésil, Brillon-en-Barrois
 - École Edmond Laguerre, Bar-le-Duc

Académie de Nantes, département de Loire-Atlantique

- Circonscription de Saint-Brévin-les-Pins
 - École primaire Les Sablons, Pornic
 - École primaire Pierre Attelée, Saint-Brévin-les-Pins

Académie de Reims, département de la Marne

- Circonscription de Châlons-Est
 - École Jules Ferry, Châlons-en-Champagne
 - École Paul Lapie, Châlons-en-Champagne
 - École élémentaire, Saint-Rémy-en-Bussy
- Circonscription de Châlons-Nord
 - École primaire, Condé-sur-Marne
- Circonscription de Reims Nord
 - École élémentaire Alexis Conio, Witry-les-Reims

Académie de Versailles, département du Val-d'Oise

- Circonscription d'Argenteuil Sud
 - École Jules Ferry, Argenteuil
- Circonscription de Sannois
 - École Magendie, Sannois
 - École Jean Sarrailh, Saint-Gratien

Organisation des entretiens menés par la mission

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports

- Direction générale de l'enseignement scolaire
 - M. Pierre Laporte, adjoint à la sous-directrice des savoirs fondamentaux et des parcours scolaires

Ministère de la culture

- Direction générale des médias et des industries culturelles, service du livre et de la lecture
 - M. Nicolas Georges, directeur chargé du livre et de la lecture
 - M. Thierry Claerr, chef du bureau des bibliothèques territoriales
 - Mme Charlotte de Kermel, cheffe du bureau des réseaux des professionnels et de l'action territoriale
 - Mme Marion Loire, chargée de mission publics jeunes

Circulaire relative aux bibliothèques-centres documentaires (BCD)

publiée au BOEN n° 36 du 11 octobre 1984

Circulaire n° 84-360 du 1^{er} octobre 1984

(Éducation nationale ; Culture)

Texte adressé aux préfets, commissaires de la République de département, s/c des préfets, commissaires de la République de région, aux recteurs, aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Education nationale, et aux directeurs régionaux des affaires culturelles.

Action conjointe Éducation nationale / Culture dans le domaine de la lecture.

Procédure expérimentale lancée dans les académies de Créteil, Grenoble, Lyon et Poitiers pour favoriser le développement de bibliothèques / centres documentaires (BCD) dans les écoles.

1 – Développer la lecture : une politique conjointe du ministère de la Culture et du ministère de l'Éducation nationale

Les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture agissent conjointement, dans le cadre du protocole d'accord qui les lie, en faveur du développement de la lecture et du livre.

Cette action conjointe se fonde sur la convergence des politiques menées par l'un et l'autre des deux ministères au titre de l'amélioration du fonctionnement et de l'efficacité de l'école, d'une part, et du développement du livre et de la lecture d'autre part.

Pour l'Éducation nationale, il s'agit de consolider la lecture tout au long de la scolarité, en multipliant les situations fonctionnelles de lecture en liaison avec l'apprentissage du savoir-lire. Cette nécessité déjà abordée dans le rapport de la consultation nationale sur l'école sera développée lors de la réécriture des instructions concernant les écoles, envisagée pour la rentrée 1985 à la suite de cette consultation.

Pour la Culture, il s'agit de gagner à la lecture de nouveaux publics, d'étendre le territoire du livre et, dans le cadre de la politique de décentralisation, d'inciter les collectivités territoriales à définir des politiques locales de développement de la lecture.

En effet, loin d'être menacées par la civilisation et l'avancée des techniques modernes de communication, la lecture et, plus généralement, la compréhension des écrits reste le moyen privilégié d'appropriation du savoir, d'accès à l'autonomie personnelle, un outil essentiel de communication et d'échange entre les groupes culturels et sociaux, un garant, enfin, d'un fonctionnement démocratique de la société. Le développement même des technologies nouvelles, leur utilisation de plus en plus intense dans la vie quotidienne, professionnelle, sociale multiplient les situations et les pratiques de lecture et d'écriture.

Permettre à tous d'acquérir la maîtrise des multiples pratiques de la lecture et d'écriture, qu'elles relèvent de la communication, de l'accès au patrimoine ou du plaisir des textes, est une mission essentielle de l'école, puis du collège. Gagner à la lecture des non-lecteurs et inciter à lire davantage ceux qui lisent peu ou difficilement, diversifier les pratiques de lecture sont des objectifs prioritaires de la politique de développement de la lecture conduite par le ministère de la Culture. *La complémentarité des deux démarches doit être renforcée dès le temps même de la scolarisation.*

Des programmes académiques d'action culturelle autour du livre, et de l'écrit regroupent déjà dans plusieurs régions les actions concertées que les deux ministères mettent en œuvre avec les collectivités locales et d'autres partenaires ministériels.

Les deux ministères ont le souci de renforcer leur collaboration et de participer conjointement à l'ensemble des premières mesures arrêtées par le Gouvernement afin de prévenir l'illettrisme.

C'est pourquoi, pour l'année scolaire 1984 -1985, ils proposent aux communes et aux groupements de communes responsables de l'équipement et du fonctionnement des écoles *une procédure expérimentale visant à favoriser le développement de bibliothèques centres documentaires (BCD) dans les écoles*

élémentaires et préélémentaires. Cette procédure expérimentale s'appliquera dans quatre académies (voir 3.2 ci-dessous).

2 – La bibliothèque centre documentaire d'école (BCD)

La BCD ne saurait être seulement un « équipement » supplémentaire dont serait dotée l'école ; sa mise en place doit s'insérer dans le projet pédagogique de l'école et dans le projet local de développement de la lecture. Elle se différencie à plusieurs égards de la classique bibliothèque d'école, a fortiori de la bibliothèque de classe ; elle se caractérise par une mise en situation autonome et active de l'enfant dans son rapport à l'écrit et par l'insertion de l'école dans la vie culturelle du quartier et de la ville.

2.1. La BCD un lieu central de l'école

La BCD est le lieu de l'école (du groupe scolaire, de l'ensemble école maternelle - école élémentaire), où sont disponibles les productions langagières, et en particulier l'écrit, sous les formes les plus variées.

On y recueille, pour les mettre à disposition de tous, des productions d'élèves qui viennent diversifier et enrichir le fonds. La composition et la gestion de ce fonds sont capitales, et une grande attention doit être portée à sa constitution : rechercher, introduire à l'école, classer, travailler sur toutes les formes d'écrit est une démarche largement porteuse d'innovation.

La BCD est *un lieu central* de l'école où tous les enfants peuvent accéder seuls ou avec la classe. De nombreuses activités s'y déroulent : lecture sur place, moment poésie, heure du conte, auditions, gestion et choix des ouvrages, club lecture, exposés, recherches individuelle ou collective de documentation, présentation de livres, prêt à domicile, etc.

La BCD est le lieu privilégié pour accueillir les animations, avec la participation d'intervenants extérieurs (parents, bibliothécaires, écrivains, professionnels du livre) à destination des enfants et des adultes du quartier, autour des thèmes du livre et de la lecture.

2.2. La mise en place, la gestion et le fonctionnement quotidien d'une BCD induisent, directement et indirectement, des modifications dans les pratiques et les comportements de l'ensemble des partenaires de l'équipe éducative :

La BCD rend nécessaire *l'autonomie de l'élève* dans ses mouvements et ses choix : l'élève peut se rendre seul à la BCD afin d'y rechercher de la documentation ou d'y accomplir une tâche nécessaire à l'activité menée en classe ; de plus, les élèves peuvent participer à la constitution et à l'évolution du fonds, éventuellement à son classement, son entretien, voire même sa gestion.

La BCD implique un *véritable travail d'équipe des maîtres* qui peuvent organiser le décroisement effectif des classes pour des travaux en ateliers (conte, poésie, lecture, écriture, etc.), le soutien en lecture individuelle.

La BCD modifie *l'enseignement de la lecture*, car elle introduit une multiplicité d'écrits dans l'école, elle affirme l'existence des liens entre apprentissage et pratiques de lecture, elle offre à tous la possibilité non seulement de savoir lire mais d'aimer lire.

La BCD suppose de *nouveaux rapports entre l'école et son environnement* :

- par la présence des parents d'élèves et autres partenaires à l'action éducative à différents moments de son fonctionnement (accueil, ateliers, animations...) ;
- par l'ouverture sur le quartier : fréquentation de la BCD par les parents pendant et/ou en dehors des horaires scolaires, « sortie » de la BCD hors de l'école pour un certain nombre d'activités ;
- par l'existence d'un comité de gestion de la BCD ;
- par les relations que la BCD permet entre l'école et les bibliothèques de lecture publique.

2.3. Ce mode de fonctionnement n'implique pas qu'un membre de l'équipe éducative exerce des fonctions spécifiques de gestion de la BCD.

3 - Mise en œuvre d'une procédure expérimentale pour l'année scolaire 1984-1985

3.1. De très nombreuses bibliothèques d'écoles ou BCD existent déjà. Certaines de ces réalisations sont engagées dans le sens des objectifs et principes de fonctionnement énoncés ci-dessus : elles associent une pluralité de partenaires autour de dépôts de livres, de bibliothèques ou de « coins-lecture » dans les écoles, de projets d'action éducative, d'animations autour du livre et de l'écrit ; de même des rapports suivis s'instaurent entre bibliothèques municipales et écoles.

Ces initiatives doivent être soutenues, en particulier par des actions de formation privilégiant la participation conjointe d'enseignants, de professionnels du livre et de la lecture et de membres du secteur associatif.

3.2. Afin d'aboutir à des réalisations significatives de grande qualité et d'en permettre l'évaluation, une action expérimentale est mise en place pour l'année scolaire 1984-1985.

Seront ainsi concernées quatre académies où existe un programme académique d'action culturelle autour du livre et de la lecture et des programmes de formation conjoints des personnels.

Il s'agit des académies de Créteil, Grenoble, Lyon, Poitiers.

La procédure ci-dessous gardera donc un caractère expérimental et un champ d'action limité.

3.3. Un dispositif conventionnel liera la commune responsable du financement de l'école et l'État (Éducation nationale et Culture contribuant paritairement au financement de l'opération).

Il réglera l'attribution et les conditions d'utilisation des moyens mis à disposition de la commune et précisera l'engagement financier de celle-ci. Il officialisera la création du comité de gestion chargé du soutien et du suivi du fonctionnement de la BCD concernée et désignera éventuellement un chef de projet (directeur d'école, instituteur, bibliothécaire...) chargé de sa mise en œuvre et de l'animation du comité de gestion de la BCD. Afin de faciliter le fonctionnement de la BCD au sein d'une école ouverte sur son environnement, ce comité de gestion, qui pourrait prendre la forme d'un comité spécialisé du conseil d'école, comprendra les représentants du réseau de lecture publique, du mouvement associatif et plus généralement les organismes et institutions impliqués.

3.4. Pour pouvoir bénéficier de l'aide prévue par la présente circulaire, les projets devront répondre aux exigences suivantes :

- caractère prioritaire de l'implantation (ZEP : quartier ou îlot sensible, etc.) ;
- projet de l'équipe éducative impliquant l'ensemble des élèves et des classes de l'école, ou des écoles, dans le fonctionnement de la BCD ;
- activités d'animation autour du livre et de l'écrit (exemple : PAE) préalables au projet et activités du même type incluses dans celui-ci ;
- pluralité des partenaires impliqués dans la conception, la gestion et l'animation de la BCD (préfiguration du comité de gestion) ;
- articulation du projet avec la politique locale du livre et de la lecture menée par la municipalité ou la bibliothèque municipale ;
- ouverture à la population du quartier, extension des horaires au-delà du temps scolaire ;
- intégration d'activités de formation.

Les décisions seront prises, sous l'autorité du commissaire de la République, par les administrations de l'Éducation nationale et de la Culture, représentées par :

- l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, le chef de la mission académique à la formation, le chargé de mission aux zones prioritaires et le chargé de mission académique à l'action culturelle ;
- le directeur régional des affaires culturelles, le chargé de mission régional au livre et à la lecture et deux conseillers.

3.5. Les actions seront financées à parité par les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture à raison d'une somme maximum de 20 000 F par projet.

La participation de l'État correspond à une aide à la constitution du fonds et à un projet d'action éducative lecture-écriture pour la première année de fonctionnement. La commune assurera au minimum les aménagements nécessaires de locaux et l'équipement en matériel.

L'État convient d'apporter une somme de 2 MF sur cette opération et déléguera les crédits correspondants aux préfets, commissaires de la République, en fonction des projets retenus dans les départements.

4 – Formation

4.1. Cette formation prévoit :

- la formation des équipes de BCD à raison de quatre personnes par école ou groupe scolaire : deux instituteurs et deux partenaires du livre (un professionnel et un bénévole).

Cette formation comprendra obligatoirement un stage en situation dans une bibliothèque municipale pourvue d'une section jeunesse :

- des rencontres entre les membres d'équipes de BCD des académies concernées et d'animateurs d'académies voisines susceptibles d'engager des actions ultérieurement.
- une formation de formateurs.

4.2. Toutes ces actions seront conçues, organisées et conduites par des équipes mixtes éducation nationale / culture ; chacune d'elles associera des stagiaires issus des deux secteurs :

- le ministère de l'éducation nationale complétera les actions prévues dans le cadre des plans académiques de formation par des actions interacadémiques et nationales prévues au programme national ;
- au plan national, ces opérations comprendront une université d'été et auront pour objectif d'engager une réflexion approfondie sur l'incidence du fonctionnement des BCD quant à l'évolution des pratiques et de l'apprentissage de la lecture - écriture.

Des documents d'information y seront élaborés sur la base de l'évaluation des expériences en cours, afin d'aider à la mise en œuvre de nouvelles actions.

4.3. Le ministère de l'Éducation nationale assurera la participation à ces actions, de ses propres personnels ; celui de la Culture contribuera au financement de la participation des stagiaires non enseignants.

Le ministre de l'Éducation nationale,
J.-P. CHEVENEMENT.

Le ministre délégué à la Culture,
J. LANG.